



Introduction à l'histoire familiale, manuel de l'élève

Religion 261

Introduction à l'histoire familiale,

manuel de l'élève

Religion 261

Nous apprécions les commentaires et les corrections. Veuillez les envoyer à :

Seminaries and Institutes of Religion Curriculum
50 E. North Temple Street
Salt Lake City, UT 84150-0008, États-Unis
Adresse électronique : ces-manuals@ldschurch.org

Veuillez inclure vos noms, adresse, paroisse et pieu. N'oubliez pas de préciser le titre du manuel. Puis indiquez vos commentaires.

FamilySearch est une marque déposée d'Intellectual Reserve, Inc., enregistrée aux États-Unis d'Amérique et dans d'autres pays.

© 2012 par Intellectual Reserve, Inc.
Tous droits réservés
Printed in the United States of America

Approbation de l'anglais : 1/11
Approbation de la traduction : 1/11
Traduction de *Introduction to Family History Student Manual*
French
09959 140

Table des matières

Introduction	1
1. La famille est au cœur du plan du salut	3
2. La mission d'Élie	13
3. Comment commencer des recherches en histoire familiale	21
4. Rassembler et enregistrer les renseignements d'histoire familiale	29
5. La révélation personnelle et l'histoire familiale	39
6. L'informatique et les recherches en histoire familiale	49
7. Envoi des noms pour les ordonnances du temple	57
8. L'alliance abrahamique	67
9. Le monde des esprits et la rédemption des morts	75
10. Les alliances, les ordonnances et les temples dans le plan du salut	85
11. Les recherches en histoire familiale	93
12. Trouver et constituer une histoire personnelle et familiale	103



Introduction

Religion 261, Introduction à l'histoire familiale, est un cours d'un semestre dans lequel vous allez apprendre les points de doctrine et les principes essentiels à l'œuvre de rédemption des morts et comment trouver, sur vos ancêtres, les renseignements nécessaires pour accomplir les ordonnances du salut en leur faveur. Le Seigneur a révélé qu'un grand effort missionnaire est en cours dans le monde des esprits (voir D&A 138:28-37). Vous faites partie de cette grande œuvre quand vous identifiez vos ancêtres qui n'ont pas reçu les ordonnances essentielles de l'Évangile dans cette vie. Il vous appartient de vous faire baptiser, confirmer, doter et sceller en leur faveur dans le temple et les hommes peuvent y recevoir la Prêtrise de Melchisédek pour les hommes décédés. De cette façon, tous les enfants de notre Père céleste peuvent aller au Christ et être rendus parfaits en lui.

Wilford Woodruff (1807-1898) a parlé de l'importance de l'œuvre de rédemption des morts : « Souvent, je voudrais que le voile soit enlevé des yeux des saints des derniers jours. Je voudrais que nous puissions voir et connaître les choses de Dieu comme ceux qui œuvrent au salut du genre humain dans le monde des esprits. Car, s'il en était ainsi, ce peuple tout entier, à de rarissimes exceptions près, perdrait tout intérêt pour les richesses du monde et, au contraire, tous ses désirs et tous ses efforts seraient consacrés à racheter ses morts, à accomplir fidèlement l'œuvre et la mission qui nous ont été données sur la terre, afin que, quand nous passerons au-delà du voile et que nous

rencontrerons Joseph, les apôtres de jadis et d'autres qui veillent sur nous et que nos œuvres intéressent profondément, nous puissions être satisfaits d'avoir fait notre devoir » (*The Discourses of Wilford Woodruff*, directeur de publication G. Homer Durham, 1946, p. 152).

Objectif de ce manuel

Ce manuel va vous permettre d'apprendre les points de doctrine et les principes associés à la rédemption des morts et ce que vous pouvez faire

pour participer à cette œuvre glorieuse. Il utilise les Écritures et les paroles des prophètes modernes pour expliquer les points de doctrine et les principes relatifs au plan du salut, l'Expiation, le rôle essentiel de la famille, la mission d'Élie, l'alliance abrahamique, le monde des esprits et l'importance des ordonnances et des alliances. Il explique aussi comment faire des recherches généalogiques et préparer des noms pour l'œuvre du temple afin que les ordonnances du salut soient accomplies en faveur des personnes décédées sans les avoir reçues.



Temple de St-George (Utah, États-Unis)

Composition du manuel

Chaque chapitre de ce manuel de l'élève se compose de cinq parties :

1. Introduction
2. Commentaire
3. Questions pour la réflexion
4. Idées de tâches
5. Documentation supplémentaire

Introduction

Chaque chapitre commence par une courte introduction soulignant les sujets principaux qui s'y trouvent.

Commentaire

Une liste d'Écritures correspondantes à étudier et à méditer suit souvent les en-têtes principaux de la section « Commentaire ». Les enseignements des prophètes et des apôtres modernes sont la documentation principale utilisée pour permettre de clarifier les points de doctrine et les principes associés au sujet donné. En étudiant ce commentaire et en y réfléchissant soigneusement, vous permettrez au Saint-Esprit d'augmenter votre compréhension et votre témoignage de l'œuvre de rédemption des morts. **Russell M.**

Nelson, du Collège des douze apôtres, affirme que la méditation apporte des résultats inestimables : « Si vous méditez sur des principes doctrinaux et priez à leur sujet, le Saint-Esprit parlera à votre esprit et à votre cœur » (« Se laisser guider par les Écritures », *Le Liahona*, janvier 2001, p. 21).

Questions pour la réflexion

La section « Questions pour la réflexion » vous permettra d'analyser des façons de mettre en pratique ce que vous avez compris et d'y réfléchir. Quand vous cherchez des réponses aux questions, l'Esprit peut orienter vos pensées vers des choses particulières que vous pouvez faire ou apprendre qui aideront vos efforts en histoire familiale.

Idées de tâches

Chaque chapitre se termine par des tâches qui invitent à l'application personnelle. Une façon de faire preuve de foi et de réaliser vos désirs justes est de vous efforcer d'accomplir ces tâches. Elles vous aideront à développer vos compétences en histoire familiale,

à atteindre des buts de valeur et à vous préparer à recevoir d'autres instructions dans les chapitres suivants.

En étudiant les sections « Questions pour la réflexion » et « Idées de tâches » de ce manuel, vous pourriez utiliser un journal d'étude ou un carnet dans lequel noter des questions, des pensées, des buts et des impressions. **Richard G. Scott**, du Collège des douze apôtres, nous a invités à mettre par écrit les impressions que nous recevons de l'Esprit : « C'est en prenant l'habitude de ressentir des impressions, de les écrire et d'y obéir que l'on apprend à dépendre de la direction de l'Esprit plus que de ce que nos cinq sens communiquent » (*Helping Others to be Spiritually Led*, CES symposium on the D&C and Church history, 11 août 1998, p. 3).

Documentation supplémentaire

La section « Documentation supplémentaire » contient des discours, des articles et d'autres documents à étudier pour avoir des idées supplémentaires.

Renseignements pour les personnes handicapées

Si vous avez des difficultés à utiliser ce manuel en raison d'un handicap, veuillez prendre contact avec votre instructeur pour lui demander une documentation supplémentaire.

Différents formats de ce manuel de l'élève peuvent être accessibles sur le site institute.lds.org/courses.

Commentaires et suggestions

Nous apprécierions vos commentaires et vos suggestions sur les points forts de ce manuel et sur ce qui peut être amélioré. Veuillez les envoyer à :

Seminaries and Institutes of Religion Curriculum
50 East North Temple Street
Salt Lake City, UT, 84150-0008, États-Unis

Adresse électronique : ces-manuals@ldschurch.org

Veuillez inclure vos nom, adresse, paroisse et pieu. N'oubliez pas de préciser le titre du manuel. Puis indiquez vos commentaires et suggestions.

La famille est au cœur du plan du salut

1

Introduction

Dans la vie prémortelle, vous faisiez partie de la famille de notre Père céleste. Maintenant, vous faites partie d'une famille supplémentaire, une famille terrestre. Grâce au plan du salut de notre Père céleste, il vous est possible de devenir comme lui. Il est aussi possible d'unir votre famille terrestre grâce à un lien éternel vous permettant d'être ensemble en famille après la mort. Ce chapitre souligne l'importance des personnes et de la famille ainsi que leur potentiel dans le plan du salut. En étudiant ce chapitre, vous pourrez acquérir une compréhension plus grande de la signification éternelle de la famille et de son rôle dans le plan du salut de notre Père céleste. Cette connaissance vous aidera à poser les fondements pour faire l'histoire familiale et à résister aux efforts du monde pour minimiser l'importance de la famille et ignorer la valeur de l'individu.

Commentaire

« Les âmes ont une grande valeur aux yeux de Dieu » [1.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Matthieu 10:29-31
- 2 Néphi 26:33
- Doctrine et Alliances 18:10-16
- Moïse 1:39

L'expiation de Jésus-Christ nous aide à comprendre notre valeur aux yeux de Dieu. [1.1.1]

M. Russell Ballard, du Collège des douze apôtres, nous enseigne comment l'expiation de Jésus-Christ nous permet de mieux comprendre la valeur de chaque personne :

« Je crois que si nous pouvions vraiment comprendre l'expiation du Seigneur Jésus-Christ, nous nous rendrions compte combien est précieux *chaque* fils et fille de Dieu. Je crois que le dessein éternel de notre Père céleste pour ses enfants s'accomplit grâce aux choses petites et simples que nous faisons les uns pour les autres. *L'expiation* du Christ vise chaque être humain *individuellement*. Si toute

l'humanité comprenait cela, il n'y aurait jamais personne dont nous ne nous préoccupions pas, quels que soient son âge, sa race, son sexe, sa religion ou sa situation sociale et financière...

« Si nous comprenions véritablement l'Expiation et la valeur éternelle de chaque âme, nous irions à la recherche du garçon et de la fille égarés et de tous les autres enfants égarés de Dieu. Nous les aiderions à comprendre l'amour que le Christ a pour eux. Nous ferions tout ce que nous pouvons pour les préparer à recevoir les ordonnances salvatrices de l'Évangile...



L'expiation de Jésus-Christ nous aide à comprendre notre valeur aux yeux de Dieu.

« Mes frères et sœurs, ne sous-estimons jamais, au grand jamais, le caractère précieux de la *personne* » (voir « L'Expiation et la valeur d'une seule âme », *Le Liahona*, mai 2004, p. 86-87).

« La valeur d'une âme est sa capacité de devenir comme Dieu. » [1.1.2]

Le président Monson raconte une expérience qui lui a rappelé la valeur d'une âme :

« Paul C. Child, alors membre du comité d'entraide de la prêtrise, et moi avons assisté ensemble à une conférence de pieu. À la session des dirigeants de la prêtrise, quand cela a été à son tour de parler, il a pris ses Écritures et il est descendu de l'estrade dans l'assemblée... Il a cité les Doctrine et Alliances, notamment la section 18 concernant la valeur d'une âme, indiquant que nous devons travailler toute notre vie pour amener des âmes au Seigneur. Puis, il s'est adressé à un président de collège d'anciens et il lui a demandé : 'Quelle est la valeur d'une âme ?'

« Le président de collège, abasourdi, avait du mal à formuler sa réponse. Je priais intérieurement pour qu'il puisse répondre à la question. Il a finalement répondu : 'La valeur d'une âme est sa capacité de devenir comme Dieu.'

« Frère Child a fermé ses Écritures, il est retourné solennellement et en silence sur l'estrade. En passant près de moi il a dit : 'Une réponse très profonde' » (voir « Notre dépôt sacré de la prêtrise », *Le Liahona*, mai 2006, p. 56).

Nous ne perdons pas notre valeur aux yeux de Dieu. [1.1.3]



Le péché, le découragement, la conscience de notre faiblesse personnelle et une multitude d'autres facteurs peuvent parfois nous amener à douter de notre valeur aux yeux de Dieu. **Dieter F. Uchtdorf**, de la Première Présidence, utilise une analogie simple pour nous enseigner que nos épreuves et nos difficultés

dans cette vie ne nous font pas perdre notre valeur aux yeux de notre Père céleste :

'La révélation moderne nous apprend que 'les âmes ont une grande valeur aux yeux de Dieu' [D&A 18:10]. Nous ne pouvons pas plus jauger la valeur d'une âme que nous ne pouvons mesurer l'étendue de l'univers. Toute personne que nous rencontrons est un personnage de marque pour notre Père céleste. Une fois que nous comprenons cela, nous pouvons entrevoir comment nous devons traiter nos semblables.

« Une femme, qui avait traversé des années d'épreuves et de chagrin, disait à travers ses larmes : 'Je me suis aperçue que je suis comme un vieux billet de vingt dollars : chiffonnée,

déchirée, sale, maltraitée et pleine de cicatrices. Mais je suis toujours un billet de vingt dollars. J'ai une valeur. Bien que je ne paye pas de mine et bien que j'aie été meurtrie et usée, je vaudrais toujours la totalité des vingt dollars' » (voir « Vous êtes mes mains », *Le Liahona*, mai 2010, p. 69-70).

Avant notre naissance, nous vivions dans le monde prémortel [1.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Jérémie 1:5
- Doctrine et Alliances 38:1
- Doctrine et Alliances 93:29
- Doctrine et Alliances 138:53-56
- Abraham 3:22-23

Nous nous sommes préparés à la vie sur la terre. [1.2.1]

L. Tom Perry, du Collège des douze apôtres, résume les conditions et les événements importants de notre vie prémortelle :

« Nous n'avons qu'une vague idée de ce qui s'est passé au cours de ce premier état, mais nous savons que nous y avons vécu en tant qu'esprits, enfants de notre Père céleste et que nous avons effectué certains progrès pour nous préparer à avoir la possibilité de loger notre esprit éternel dans un corps terrestre. Nous savons également que notre Père céleste a tenu un grand conseil pour expliquer le but de la vie terrestre. Nous avons eu la possibilité d'accepter ou de rejeter le plan du salut. Il ne nous a pas été imposé. L'essence du plan était que l'homme aurait l'occasion de travailler lui-même à son salut sur terre, avec l'aide de Dieu. Un dirigeant a été choisi pour nous enseigner comment suivre le plan et nous racheter du péché et de la mort. Comme le Seigneur l'a expliqué à Moïse : 'Voici, mon Fils bien-aimé, qui était mon Bien-aimé et mon Élu depuis le commencement, me dit : Père, que ta volonté soit faite, et que la gloire t'appartienne à jamais' (Moïse 4:2).

« Jésus-Christ, notre Frère aîné, a été le principal défenseur du plan conçu par le Père, et nous avons accepté le plan et ses conditions. Par ce choix, nous avons acquis le droit de venir sur la terre et d'entrer dans notre second état » (voir « Le plan du salut », *Le Liahona*, novembre 2006, p. 70).

La vie prémortelle donne un sens à la condition mortelle. [1.2.2]

Beaucoup de gens sur la terre ne comprennent pas le but de la vie parce qu'il leur manque la connaissance essentielle de la vie prémortelle. **Boyd K. Packer**, du Collège des douze apôtres, explique comment la connaissance de notre vie prémortelle clarifie nos perspectives concernant la mortalité et le but de la vie :

« Il n’y a pas moyen de donner un sens à la vie sans connaître la doctrine de la vie prémortelle.

« L’idée que la naissance dans la mortalité est le commencement est prétentieuse. Il n’y a aucun moyen d’expliquer la vie si vous croyez cela.

« La notion que la vie se termine avec la mort physique est ridicule. Il n’y a aucun moyen d’affronter la vie quand on croit cela.

« Quand nous comprenons la doctrine de la vie prémortelle, alors les choses prennent leur place et ont un sens. Nous savons alors que les petits garçons et les petites filles ne sont pas des singes, pas plus que leurs parents, ni les parents de leurs parents, jusqu’à la toute première génération.

« Nous sommes les enfants de Dieu créés à son image.

« Nos relations d’enfants à parents avec Dieu sont claires.

« L’objectif de la création de cette terre est clair.

« La mise à l’épreuve que nous connaissons dans la condition mortelle est claire.

« Le besoin d’un rédempteur est clair » (voir « Le mystère de la vie », *L’Étoile*, avril 1984, p. 31-32)

Dans la vie prémortelle, nous vivions comme enfants d’esprit de parents célestes [1.3]

Écritures à étudier et à méditer

- Nombres 16:22
- Actes 17:29
- Hébreux 12:9
- Doctrine et Alliances 76:23-24
- 1er article de foi

Nous sommes les enfants d’esprit de parents célestes. [1.3.1]

Dallin H. Oaks, du Collège des douze apôtres, explique que nous avons commencé notre existence comme enfants de parents célestes : « L’Évangile nous enseigne que nous sommes les enfants d’esprit de parents célestes. Avant notre naissance sur la terre, nous avons eu une ‘personnalité spirituelle préexistante comme fils et filles du Père éternel’ (déclaration de la Première Présidence, *Improvement Era*, mars 1912, p. 417 ; voir aussi Jérémie 1:5) » (voir « Le grand plan du bonheur », *L’Étoile*, janvier 1994, p. 82).



Dans le monde prémortel, nous vivions tous comme enfants d’esprit de notre Père céleste.

Bruce R. McConkie (1915-1985), du Collège des douze apôtres, ajoute ces détails concernant notre vie prémortelle : « Nous adorons le grand Dieu qui a créé l'univers. Il est notre Père céleste. Nous existons grâce à lui ; nous sommes ses enfants d'esprit. Nous avons vécu en famille avec lui dans une vie prémortelle. Nous le connaissions aussi intimement et aussi bien que nous connaissons notre père mortel ici-bas (*How to Worship*, Brigham Young University Speeches of the Year, 20 juillet 1971, p. 2).

La famille est éternelle [1.3.2]



Robert D. Hales, du Collège des douze apôtres, explique que notre compréhension de la doctrine de la famille commence avec la connaissance que nous vivions dans la famille de notre Père céleste dans la vie prémortelle :

« La doctrine de la famille commence avec nos parents célestes. Nous aspirons à être comme eux. L'apôtre Paul a enseigné que Dieu est le Père de notre esprit (voir Hébreux 12:9). La Déclaration dit : 'Dans la condition prémortelle, les fils et les filles d'esprit connaissaient et adoraient Dieu, leur Père éternel. Ils acceptèrent son plan selon lequel ses enfants pourraient obtenir un corps physique et acquérir de l'expérience sur la terre de manière à progresser vers la perfection et réaliser en fin de compte leur destinée divine en héritant la vie éternelle'...

« Depuis le tout début, Dieu a établi la famille et l'a rendue éternelle » (voir « La famille éternelle », *L'Étoile*, janvier 1997, p. 73).

Vous vous êtes fait une joie de naître dans une famille. [1.3.3]

Richard G. Scott, du Collège des douze apôtres, parle de notre impatience et de notre joie de naître dans une famille dans la condition mortelle : « Vous vous faisiez une joie de naître dans un foyer dont les parents seraient censés vous aimer, vous élever, vous fortifier et vous enseigner les vérités. Vous saviez que, le moment venu, vous auriez l'occasion de fonder votre propre famille éternelle comme mari ou femme, père ou mère. Comme vous avez dû vous réjouir en pensant à tout cela ! » (voir « Faites d'abord ce qui est prioritaire », *Le Liahona*, juillet 2001, p. 6).

La condition mortelle est le moment où nous sommes mis à l'épreuve et où nous nous préparons à rencontrer Dieu [1.4]

Écritures à étudier et à méditer

- 2 Néphi 2:11-13, 25-27
- Alma 34:32-34

- Doctrine et Alliances 58:2-4
- Doctrine et Alliances 101:3-5
- Abraham 3:25-26.

Il est nécessaire de recevoir un corps physique. [1.4.1]

Dans le monde prémortel, nous savions qu'il était nécessaire de recevoir un corps physique et de vivre dans la condition mortelle afin de progresser pour devenir comme notre Père céleste. **Dallin H. Oaks** explique : « Nous avons progressé autant que nous le pouvions sans corps physique et sans expérience dans la condition mortelle. Pour parvenir à la plénitude de la joie, nous devons montrer que nous étions disposés à garder les commandements de Dieu dans des circonstances où nous n'aurions aucun souvenir de ce qui avait précédé notre naissance ici-bas » (voir « Le grand plan du bonheur », *L'Étoile*, janvier 1994, p. 72).

Nous attendions impatiemment la condition mortelle. [1.4.2]

Spencer W. Kimball (1895-1985) a expliqué que dans le monde prémortel nous voulions tous venir sur la terre pour être mis à l'épreuve : « Nous savions avant de naître que nous venions sur terre pour avoir un corps et de l'expérience et que nous aurions des joies et des peines, de la facilité et de la douleur, de la consolation et des épreuves, la santé et la maladie, des succès et des déceptions, et nous savions aussi qu'au bout d'un certain temps nous mourrions. Nous avons accepté toutes ces conditions, le cœur joyeux, désireux d'accepter le positif et le négatif. Nous avons accepté avec empressement la chance de venir sur terre, ne serait-ce que pour un jour ou un an. Peut-être n'étions-nous pas tellement préoccupés de savoir si nous mourrions de maladie, d'accident ou de vieillesse. Nous étions disposés à prendre la vie comme elle viendrait et comme nous pourrions l'organiser et la contrôler » (*Enseignements des présidents de l'Église : Spencer W. Kimball*, 2006, p. 22).

La vie dans la condition mortelle est remplie de difficultés. [1.4.3]

Richard G. Scott enseigne que nous étions enthousiastes de pouvoir venir sur la terre :

« Aujourd'hui, vous ne vous souvenez pas de l'un des moments les plus réjouissants de votre vie, où vous étiez remplis d'attente, d'impatience et de reconnaissance. Cela s'est passé dans la vie prémortelle, quand on vous a informés que le moment était enfin venu pour vous de quitter le monde des esprits pour venir sur terre prendre un corps mortel.

« Vous saviez que vous pourriez apprendre par expérience personnelle les leçons qui vous apporteraient le bonheur sur terre, des leçons qui vous mèneraient un jour jusqu'à l'exaltation et la vie éternelle en tant qu'êtres glorifiés et célestes en présence de votre Père saint et de son Fils bien-aimé.

« Vous compreniez que tout ne serait pas facile, car vous alliez vivre dans un environnement d'influences à la fois bonnes et mauvaises. Pourtant, vous avez certainement pris la décision d'en revenir victorieux, quel qu'en soit le coût, quels qu'en soient les efforts nécessaires, la souffrance et les épreuves.

« Vous aviez été gardés pour venir au moment où la plénitude de l'Évangile était sur terre. Vous êtes arrivés à un moment où l'Église du Seigneur et l'autorité de la prêtrise nécessaire pour accomplir les ordonnances sacrées du temple sont sur terre » (voir « Faites d'abord ce qui est prioritaire », *Le Liahona*, juillet 2001, p. 6).

La famille est essentielle au plan de notre Père céleste pour notre vie dans la condition mortelle [1.5]

Écritures à étudier et à méditer

- Genèse 1:27-28
- Genèse 2:24.
- Psaumes 127:3-5.
- Doctrine et Alliances 2:1-3
- Doctrine et Alliances 49:15-17.
- Doctrine et Alliances 93:43-44, 47-48, 50.

Le plan du salut a été créé pour la famille. [1.5.1]



Julie B. Beck, qui a été présidente générale de la Société de Secours, a enseigné que la famille était une partie intentionnelle du plan de Dieu depuis le commencement :

« Dans l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, nous avons une théologie de la famille qui est fondée sur la Création, la Chute et

l'Expiation. La création de la terre a fourni un endroit où les familles pouvaient vivre. Dieu a créé un homme et une femme qui étaient les deux moitiés essentielles d'une famille. Le scellement d'Adam et d'Ève et le fait qu'ils constituent une famille éternelle faisaient partie du plan de notre Père céleste.

« La Chute a fourni à la famille un moyen de progresser. Adam et Ève étaient des chefs de famille qui ont choisi d'avoir une expérience mortelle. La Chute leur a permis d'avoir des fils et des filles.

« L'Expiation permet à la famille d'être scellée éternellement. Elle lui permet de connaître une progression et une perfection éternelles. Le plan du bonheur, aussi appelé le plan du salut, était un plan conçu pour la famille » (« Enseigner la doctrine de la famille », *Le Liahona*, mars 2011, p. 32).



Nous attendons tous impatiemment de naître dans une famille dans la condition mortelle.

Les relations familiales enseignent des leçons importantes. [1.5.2]

Bien que l'on puisse apprendre les vérités doctrinales dans de nombreux environnements, **Boyd K. Packer** enseigne qu'il a appris des vérités importantes en étant membre d'une famille :

« J'ai beaucoup étudié les Écritures et je les ai beaucoup enseignées. J'ai lu beaucoup de paroles prononcées par les prophètes et les apôtres. Elles ont eu une grande influence sur moi en tant qu'homme et en tant que père.

« Mais la plus grande partie de ce que je sais sur ce que ressent notre Père céleste pour nous, ses enfants, je l'ai appris des sentiments que j'éprouve pour ma femme, mes enfants et leurs enfants. Cela, je l'ai appris dans mon foyer. Je l'ai appris de mes parents, des parents de ma femme, de ma femme bien-aimée et de mes enfants. Je peux donc témoigner que nous avons un Père céleste aimant et un Seigneur qui nous a rachetés » (voir « Parents en Sion », *L'Étoile*, janvier 1999, p. 27).

C'est la famille qui procure le plus grand bonheur. [1.5.3]

Le président Hinckley (1910-2008) a souligné la nature essentielle de la famille en disant que notre plus grand bonheur et notre plus grande joie viennent de la famille : « C'est Dieu qui a conçu la famille. Son dessein était que le bonheur suprême, les aspects les plus satisfaisants de la vie, les joies les plus profondes, nous les connaissions au travers de nos liens étroits et de nos soucis les uns pour les autres, en tant que père, mère et enfants » (voir « Ce que Dieu a uni », *L'Étoile*, juillet 1991, p. 71).

Le modèle de la famille vient de Dieu. [1.5.4]

Le modèle idéal est celui d'une bonne famille. Quel que soit votre passé familial, vous avez l'occasion et la faculté de vous préparer pour un avenir qui comprendra une famille basée sur l'Évangile. **Jeffrey R. Holland**, du Collège des douze apôtres, donne le conseil suivant aux personnes issues d'une famille qui n'a rien d'idéal :

« J'espère que vous voyez... pourquoi nous parlons du modèle, de l'idéal du mariage et de la famille alors que nous savons que tout le monde ne se trouve pas dans cette situation. C'est précisément parce que beaucoup n'ont même jamais vu cet idéal et que certaines forces culturelles nous en éloignent sans cesse que nous parlons de ce que notre Père céleste veut pour nous dans son plan éternel pour ses enfants.



Après la mort physique, nous entrons tous dans le monde des esprits.

« Chacun doit s'adapter en fonction de sa situation conjugale et familiale. Mais convenons que le modèle vient de Dieu et efforçons-nous de l'atteindre du mieux que nous pouvons » (« Modèles généraux et vies particulières », *Réunion de formation mondiale des dirigeants*, 9 février 2008, p. 3).

La mort physique n'est pas la fin de notre existence

[1.6]

Écritures à étudier et à méditer

- Ecclésiaste 12:7
- Jean 5:25
- 1 Corinthiens 15:20-22
- Alma 11:41-45
- Alma 40:11-13

La mort fait partie du plan de notre Père céleste. [1.6.1]

L'Église a publié sur l'Internet cette explication concise de la vie après la mort : « D'un point de vue terrestre, la mort physique peut sembler être une fin, mais c'est en réalité une étape du plan de notre Père céleste. Au moment de la mort physique, l'esprit quitte le corps et va dans le monde des esprits où il continue d'apprendre et de progresser. Dans le monde des esprits, on conserve le souvenir de cette vie et la connaissance que l'on a acquise sur terre.

« La mort ne change pas la personnalité ni les aspirations au bien ou au mal. Si l'on choisit de suivre Jésus-Christ pendant la vie sur terre, on connaît la paix dans le monde des esprits. Ceux qui choisissent de ne pas suivre le Christ et qui ne se repentent pas seront malheureux.

« Notre Père céleste savait que beaucoup de ses enfants n'auraient jamais l'occasion d'entendre parler de Jésus-Christ au cours de leur vie et que d'autres choisiraient de ne pas le suivre. Comme il aime ses enfants et qu'il est juste, Dieu a prévu, pour ceux qui sont dans le monde des esprits, un moyen pour qu'ils apprennent son plan, aient foi en Jésus-Christ et se repentent. Ceux qui choisissent d'accepter et de suivre Jésus-Christ auront la paix et le repos.

« Après la mort, le jour viendra où l'esprit et le corps seront réunis pour ne plus jamais être séparés. On appelle cette réunification la résurrection ; elle a été rendue possible par la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Vous resterez dans le monde des esprits jusqu'à ce que vous ressuscitiez » (« La vie après la mort », <http://old.mormon.org/mormonorg/eng/basic-beliefs/heavenly-father-s-plan-of-happiness/life-after-death> ; voir aussi *Le plan du salut*, brochure, 2005, p. 12).

Dans le plan de notre Père céleste, la famille est destinée à être éternelle [1.7]

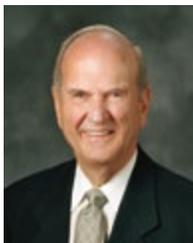
Écritures à étudier et à méditer

- Matthieu 19:3-8
- 1 Corinthiens 11:11
- Doctrine et Alliances 130:2
- Doctrine et Alliances 131:1-4
- Doctrine et Alliances 132:19-25

Le plan du bonheur permet à la famille d'être éternelle. [1.7.1]

La Première Présidence et le Collège des douze apôtres ont déclaré la doctrine de la nature éternelle de la famille : « Le plan divin du bonheur permet aux relations familiales de perdurer au-delà de la mort. Les ordonnances et les alliances sacrées que l'on peut accomplir dans les saints temples permettent aux personnes de retourner en présence de Dieu, et aux familles d'être unies éternellement » (« La famille : Déclaration au monde », *Le Liahona*, novembre 2010, p. 129).

Aucun sacrifice n'est trop grand pour avoir une famille éternelle. [1.7.2]



Russell M. Nelson, du Collège des douze apôtres, parle de la grande joie que la famille éternelle procure :

« Est-ce que l'affection et l'amour que nous avons les uns pour les autres ne sont que temporaires ? Vont-ils se terminer à la mort ? Non ! La vie familiale peut-elle continuer au-delà de cette période d'état probatoire

terrestre ? Oui ! Dieu a révélé que la nature éternelle du mariage céleste et de la famille est la source de notre plus grande joie.

« Mes frères et sœurs, les biens matériels et les honneurs ne durent pas. Mais les liens qui vous unissent à votre femme, à votre mari et à votre famille peuvent durer. Seule une dimension éternelle de la vie familiale peut satisfaire les plus hautes attentes de l'âme humaine. Aucun sacrifice n'est trop grand pour recevoir les bénédictions d'un mariage éternel. Pour se qualifier, il suffit de se refuser toute impiété et d'honorer les ordonnances du temple. En contractant et en respectant les alliances sacrées du temple, nous prouvons notre amour pour Dieu et pour notre conjoint et notre respect réel pour nos descendants, y compris ceux qui ne sont pas encore nés. Notre famille est le point central de notre plus grande œuvre et de notre plus grande joie dans cette vie ; ce sera le cas pendant toute l'éternité » (voir « Mets ta maison en ordre », *Le Liahona*, janvier 2002, p. 82).

Les alliances sacrées permettent à la famille d'être éternelle. [1.7.3]

James E. Faust (1920-2007), de la Première Présidence, a enseigné qu'il est essentiel de contracter et de respecter nos alliances pour que la famille continue dans l'au-delà : « Nous croyons que la famille peut perdurer dans la vie suivante si elle a respecté les alliances contractées dans l'un des temples sacrés sous l'autorité de Dieu. Nous croyons que nos ancêtres peuvent être aussi unis éternellement à leur famille lorsque nous contractons les alliances en leur faveur dans les temples. Nos ancêtres décédés peuvent accepter ces alliances, s'ils choisissent de le faire, dans le monde des esprits » (voir « L'être unique que vous êtes », *Le Liahona*, novembre 2003, p. 54).



La famille est destinée à être éternelle.

Une famille éternelle est possible. [1.7.4]

Henry B. Eyring, de la Première Présidence, témoigne qu'avec l'aide de notre Père céleste, chacun de nous peut atteindre son potentiel le plus élevé dans son plan du salut :

« Avoir la vie éternelle signifie devenir comme le Père et vivre éternellement en famille dans le bonheur et la joie. Nous savons donc que ce qu'il veut pour nous réclamera une aide qui va au-delà de nos capacités. Et si nous avons des sentiments d'incompétence, ils peuvent nous faciliter le repentir et nous préparer à nous appuyer sur l'aide du Seigneur... Qui que nous soyons, quelque difficile que soit notre situation, nous pouvons savoir que ce que notre Père exige de nous, si nous voulons nous qualifier pour avoir les bénédictions de la vie éternelle, n'est pas au-delà de nos capacités... »

« Nous pouvons nous imaginer tels que nous étions [dans notre vie prémortelle], pendant un temps bien plus long que nous pourrions le penser, fils et filles nous fréquentant dans notre demeure céleste en compagnie de Parents qui nous connaissaient et nous aimaient... Mais maintenant que nous sommes ici [sur terre], nous pouvons nous imaginer de retour au foyer, après la mort, auprès de nos Parents célestes en cet endroit merveilleux, non plus seulement comme des fils et des filles, mais aussi comme maris et femmes, pères et mères, grands-pères et grand-mères, petits-fils et petites-filles, liés éternellement les uns aux autres dans des familles aimantes » (« La famille », *L'Étoile*, octobre 1998, p. 14, 15-16).

Questions pour la réflexion

- Comment le fait de savoir que vous êtes enfant de notre Père céleste et que vous faites partie d'une famille éternelle affecte-t-il votre perception de votre valeur personnelle ?
- Comment la conception de la famille selon le plan du bonheur se compare-t-elle à celle du monde ?
- Quelles expériences heureuses ou sacrées vécues avec votre famille vous ont aidé à savoir que le plus grand bonheur que l'on peut atteindre dans la condition mortelle et dans l'éternité découle des relations familiales ?

Idées de tâches

- Faites un schéma simple (avec des étiquettes) soulignant notre voyage depuis la prémortalité jusqu'à la résurrection. Écrivez brièvement comment la famille est au cœur de la vie prémortelle, à la vie dans la condition mortelle, à la vie dans le monde des esprits, à la résurrection et aux degrés de la gloire céleste.
- Exprimez votre appréciation à votre père, à votre mère ou à un autre membre de votre famille.

Documentation supplémentaire

- « Mort physique », *Ancrés dans la foi, Manuel de référence sur l'Évangile*, 2005, p. 112-113.
- « Plan du salut », *Ancrés dans la foi*, 2005, p. 127-130

LA FAMILLE

DÉCLARATION AU MONDE

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE ET LE CONSEIL DES DOUZE APÔTRES DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS

NOUS, PREMIÈRE PRÉSIDENTE et Conseil des douze apôtres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, déclarons solennellement que le mariage de l'homme et de la femme est ordonné de Dieu et que la famille est essentielle au plan du Créateur pour la destinée éternelle de ses enfants.

TOUS LES ÊTRES HUMAINS, hommes et femmes, sont créés à l'image de Dieu. Chacun est un fils ou une fille d'esprit aimé de parents célestes, et, à ce titre, chacun a une nature et une destinée divines. Le genre masculin ou féminin est une caractéristique essentielle de l'identité et de la raison d'être individuelle prémortelle, mortelle et éternelle.

DANS LA CONDITION PRÉMORTELLE, les fils et les filles d'esprit connaissaient et adoraient Dieu, leur Père éternel. Ils acceptèrent son plan selon lequel ses enfants pourraient obtenir un corps physique et acquérir de l'expérience sur la terre de manière à progresser vers la perfection, et réaliser en fin de compte leur destinée divine en héritant la vie éternelle. Le plan divin du bonheur permet aux relations familiales de perdurer au-delà de la mort. Les ordonnances et les alliances sacrées que l'on peut accomplir dans les saints temples permettent aux personnes de retourner dans la présence de Dieu, et aux familles d'être unies éternellement.

LE PREMIER COMMANDEMENT que Dieu a donné à Adam et Ève concernait leur potentiel de parents, en tant que mari et femme. Nous déclarons que le commandement que Dieu a donné à ses enfants de multiplier et de remplir la terre reste en vigueur. Nous déclarons également que Dieu a ordonné que les pouvoirs sacrés de procréation ne doivent être employés qu'entre l'homme et la femme, légitimement mariés.

NOUS DÉCLARONS que la manière dont la vie dans la condition mortelle est créée a été ordonnée par Dieu. Nous affirmons le caractère sacré de la vie et son importance dans le plan éternel de Dieu.

LE MARI ET LA FEMME ont la responsabilité solennelle de s'aimer et de se chérir et d'aimer et de chérir leurs enfants. « Les enfants sont un héritage de l'Éternel » (Psaumes 127:3, traduction littérale de la King James

Version, N.d.T.). Les parents ont le devoir sacré d'élever leurs enfants dans l'amour et la droiture, de subvenir à leurs besoins physiques et spirituels, et de leur apprendre à s'aimer et à se servir les uns les autres, à observer les commandements de Dieu et à être des citoyens respectueux des lois, où qu'ils vivent. Les maris et les femmes (les mères et les pères) seront responsables devant Dieu de la manière dont ils se seront acquittés de ces obligations.

LA FAMILLE est ordonnée de Dieu. Le mariage entre l'homme et la femme est essentiel à son plan éternel. Les enfants ont le droit de naître dans les liens du mariage et d'être élevés par un père et une mère qui honorent leurs vœux de mariage dans la fidélité totale. On a le plus de chance d'atteindre le bonheur en famille lorsque celle-ci est fondée sur les enseignements du Seigneur Jésus-Christ. La réussite conjugale et familiale repose, dès le départ et constamment, sur la foi, la prière, le repentir, le pardon, le respect, l'amour, la compassion, le travail et les divertissements sains. Par décret divin, le père doit présider sa famille dans l'amour et la droiture, et a la responsabilité de pourvoir aux besoins vitaux et à la protection de sa famille. La mère a pour première responsabilité d'élever ses enfants. Dans ces responsabilités sacrées, le père et la mère ont l'obligation de s'aider en qualité de partenaires égaux. Un handicap, la mort ou d'autres circonstances peuvent nécessiter une adaptation particulière. La famille élargie doit apporter son soutien quand cela est nécessaire.

NOUS LANÇONS UNE MISE EN GARDE : les personnes qui enfreignent les alliances de la chasteté, qui font subir des sévices à leur conjoint ou à leurs enfants, ou qui ne s'acquittent pas de leurs responsabilités familiales devront un jour en répondre devant Dieu. Nous faisons également cette mise en garde : la désagrégation de la famille attirera sur les gens, les collectivités et les nations les calamités prédites par les prophètes d'autrefois et d'aujourd'hui.

NOUS APPELONS les citoyens responsables et les dirigeants des gouvernements de partout à promouvoir des mesures destinées à sauvegarder et à fortifier la famille dans son rôle de cellule de base de la société.

Cette déclaration a été lue par Gordon B. Hinckley, président de l'Église, au cours de son discours prononcé lors de la réunion générale de la Société de Secours qui s'est déroulée le 23 septembre 1995 à Salt Lake City.



La mission d'Élie

2

Introduction

Élie était un prophète de l'Ancien Testament qui a exercé son ministère dans le royaume du nord, le royaume d'Israël vers 900 av. J.-C. Le récit de sa vie se trouve dans 1 Rois 17-2 Rois 2. Il détenait les clés du pouvoir de scellement de la prêtrise grâce auxquelles les ordonnances du salut deviennent valides sur terre et dans les cieux. Élie a joué un rôle essentiel en rétablissant ces clés de la prêtrise à l'époque du Nouveau Testament et dans notre dispensation moderne.

Grâce au pouvoir de scellement qu'Élie a rétabli, les membres des familles de toutes les générations peuvent être unis dans des relations éternelles. Ce chapitre vous aidera à mieux comprendre les clés du pouvoir de scellement de la prêtrise et l'importance de la venue d'Élie dans le succès de l'histoire familiale. À notre époque, l'intérêt pour l'histoire familiale augmente partout dans le monde et des temples sont construits pour répondre au besoin toujours croissant d'accomplir les ordonnances du temple pour tous les enfants de notre Père céleste.

Commentaire

Les clés de l'autorité de la prêtrise [2.1]



L'exercice de l'autorité de la prêtrise dans l'Église est gouverné par les frères qui détiennent les clés de la prêtrise (voir D&A 65:2 ; 124:123). Ils ont le droit de présider et de diriger l'Église au sein de leur juridiction administrative (voir D&A 107:9-10).

Joseph F. Smith (1838-1918) a expliqué : « Il est nécessaire que tout acte accompli en vertu de cette autorité le soit en son temps et en son lieu, de la manière appropriée et selon l'ordre approprié. Le pouvoir de diriger ces œuvres constitue les *clés* de la prêtrise. Dans leur plénitude, ces clés ne sont détenues que par une seule personne à la fois, qui est le prophète président de l'Église. Il peut déléguer n'importe quelle partie de ce pouvoir à quelqu'un d'autre et, en ce cas,

cette personne détient les clés de cette œuvre particulière. Ainsi, chaque président de temple, chaque président de pieu, chaque évêque, chaque président de mission, chaque président de collège détient les clés de l'œuvre accomplie dans cette organisation ou à cet endroit. Sa prêtrise n'est pas augmentée du fait de cet appel spécial, ... par exemple, le président d'un collège d'anciens ne détient pas une prêtrise supérieure à celle de tout membre de ce collège. Mais il détient le pouvoir de diriger les œuvres officielles accomplies dans le ... collège ou, en d'autres termes, les *clés* de cette partie de cette œuvre » (*Enseignements des présidents de l'Église* : Joseph F. Smith, 1999, p. 141).

Les clés de scellement de la prêtrise permettent aux ordonnances de perdurer au-delà de la tombe [2.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Matthieu 16:19
- Matthieu 18:18
- Doctrine et Alliances 128:16-18
- Doctrine et Alliances 132:7, 46-49.
- Doctrine et Alliances 138:47-48

Les clés du scellement sont valides sur terre et dans les cieux. [2.2.1]

Joseph Fielding Smith (1876-1972) a résumé le pouvoir et l'autorité associés aux clés de scellement de la prêtrise :

« Cette prêtrise détient les clefs permettant de lier et de sceller sur la terre et dans les cieux toutes les ordonnances et tous les principes relatifs au salut de l'homme, pour qu'ils soient ainsi rendus valides dans le royaume céleste de Dieu.

« Au cours de son ministère, Élie détint cette autorité et le Seigneur lui donna le pouvoir sur tout sur la terre, de sorte que par son ministère tout ce qui était fait serait ratifié ou scellé dans les cieux et reconnu par le Père éternel comme étant pleinement en vigueur. Ce pouvoir donne effet et vie à toutes les ordonnances accomplies par les officiers dûment autorisés détenant le pouvoir divin sur la terre.

« C'est en vertu de cette autorité qu'on accomplit des ordonnances au temple tant pour les vivants que pour les morts. C'est le pouvoir qui unit pour l'éternité maris et femmes, quand ils contractent le mariage selon le plan éternel. C'est l'autorité par laquelle les parents obtiennent

le droit d'être parents de leurs enfants à toute éternité, pas seulement pour le temps, ce qui rend éternelle la famille dans le royaume de Dieu » (*Doctrine du salut*, comp. Bruce R. McConkie, 3 vol., 1954-1956, 2:117).

Les pouvoirs de scellement représentent le don sublime de Dieu. [2.2.2]

Les pouvoirs de scellement de la Prêtrise de Melchisédek valident les ordonnances du salut de l'Évangile sur la terre et dans les cieux, comme **Boyd K. Packer**, du Collège des douze apôtres, l'a expliqué :

« Il y a relativement peu d'hommes à qui ce pouvoir de scellement sur la terre ait été délégué à une époque quelconque : dans chaque temple se trouvent des frères à qui a été donné le pouvoir de scellement... »

« Dans l'Église, nous détenons une autorité suffisante pour accomplir toutes les ordonnances nécessaires pour racheter

et exalter toute la famille humaine. Et, puisque nous avons les clés du pouvoir de scellement, ce que nous lions dans un ordre correct ici sera lié dans les cieux. Ces clés (les clés pour sceller et lier sur la terre de manière que cela soit lié dans les cieux) sont le don suprême de notre Dieu. Avec cette autorité, nous pouvons baptiser et bénir, doter et sceller, et le Seigneur respectera nos engagements » (*Le temple sacré*, L'Étoile, juin 1992, p. 22-23).

Les ordonnances sont valides au-delà de la tombe. [2.2.3]

Bruce R. McConkie (1915-1985), du Collège des douze apôtres, a enseigné que le pouvoir de scellement rend valide toutes les ordonnances essentielles de la prêtrise tant pour les vivants que pour les morts : « Tout acquiert une force et une validité durables grâce au pouvoir de scellement. Ce pouvoir est si universel, qu'il embrasse les ordonnances du temple accomplies pour les vivants et pour les morts, qu'il scelle les enfants sur la terre à leurs ancêtres qui sont déjà morts et qu'il forme la chaîne patriarcale durable qui existera éternellement parmi les êtres exaltés » (*Mormon Doctrine*, 2e édition, 1966, p. 683).

Élie a été le dernier prophète de l'Ancien Testament à détenir les clés du pouvoir de scellement de la Prêtrise de Melchisédek [2.3]

Élie a utilisé les pouvoirs de scellement de la Prêtrise de Melchisédek. [2.3.1]

L'Ancien Testament raconte comment Élie a utilisé les pouvoirs de scellement de la prêtrise pour sceller les cieux (le ciel), ce qui a provoqué une famine dans le pays (voir 1 Rois 17:1). Par la suite, grâce à ce même pouvoir, il a descellé les cieux (voir 1 Rois 18:41-45). La même autorité de la prêtrise scelle, ou lie, les uns aux autres les membres de la famille. Le Guide des Écritures dit : « Élie détenait le pouvoir de scellement de la Prêtrise de Melchisédek et il a été le dernier prophète à le détenir jusqu'à l'époque de Jésus-Christ » (« Élie » ; voir aussi Joseph Smith, dans *History of the Church*, 4:211 ; 6:251-252). **Henry B. Eyring**, de la Première Présidence, décrit le pouvoir détenu par Élie comme étant « le plus grand pouvoir que Dieu puisse donner à ses enfants » (voir « Des cœurs enlacés », *Le Liahona*, mai 2005, p. 78).

Élie a été enlevé au ciel. [2.3.2]

Vers la fin du ministère d'Élie, Élisée, son successeur, et lui, ont traversé le Jourdain et « comme ils continuaient à marcher en parlant, voici, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent l'un de l'autre, et Élie monta au ciel dans un tourbillon » (2 Rois 2:11). Élie fut enlevé, ou emmené dans les cieux sans goûter la mort, séparation de son esprit et de son corps. Étant le dernier prophète de l'Ancien Testament à détenir les clés du pouvoir de scellement de la prêtrise, Élie devait garder son corps physique afin de



Salle de scellement dans le temple de Vancouver (Colombie Britannique, Canada)

conférer par la suite ces clés de la prêtrise à Pierre, Jacques et Jean sur le mont de la Transfiguration (voir Matthieu 17:1-3).

Malachie a prophétisé le retour d'Élie [2.4]

Écritures à étudier et à méditer

- Malachie 4:5-6
- 3 Néphi 25:5-6
- Doctrine et Alliances 2:1-3
- Doctrine et Alliances 27:9
- Doctrine et Alliances 110:13-16
- Doctrine et Alliances 128:16-18
- Doctrine et Alliances 138:46-48
- Joseph Smith, Histoire 1:36-39

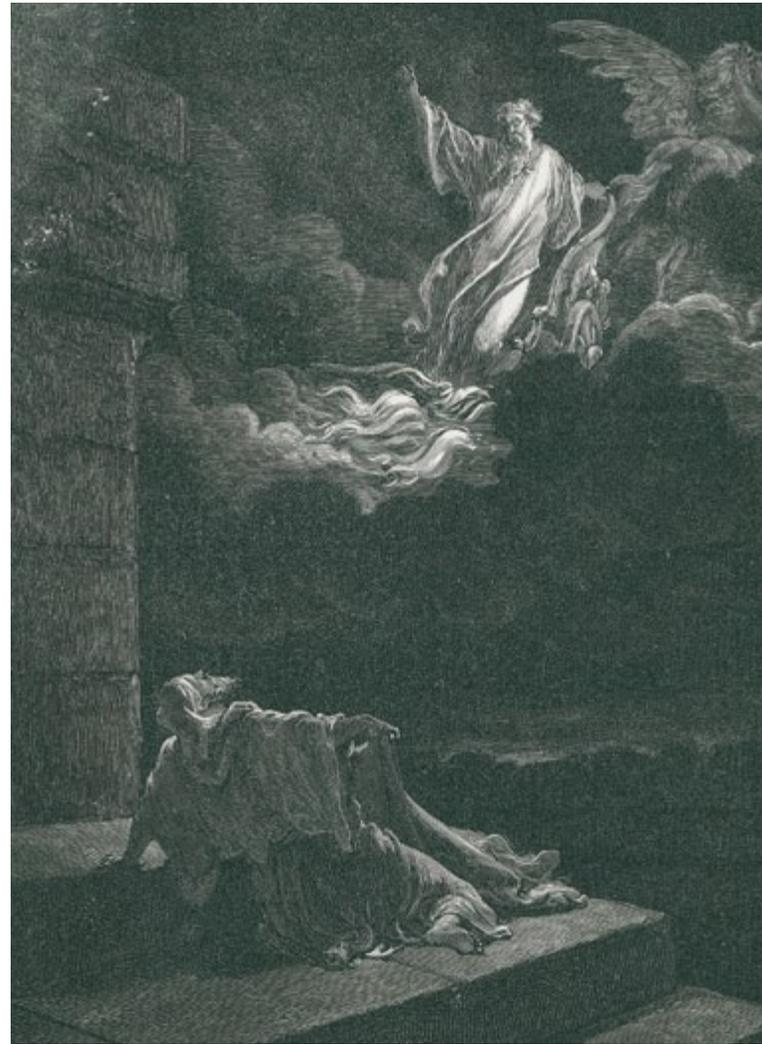
Le retour d'Élie a ramené le cœur des enfants à leurs pères. [2.4.1]

Vers 430 av. J.-C., le prophète Malachie a prophétisé qu'Élie reviendrait sur terre « avant la venue du jour grand et redoutable » (Malachie 4:5). Cette prophétie est si importante qu'on peut la trouver dans la Bible, le Livre de Mormon, les Doctrine et Alliances et la Perle de Grand Prix (voir Malachie 4:5-6 ; 3 Néphi 25:5-6 ; D&A 2:1-3 ; Joseph Smith, Histoire 1:37-39). Cette prophétie dit qu'un objectif du retour d'Élie serait de tourner le cœur des enfants vers leurs pères.

Joseph Fielding Smith explique comment cela est possible :

« Les pères sont nos ancêtres décédés qui sont morts sans avoir eu la chance de recevoir l'Évangile, mais qui ont reçu la promesse que le moment viendrait où cette bénédiction leur serait accordée. Les enfants sont les personnes qui vivent maintenant, qui préparent les données généalogiques et qui accomplissent les ordonnances par procuration dans les temples.

« Tourner le cœur des enfants vers les pères c'est implanter dans le cœur des enfants le sentiment et le désir qui les pousseront à rechercher les annales des morts. De plus, il est nécessaire que le désir et l'inspiration soient implantés dans leur cœur. Il faut qu'ils aient cela pour entrer dans la maison du Seigneur afin d'accomplir l'œuvre nécessaire pour leurs pères qui sont morts sans avoir la connaissance de l'Évangile ou sans la bénédiction de recevoir la plénitude de l'Évangile » (voir *Doctrine du salut*, 2:126).



Élisée a vu Élie enlevé dans les cieux (voir 2 Rois 2:11).

Les promesses faites aux pères sont implantées dans le cœur des enfants. [2.4.2]

Doctrine et Alliances 2:2 dit que Élie « implantera dans le cœur des enfants les promesses faites aux pères ». Quelles sont « les promesses faites aux pères » ? **Joseph Fielding Smith** enseigne : « Cette expression se rapporte à certaines promesses faites à ceux qui sont morts sans avoir la connaissance de l'Évangile et sans avoir reçu les ordonnances de scellement de la prêtrise dans les domaines qui ont trait à leur exaltation. Selon ces promesses, dans les derniers jours, les enfants devront accomplir ces ordonnances en faveur des morts » (« The Promises Made to the Fathers », *Improvement Era*, juillet 1922, p. 829). On peut obtenir les promesses de relations familiales éternelles grâce aux ordonnances du salut du temple.



Le 3 avril 1836, pour accomplir la prophétie, Élie est apparu à Joseph Smith, le prophète, et à Oliver Cowdery dans le temple de Kirtland (représenté ici).

La terre serait dévastée si Élie ne revenait pas. [2.4.3]

Dans le plan de rédemption du Seigneur, l'un des buts de la terre est d'être la demeure céleste finale des personnes qui ont contracté et respecté leurs alliances avec leur Père céleste. Ce sera un endroit où les membres de la famille pourront vivre ensemble à tout jamais. Le pouvoir de scellement de la prêtrise permet l'union des maris à leurs femmes et des parents aux enfants, œuvre essentielle à l'exaltation des vivants et des morts. Sans le pouvoir de scellement rétabli par Élie, les enfants de Dieu ne pourraient pas recevoir toutes les bénédictions de l'exaltation et ce but de la création de la terre n'aurait pas été atteint.

Pour accomplir la prophétie, Élie a rétabli les clés du pouvoir de scellement de la Prêtrise de Melchisédek sur la terre dans notre dispensation [2.5]

Élie est revenu pour accomplir la prophétie. [2.5.1]

Le 3 avril 1836, dans le temple de Kirtland (Ohio, États-Unis), Élie est revenu accomplir la prophétie (voir chapeau de la section D&A 110, versets 13-16). Bien qu'étant un être enlevé, quand il a conféré les clés du pouvoir de scellement de la Prêtrise de Melchisédek à Pierre, Jacques et Jean sur le mont de la Transfiguration, Élie était un être ressuscité quand il a conféré ses pouvoirs de scellement à Joseph Smith et à Oliver Cowdery dans le temple de Kirtland (voir Joseph Fielding Smith, *Doctrine du salut*, 2:119).

En 1829, lors du Rétablissement, Joseph Smith, le prophète, avait reçu la Prêtrise de Melchisédek de Pierre, Jacques et Jean, mais il devait encore recevoir d'Élie les clés de la prêtrise afin de sceller les familles pour l'éternité.

Élie est revenu pendant la Pâque juive. [2.5.2]

Dans les foyers juifs qui respectent le repas traditionnel de la Pâque, Élie « reste l'invité... [qu']une porte ouverte et un siège inoccupé attendent toujours », anticipant son retour (Guide des Écritures, « Élie »). Il est intéressant de noter que le retour d'Élie, qui s'est effectivement produit le 3 avril 1836 dans le temple de Kirtland, n'a pas seulement eu lieu le dimanche de Pâques cette année-là, mais a aussi coïncidé avec la Pâque juive.

Joseph Fielding Smith a expliqué : « Il paraît que c'est le 3 avril 1836 que, lors de la fête pascale, les Juifs ont ouvert leurs portes pour laisser entrer Élie. C'est exactement ce jour-là qu'Élie est entré, non pas chez les Juifs pour prendre la Pâque avec eux, mais dans la Maison du Seigneur, érigée à son nom et reçue par lui à Kirtland, et il y a conféré ses clés pour réaliser ces choses même que ces Juifs, assemblés chez eux, désiraient » (dans Conference Report, avril 1936, p. 75 ; voir aussi John P. Pratt, « The Restoration of Priesthood Keys on Easter 1836, Part 2: Symbolism of Passover and of Elijah's Return », *Ensign*, juillet 1985, p. 59 ; Stephen D. Ricks, « The Appearance of Elijah and Moses in the Kirtland Temple and the Jewish Passover », *BYU Studies*, vol. 23, n° 4, 1983 : 483-486).

Le pouvoir de scellement continue avec le président de l'Église. [2.5.3]

Henry B. Eyring témoigne au sujet des clés de la prêtrise données à Joseph Smith qui incluent celles reçues d'Élie dans le temple de Kirtland : « Le prophète Joseph Smith a reçu de messagers célestes les clés de la prêtrise. Elles ont été transmises en une succession ininterrompue jusqu'au [président de l'Église actuel]. Chaque apôtre vivant les détient » (voir « Agir en toute diligence », *Le Liahona*, mai 2010, p. 63).

Gordon B. Hinckley (1910-2008) a aussi témoigné : « Cette même autorité que Joseph détenait, ces mêmes clés et pouvoirs qui étaient l'essence du pouvoir de diriger que Dieu lui avait donné furent conférés par lui aux douze apôtres avec Brigham Young à leur tête. Depuis lors, chaque président de l'Église qui a accédé à cet office des plus élevés et sacrés est issu du Conseil des Douze. Chacun de ces hommes a reçu la bénédiction de l'esprit et du pouvoir de révélation d'en haut. La chaîne qui va de Joseph Smith, fils, jusqu'[au président de l'Église actuel] est ininterrompue. Je vous en rends solennellement témoignage aujourd'hui » (dans Conference Report, avril 1981, p. 27-28 ; ou *Ensign*, mai 1981, p. 22).

Le rétablissement des clés de scellement est l'apogée du Rétablissement. [2.5.4]

James E. Faust (1920-2007), de la Première Présidence, a expliqué l'une des raisons pour lesquelles nous devons tous nous réjouir de ce que les clés détenues par Élie ont été rétablies dans notre dernière dispensation : « Aucune autre religion ne prétend avoir les clés pour lier éternellement les familles... Les personnes qui chérissent

les membres de leur famille ont une raison impérieuse de vouloir obtenir la bénédiction transcendante d'être scellées pour l'éternité dans les temples de Dieu. Pour tous les grands-parents, parents, maris, femmes, enfants et petits-enfants, le pouvoir et l'autorité de scellement est le couronnement, le summum du rétablissement 'de toutes choses' [Actes 3:21] par Joseph Smith, le prophète » (voir « Je crois ! Viens au secours de mon incrédulité ! » *Le Liahona*, novembre 2003, p. 21).

Par définition, l'esprit d'Élie est le Saint-Esprit quand son influence directrice guide les personnes qui participent à l'histoire familiale et du temple [2.6]*« L'esprit d'Élie » est une manifestation du Saint-Esprit.* [2.6.1]

Les saints des derniers jours parlent souvent de « l'esprit d'Élie ». Cette expression désigne l'influence du Saint-Esprit sur des personnes, ce qui crée l'envie et le désir de « tourner le cœur des pères vers les enfants, et les enfants vers les pères » (D&A 110:15) et de s'impliquer dans l'histoire familiale. **Russell M. Nelson**, du Collège des douze apôtres, a expliqué : « L'esprit d'Élie [est une] manifestation du Saint-Esprit qui rend témoignage de la nature divine de la famille. Depuis ce moment, des gens du monde entier, quelle que soit leur affiliation religieuse, rassemblent les annales de leurs ancêtres décédés à un rythme sans cesse croissant » (voir « Une nouvelle époque de récoltes », *L'Étoile*, juillet 1998, p. 38).

Commentant cette citation de frère Nelson, **David A. Bednar**, du Collège des douze apôtres, a dit : « Cette influence caractéristique du Saint-Esprit invite les gens à identifier et à chérir leurs ancêtres et les membres de leur famille, passés et présents, et à rassembler des informations les concernant » (voir « Le cœur des enfants se tournera », *Le Liahona*, novembre 2011, p. 25).

Le pouvoir de scellement se manifeste dans les relations familiales. [2.6.2]

Le pouvoir de scellement motive non seulement les personnes à continuer l'histoire familiale, mais aussi

à améliorer les liens d'amour que l'on trouve dans les relations familiales vécues dans la justice. **James E. Faust** a enseigné : « Peut-être associons-nous le pouvoir conféré par Élie uniquement à des alliances officielles accomplies dans des lieux sacrés. Cependant, ces ordonnances ne deviennent dynamiques et bénéfiques que lorsqu'elles se manifestent dans notre vie de tous les jours. Malachie a dit que le pouvoir d'Élie tournerait le cœur des pères et des enfants les uns vers les autres. Le cœur est le siège des émotions et le canal de la révélation (voir Malachie 4:5-6). Le pouvoir de scellement se manifeste donc dans les relations familiales, dans les attributs et les talents appliqués dans un milieu enrichissant et dans un service empreint d'amour. Voilà les liens qui unissent la famille » (voir « Pères, regagnez votre foyer », *L'Étoile*, juillet 1993, p. 42).

« *L'esprit d'Élie* » fortifie les relations familiales. [2.6.3]

Richard H. Winkel, des soixante-dix, relève l'influence positive de « l'esprit d'Élie » et du temple sur sa famille : « Quand vous irez au temple, vous aimerez votre famille plus profondément que jamais auparavant. Le temple concerne la famille. En servant davantage au temple, ma femme... et moi, nous nous aimons davantage, elle et moi, et nous aimons davantage nos enfants. Et cela ne s'arrête pas là. Cet amour s'étend à nos parents, à nos frères, à nos sœurs, à nos tantes, à nos oncles, à nos cousins, à nos ancêtres et surtout à nos petits-enfants ! C'est l'esprit d'Élie, c'est-à-dire l'esprit de l'œuvre généalogique et, quand il est suscité par le Saint-Esprit, il pousse les pères à tourner leur cœur vers leurs enfants et les enfants à tourner le leur vers leurs pères. Grâce à la prêtrise, le mari et la femme sont scellés ensemble ; les enfants sont scellés à leurs parents pour l'éternité et, par conséquent, la famille est éternelle et ne sera pas séparée par la mort » (voir « Le temple concerne la famille », *Le Liahona*, novembre 2006, p. 9).

Après le retour d'Élie, l'intérêt pour l'œuvre généalogique a commencé à s'accélérer partout dans le monde [2.7]

Des millions de personnes œuvrent à l'histoire familiale. [2.7.1]

Le président Hinckley a remarqué l'intérêt mondial pour l'histoire familiale qui a pris racine après le retour d'Élie en 1836 et il a témoigné du but divin dans cet intérêt accru :

« Aujourd'hui, il y a beaucoup de sociétés généalogiques dans le monde. J'ai la conviction qu'elles ont toutes vu le jour à la suite de la venue d'Élie. L'une des plus anciennes et des plus prestigieuses est la New England Historic Genealogical Society, organisée en 1844, année de la mort du prophète. Depuis, et surtout plus récemment, s'est manifesté un immense intérêt pour l'histoire familiale.



Et le Département de l'histoire familiale de l'Église s'est développé pour y répondre...

« Dans le monde entier, il y a des millions de personnes qui dépouillent des registres généalogiques. Pourquoi ? Pourquoi le font-elles ? Je crois que c'est parce qu'elles ont été touchées par l'esprit de cette œuvre, ce que nous appelons l'esprit d'Élie. On voit là le cœur des enfants se tourner vers leurs pères. La plupart d'entre eux n'y voient aucun but, si ce n'est peut-être la forte curiosité qui les motive.

« Il doit bien y avoir une raison d'être à cette énorme dépense de temps et d'argent. Cette raison, dont je rends solennellement témoignage, est d'identifier les générations de morts afin que les ordonnances soient accomplies en leur faveur pour leur bénédiction et leur progression éternelles.

« Les fruits réels de cette recherche de noms ne se manifestent que dans la maison du Seigneur, les temples de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours. Et l'expansion de la recherche généalogique s'accompagne d'une augmentation concomitante du nombre des temples » (« L'esprit d'Élie », *L'Étoile*, novembre 1996, p. 19-20).

Les recherches en histoire familiale sont devenues un passe-temps important. [2.7.2]

Quand il était membre des soixante-dix, **Ronald T. Halverson** a raconté l'expérience suivante :

« La généalogie ou histoire familiale est devenue l'un des grands passe-temps en Amérique et partout dans le monde. Voici ce qui m'est arrivé tandis que j'étais en Nouvelle-Zélande dans le cadre de mon appel. En raison

de problèmes de dos, je suis allé voir un physiothérapeute. Pendant qu'il me soignait, il m'a demandé : 'N'êtes-vous pas membre de l'Église mormone ?'

« Ma réponse a été : 'Oui'.

« N'est-ce pas l'Église qui conserve l'histoire et les annales de nos ancêtres ?', a-t-il demandé :

« J'ai répondu : 'Oui, nous sommes connus pour cela et nous avons la bénédiction d'avoir une bibliothèque d'histoire familiale.'

« Alors, il m'a dit que sa fille et lui avaient passé plusieurs années à rassembler les noms de ses ancêtres, à faire des recherches familiales et qu'ils avaient accumulé de nombreuses générations. Cela le préoccupait et il se demandait s'il pouvait transmettre tout cela à l'Église. Ce qui le tourmentait c'était que tout ce travail et ces efforts pour accumuler cette œuvre sacrée pourraient être perdus et il voulait les préserver pour les générations futures. J'ai été heureux de lui donner l'adresse électronique du Département d'histoire familiale et la façon de prendre contact avec lui et je suis certain que maintenant il a transféré ces renseignements.

« Bien qu'il ne sache pas pourquoi, il est évident que l'esprit d'Élie agit sur lui, comme il le fait sur beaucoup d'autres personnes partout dans le monde. À ma connaissance, avant la venue d'Élie en 1836, il n'y avait aucune tentative ni aucune aide pour faire des recherches concernant les documents relatifs aux personnes décédées, mais ce qui s'est produit depuis est miraculeux. Des pays ont voté des lois rendant obligatoire la conservation des documents concernant les personnes décédées. En Norvège, où les documents étaient éparpillés et difficiles à trouver, on a construit, pour les conserver, près de la ville de Morirana, une chambre forte semblable à celle de l'Église. Les habitants en sont très fiers. Vous pouvez maintenant trouver des bibliothèques d'histoire familiale ou des endroits où trouver vos documents dans presque chaque grande ville ou comté », (« An Offering, Worthy of All Acceptation », [discours à la conférence sur l'histoire familiale et la généalogie, Université Brigham Young, 26 juillet 2005], p. 2-3).

Questions pour la réflexion

- Du fait que vous suivez un cours sur l'histoire familiale, est-il correct de présumer que vous avez ressenti que votre cœur se tournait vers vos ancêtres, au moins dans une certaine mesure ? De quelles façons le Saint-Esprit vous a-t-il invité à participer à l'histoire familiale ? Qu'est-ce qui vous intéresse particulièrement dans l'histoire familiale ?
- De quelles façons les clés de scellement rétablies par le prophète Élie ont-elles eu une influence dans votre vie ?
- De quelles façons le cœur des membres de votre famille s'est-il tourné les uns vers les autres ?
- Des noms d'ancêtres de votre famille continuent-ils à vous venir à l'esprit ? Si c'est le cas, avez-vous écrit ces noms et ces expériences dans votre journal ? Qu'allez-vous faire à ce propos ?

Idées de tâches

- Répondez à la question : Qu'est-ce que l'« esprit d'Élie » ?
- Expliquez à une personne, à un groupe ou par écrit la signification de la mission d'Élie pour les derniers jours.
- Étudiez les Écritures de ce chapitre qui parlent d'Élie et de sa mission. Écrivez ce que vous apprenez dans un journal d'étude.

Documentation supplémentaire

- Mark E. Petersen, « La mission d'Élie » *Ensign*, août 1981, p. 64-65.
- Russell M. Nelson, « L'esprit d'Élie », *L'Étoile*, janvier 1995, p. 100-104.
- Chapitre 26, « Élie et le rétablissement des clés de scellement », dans *Enseignements des présidents de l'Église : Joseph Smith*, 2007, p. 329-337.



Comment commencer des recherches en histoire familiale

3

Introduction

James E. Faust (1920-2007), de la Première Présidence a déclaré : « C'est une joie de découvrir qui étaient nos ancêtres décédés il y a longtemps. Chacun de nous a une histoire familiale fascinante. La recherche de vos ancêtres peut être le puzzle le plus intéressant que vous... puissiez assembler » *Le Liahona*, novembre 2003, p. 53).

Quand vous vous lancez dans l'assemblage du puzzle de votre histoire familiale, commencez par les pièces les plus proches et les plus familières : les personnes de votre famille immédiate et les renseignements qui les concernent. Vous ferez quelque chose que littéralement des millions de personnes partout dans le monde aiment faire. Cependant, vous poursuivrez un objectif plus élevé, vous participerez à l'œuvre du Seigneur, destinée au salut de ses enfants.

Joseph Smith, le prophète (1805-1844), a proclamé qu'en nous efforçant d'accomplir les ordonnances nécessaires en faveur de nos ancêtres décédés, nous accomplissons une prophétie d'Abdias, prophète de l'Ancien Testament : « Et maintenant que les grands desseins de Dieu se hâtent vers leur accomplissement, que les choses dont il a été parlé dans les prophètes s'accomplissent, que le royaume de Dieu est établi sur la terre et que l'ordre antique des choses est rétabli, le Seigneur nous a manifesté ce devoir et ce droit sacré et il nous est commandé d'être baptisés pour nos morts, accomplissant ainsi les paroles d'Abdias, lorsqu'il parlait de la gloire des derniers jours : 'Des libérateurs monteront sur la montagne de Sion' [voir Abdias 1:21] » (*Enseignements des présidents de l'Église : Joseph Smith*, 2007, p. 439).

Commentaire

Nous devenons « des libérateurs sur la montagne de Sion » quand nous offrons les ordonnances salvatrices à nos ancêtres décédés [3.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Ésaïe 42:6-7
- Abdias 1:17, 21

Jésus-Christ est le seul nom par lequel nous sommes sauvés. [3.1.1]

Jésus-Christ est le Sauveur du monde, celui qui a expié pour toute l'humanité. Enseignant ce qu'un ange lui avait dit, le roi Benjamin a témoigné : « Il n'y aura aucun autre nom donné, ni aucune autre voie ni moyen par lesquels le salut puisse parvenir aux enfants des hommes, si ce n'est dans et par le nom du Christ, le Seigneur Omnipotent » (Mosiah 3:17 ; voir aussi Actes 4:12 ; 2 Néphi 31:21). **Dallin H. Oaks**, du Collège des douze apôtres, réaffirme ce témoignage de nos jours : « Nous aimons le Seigneur Jésus-Christ. Il est le Messie, notre Sauveur et notre Rédempteur. Son nom est le seul par lequel nous puissions être sauvés » (« La lumière et la vie du monde », *L'Étoile*, janvier 1988, p. 61).



Le Seigneur Jésus-Christ est le seul à pouvoir nous sauver.

L'œuvre du temple est comparable à l'esprit du sacrifice du Sauveur. [3.1.2]

Gordon B. Hinckley (1910-2008), associe l'œuvre du temple par procuration faite en faveur des morts au sacrifice expiatoire du Sauveur : « L'œuvre qui s'accomplit dans la

maison du Seigneur et qui doit être précédée de recherches, se rapproche davantage de l'esprit du sacrifice du Seigneur que toute autre activité que je connaisse. Pourquoi ? Parce qu'elle est faite par des gens qui font don généreusement de leur temps et de leurs moyens, sans attendre de remerciements ni de récompenses pour faire pour d'autres ce que ceux-ci ne peuvent pas faire pour eux-mêmes » (« L'Esprit d'Élie » *L'Étoile*, novembre 1996, p. 21).

Nous pouvons devenir des « libérateurs sur la montagne de Sion ». [3.1.3]

Le prophète Abdias a prophétisé que « des libérateurs monteront sur la montagne de Sion » (Abdias 1:21). Vous pouvez contribuer à accomplir cette prophétie pour les personnes décédées. **Le prophète Joseph Smith** a expliqué : « Mais comment vont-ils devenir libérateurs sur la montagne de Sion ? En construisant leurs temples, en érigeant leurs fonts baptismaux, et en recevant toutes les ordonnances, les baptêmes, les confirmations, les ablutions, les onctions, les ordinations et les pouvoirs de scellement sur leur tête en faveur de tous leurs ancêtres qui sont morts, et en les rachetant afin qu'ils se lèvent dans la première résurrection et soient exaltés avec eux sur des trônes de gloire » (*Enseignements des présidents de l'Église : Joseph Smith*, p. 508).



Fonts baptismaux du temple de Washington D.C (États-Unis)

Cette œuvre est la responsabilité des saints des derniers jours. [3.1.4]



Wilford Woodruff (1807-1898) a témoigné que de même que nous dépendons du Sauveur pour être rachetés, nos ancêtres dépendent également de notre œuvre par procuration en leur faveur dans les temples : « On vous a exposé... certaines choses relatives à la rédemption de nos morts et certaines

choses qui concernent la construction des temples. Mes frères et sœurs, il s'agit là d'œuvres importantes. Ce sont des œuvres que nous faisons pour d'autres qui ne peuvent pas les faire pour eux-mêmes. C'est ce que Jésus a fait lorsqu'il a donné sa vie pour notre rédemption, parce que nous ne pouvions pas nous racheter nous-mêmes. Nous avons nos pères et nos mères et notre parenté dans le monde des esprits et nous avons une œuvre à faire pour eux. Personnellement je m'intéresse, comme mes frères et sœurs, à l'œuvre de la rédemption des morts... C'est une œuvre qui repose sur les saints des derniers jours. Faites tout ce que vous pouvez dans ce domaine, afin que, lorsque vous passerez de l'autre côté du voile, votre père, votre mère, votre parenté et vos amis vous bénissent pour ce que vous avez fait et, ayant été des instruments entre les mains de Dieu pour leur procurer la rédemption, vous serez reconnus comme des libérateurs sur la montagne de Sion, en accomplissement de la prophétie [voir Abdias 1:21] » (*Les enseignements des présidents de l'Église : Wilford Woodruff*, 2004, p. 200).

Nous sommes partenaires du Seigneur. [3.1.5]



John A. Widtsoe (1872-1952), du Collège des douze apôtres, a enseigné que, dans notre existence prémortelle, nous avons promis de contribuer au salut des autres : « Dans notre état préexistant, le jour du grand conseil, nous avons passé un certain accord avec le Tout-Puissant. Le Seigneur a proposé un plan... Nous l'avons

accepté. Comme ce plan concerne tous les hommes, nous prenons part au salut de chaque personne qui participe à ce plan. À ce moment-là, nous avons accepté d'être non seulement des sauveurs pour nous-mêmes, mais, d'une manière tangible, des sauveurs pour tout le genre humain. Nous sommes devenus les partenaires du Seigneur. L'accomplissement de ce plan n'était dès lors plus seulement l'œuvre du Père et celle du Sauveur, mais aussi la nôtre. Le plus petit d'entre nous, le plus humble, œuvre en partenariat avec le Tout-Puissant à l'accomplissement de l'objectif du plan éternel du salut » (« The Worth of Souls », *The Utah Genealogical and Historical Magazine*, octobre 1934, p. 189).

Nous pouvons commencer l'histoire familiale en rassemblant nos renseignements personnels et en nous concentrant sur nos premières générations [3.2]

Déterminez où vous en êtes. [3.2.1]

Votre point de départ dans l'histoire familiale dépendra de votre expérience et des renseignements d'histoire familiale dont vous disposez jusqu'à présent. Déterminez où vous en êtes dans votre recherche et décidez de ce que vous voulez faire ensuite. Allez des sources les plus facilement disponibles à celles qui sont plus difficilement accessibles. Il est important que vous découvriez le plus tôt possible dans vos recherches de quels renseignements le site internet d'histoire familiale de l'Église dispose concernant les ancêtres de votre famille (voir la section sur FamilySearch.org (3.3.1) et le chapitre 6 de ce manuel).

Commencez par rassembler et conserver les documents de vos recherches. [3.2.2]



Boyd K. Packer, du Collège des douze apôtres, a parlé de l'inspiration que nous pouvons recevoir lorsque nous faisons des recherches généalogiques, puis il a suggéré une méthode simple pour commencer nos recherches :

« Le tout est de commencer. Vous apprendrez peut-être le principe de Néphi lorsqu'il a dit : 'J'étais conduit

par l'Esprit, ne sachant pas d'avance ce que j'allais faire' (1 Néphi 4:6).

« Si vous ne savez pas par où commencer, commencez par vous-mêmes. Si vous ne savez pas quels documents vous procurer, ni comment le faire, commencez avec ce que vous avez...

« Voici ce que vous pouvez faire :

« Prenez une boîte en carton. N'importe quel carton fera l'affaire. Mettez-le à un endroit gênant, par exemple sur le canapé, sur un plan de travail de la cuisine ou à tout autre endroit où il ne pourra pas passer inaperçu. Puis, sur une période de plusieurs semaines, collectez et mettez dans le carton tous les documents concernant votre vie, par exemple votre acte de naissance, votre certificat de bénédiction, votre certificat de baptême, votre certificat d'ordination et votre diplôme de fin d'études. Rassemblez vos diplômes, toutes vos photos, les distinctions que vous avez reçues, votre journal si vous en avez tenu un, tout ce que vous pouvez trouver ayant trait à *votre* vie, tout ce qui est écrit, consigné ou enregistré, qui prouve que vous êtes vivant et qui témoigne de ce que vous avez fait.

« N'essayez pas de faire cela en une journée. Accordez-y du temps. Pour la plupart d'entre nous, ces documents se

trouvent éparpillés un peu partout. Certains se trouvent dans une boîte dans le garage, sous une pile de journaux, d'autres sont rangés dans des tiroirs, au grenier ou ailleurs. Vous avez peut-être glissé certains documents entre les pages de votre Bible ou d'un autre ouvrage.

Rassemblez tous ces documents et mettez-les dans le carton. Laissez-les dans le carton jusqu'à ce que vous ayez rassemblé tout ce que vous pensez posséder » *Le Liahona*, août 2003, p. 15-16).

Commencez par des choses petites et simples. [3.2.3]



Henry B. Eyring, de la Première Présidence, suggère des façons simples de commencer l'histoire familiale afin de donner à nos ancêtres l'occasion d'être sauvés :

« Vous commencez en faisant des choses simples. Notez ce que vous connaissez déjà de votre famille. Vous devrez noter les noms de vos parents et

de leurs parents avec les dates de naissance, de décès ou de mariage. Si vous le pouvez, vous indiquerez les lieux. Vous connaissez déjà certaines de ces choses de mémoire. Mais vous pouvez également demander à des parents. Ils peuvent même avoir des extraits d'actes de naissance, de mariage ou de décès. Faites-en des copies [ou numérisez-les] et classez-les. Si vous apprenez des anecdotes de leur vie, mettez-les par écrit et conservez-les. Il ne s'agit pas simplement de rassembler des noms. Ces gens que vous n'avez jamais rencontrés dans la vie deviendront des amis que vous aimerez. Votre cœur sera enlacé avec le leur pour toujours.

« Vous pouvez commencer à rechercher dans les premières générations et remonter dans le temps. À partir de là, vous identifierez beaucoup de vos ancêtres qui ont besoin de votre aide. Quelqu'un de votre paroisse ou branche de l'Église a été appelé pour vous aider à préparer ces noms pour le temple. Vos ancêtres pourront y recevoir les alliances qui les libéreront de leur prison d'esprit et les uniront dans des familles... votre famille... pour toujours.

« Vos possibilités et les engagements qu'elles créent sont remarquables dans l'histoire tout entière du monde. Il y a plus de temples sur la terre qu'il n'y en a jamais eu. Plus de gens dans le monde entier ont senti l'esprit d'Élie les pousser à enregistrer l'identité et les événements de la vie de leurs ancêtres. Il y a plus de moyens pour découvrir vos ancêtres qu'il y en a jamais eu dans l'histoire du monde. Le Seigneur a déversé la connaissance sur la façon de rendre ces renseignements accessibles dans le monde entier par une technologie que l'on aurait considérée comme un miracle il y a quelques années seulement » (voir « Des cœurs enlacés », *Le Liahona*, mai 2005, p. 79).

FamilySearch, le site internet de l'Église, est une ressource importante pour trouver des documents et des renseignements d'histoire familiale [3.3]

Utilisez le site Internet new.FamilySearch.org. [3.3.1]

Actuellement, il y a trois sites Internet FamilySearch patronnés par l'Église permettant d'avoir accès à des renseignements et de la technologie qui peuvent beaucoup vous aider dans vos recherches généalogiques : FamilySearch.org et lds.org/familyhistoryyouth sont accessibles au grand public et new.FamilySearch.org est principalement accessible aux membres de l'Église. Vous devrez avoir un compte SDJ afin de pouvoir accéder aux certificats de membre ou d'ordonnances du temple. Avoir un compte SDJ vous donne accès à plus de cinq cents millions de noms de personnes décédées partout dans le monde. Vous pourrez aussi envoyer des noms pour les ordonnances du temple et ajouter des renseignements concernant votre famille. (Demandez à votre instructeur ou à un spécialiste de l'histoire familiale les renseignements les plus récents dans ce domaine.)



Votre instructeur ou un consultant d'histoire familiale de pieu, de paroisse ou de branche peut vous aider à créer un compte SDJ ou vous pouvez aller sur LDS.org, cliquer sur **Ouvrir une session**, puis cliquer sur **Inscription pour ouvrir un compte SDJ** et suivre les recommandations. Vous aurez besoin de votre numéro de membre et de votre date de naissance pour configurer votre compte SDJ (vous pouvez obtenir votre numéro de membre auprès de votre greffier de paroisse ou de branche ou sur votre recommandation à l'usage du temple).

Vous pouvez gagner du temps et éviter les doublons en cherchant votre lignage familial sur le site Internet d'histoire familiale de l'Église. Vous pourriez avoir la surprise de constater que des renseignements importants ont déjà été enregistrés dans votre ascendance. (Pour obtenir plus de renseignements, voir le chapitre 6 de ce manuel « L'informatique et les recherches en histoire familiale ».)

La technologie a accéléré l'œuvre. [3.3.2]

Le Département d'histoire familiale de l'Église supervise FamilySearch. « Pour accélérer la mise en ligne des documents historiques importants, FamilySearch s'efforce continuellement d'améliorer la technologie actuellement disponible et de trouver des bénévoles dévoués supplémentaires.

« Avec le temps, le Département d'histoire familiale de l'Église a mis au point de nouvelles méthodes de conservation des archives qui permettent un maximum de rapidité avec la meilleure qualité possible. Cela est devenu possible grâce à des caméras digitales spéciales, à une technologie de numérisation innovante et à de nouveaux logiciels informatiques...

« Beaucoup de nouveaux programmes en ligne ont été mis en place pour permettre l'avancement du travail de recherche en histoire familiale...

« Tout cela et beaucoup d'autres projets rendent l'histoire familiale plus vivante que jamais... 'Cette évolution technologique a ceci de remarquable qu'elle a permis à tous de s'impliquer dans le monde entier' » (Heather Whittle Wrigley, « La technologie permet aux bénévoles qui travaillent pour FamilySearch d'atteindre un record », *Le Liahona*, décembre 2009, p. N1, N3 ; voir aussi *Ensign*, décembre 2009, p. 76-78).

Les modalités ont été simplifiées. [3.3.3]



Les efforts de l'Église pour améliorer et augmenter les recherches d'histoire familiale reflètent l'amour profond que nous ressentons pour les membres de notre famille. **Russell M. Nelson**, du Collège des douze apôtres, explique comment les efforts de l'Église ont facilité la participation de chacun aux recherches d'histoire familiale :

« En raison de l'importance de cette œuvre, l'Église a construit des temples plus près des gens et les recherches d'histoire familiale n'ont jamais été autant facilitées. Les méthodes pour trouver et préparer les noms pour les ordonnances du temple s'améliorent aussi...

« Les procédés ont été simplifiés si bien que quasiment tous les membres de l'Église peuvent participer à l'œuvre du temple et de l'histoire familiale » (voir « Des générations reliées par l'amour », *Le Liahona*, mai 2010, p. 92).

Nous devons faire preuve de sagesse pour déterminer combien de temps et d'efforts nous devons investir dans les recherches en histoire familiale [3.4]

Écritures à étudier et à méditer

- Mosiah 4:27
- Doctrine et Alliances 10:4

L'œuvre de rédemption des morts comporte de nombreuses tâches. [3.4.1]



Divers aspects de l'œuvre d'histoire familiale doivent être traités, notamment la recherche et la compilation de renseignements et de documents, la rédaction d'histoires personnelles, et l'accomplissement de l'œuvre du temple. **Dallin H. Oaks** nous encourage à faire ce que nous pouvons pour accomplir l'histoire

familiale en nous donnant quelques principes généraux pour nous aider à adapter nos activités à nos changements de situation dans la vie. Il nous encourage aussi à poursuivre notre vie durant l'œuvre du Seigneur :

« Je vais suggérer quelques principes généraux qui devraient encourager tout saint à recevoir ses propres ordonnances du temple et à faire en sorte que ses ancêtres reçoivent leurs ordonnances pour l'éternité. Le lien aux ordonnances est vital...

« Le premier principe est que nos efforts pour faire avancer l'œuvre du temple et l'œuvre d'histoire familiale devraient être tels qu'ils visent à accomplir l'œuvre du Seigneur et non à faire que ses enfants se sentent coupables. Les membres de l'Église sont dans des situations différentes : âge, état de santé, instruction, lieu de résidence, responsabilités familiales, finances, accès aux archives de famille ou d'État, etc....

« Le deuxième principe est que nous devrions comprendre que dans l'œuvre de rédemption des morts, il y a beaucoup de tâches à accomplir et que tous les membres devraient y participer en choisissant, à l'aide de la prière, les moyens qui répondent à leur situation particulière à ce moment précis. Cela devrait être fait sous l'influence de l'Esprit du Seigneur et avec les conseils des dirigeants de la prêtrise qui appellent les gens à servir dans l'œuvre généalogique et dirigent les parties de cette œuvre administrée par l'Église. Notre tâche n'est pas de contraindre tout le monde à tout faire, mais d'encourager chacun à faire quelque chose...

« Un principe enseigné par le roi Benjamin dans son grand sermon devrait nous aider à savoir ce que chaque membre peut faire personnellement en plus de son appel dans l'Église. Après avoir enseigné à son peuple ce qu'il devrait faire pour 'marcher innocent devant Dieu', en plus de



Rechercher l'Esprit du Seigneur peut vous aider à fixer des priorités dans votre histoire familiale.

donner aux pauvres, il a conclu : 'Veillez à ce que tout cela se fasse avec sagesse et ordre ; car il n'est pas requis que l'homme coure plus vite qu'il n'a de force'. Mosiah 4:27.) De la même façon, tandis que Joseph Smith, le prophète, luttait contre l'adversité pour traduire le Livre de Mormon, le Seigneur lui a dit : 'Ne cours pas plus vite et ne travaille pas au-delà des forces et des moyens qui te sont donnés pour permettre de traduire ; mais sois diligent jusqu'à la fin' (D&A 10:4.)

« Guidés par ces paroles inspirées, les dirigeants doivent encourager les membres à déterminer, selon les inspirations de l'Esprit, ce qu'ils peuvent accomplir dans l'œuvre du temple et l'histoire familiale, 'avec sagesse et ordre', selon leurs 'forces et leurs moyens'. Ainsi, si nous sommes 'diligent[s] jusqu'à la fin', l'œuvre progressera...

« En planifiant nos efforts personnels dans les domaines de l'œuvre du temple et de l'histoire familiale, nous devons avoir une perspective non seulement large, mais aussi qui s'étende à toute la vie. Le total du temps et des moyens que nous pouvons consacrer à la mission de l'Église, ce que nous pouvons et devons faire à un moment particulier de notre vie, se modifiera avec le temps et notre situation...

« Chaque membre devrait penser... [à] la mission de l'Église... comme étant une tâche et un honneur personnels à vie. Chacun doit de temps en temps évaluer sa participation selon sa situation et ses moyens personnels, en étant guidé par l'Esprit du Seigneur et les conseils des dirigeants de la prêtrise » (« Avec sagesse et ordre », *L'Étoile*, décembre 1989, p. 18-23).

M. Russell Ballard, du Collège des douze apôtres, a donné le conseil suivant concernant le service dans l'Église qui s'applique aussi à l'histoire familiale :

« Nous devons gérer de manière réfléchie nos ressources de temps, d'argent et d'énergie. Je vais vous confier un petit secret. Certains parmi vous sont déjà au courant. Si vous ne l'êtes pas, alors il est temps que vous sachiez. Quels que soient les besoins de votre famille ou vos responsabilités dans l'Église, rien n'est jamais 'fini'. Il y aura toujours plus à faire que nous ne le pourrons...

« Pour moi, la clé me semble être de connaître et de comprendre vos capacités, vos limites et de fixer votre rythme en mettant des priorités de temps, d'attention et de ressources pour aider sagement les autres, dont votre famille, dans sa quête de la vie éternelle » (« Oh ! Ayez de la sagesse ! », *Le Liahona*, novembre 2006, p. 19).



Rassembler des dates et d'autres détails contribue à préparer des noms pour les ordonnances du temple.

L'inspiration ouvre des portes dans le domaine de l'histoire familiale. [3.4.2]



Boyd K. Packer, du Collège des douze apôtres, a raconté l'expérience suivante comme exemple de la façon dont l'inspiration peut guider l'histoire familiale et ouvrir des voies pour son accomplissement dans notre vie :

« Si nous voulons recevoir le témoignage de la véracité de l'œuvre de l'histoire familiale et du temple, nous

devons y participer. Voici un exemple de ce qui peut vous arriver si vous le faites.

« Un jour, j'ai assisté à une conférence dans le pieu de Hartford (Connecticut, États-Unis). Trois mois auparavant, il avait été demandé à tous les membres de la présidence de ce pieu de parler de l'œuvre de l'histoire familiale. L'un des frères qui avait été conseiller dans la présidence de pieu a été appelé comme patriarche de pieu lors de cette conférence. Il a raconté cette anecdote intéressante :

« Il n'avait pas réussi à commencer à faire l'histoire familiale, malgré le témoignage qu'il avait de sa véracité. Il ne savait tout simplement pas par où commencer. Lorsqu'on lui a demandé de reconstituer son histoire personnelle à partir des documents en sa possession, il n'en a trouvé aucun lié à son enfance et à son adolescence, à l'exception de son acte de naissance. Il avait dix frères et sœurs et ses parents étaient des immigrants italiens. Il était le seul membre de l'Église de sa famille.

« Pour s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée, il a essayé de rassembler tout ce qu'il pouvait trouver sur sa vie. Au moins, il avait commencé, mais il n'avait aucun moyen d'aller plus loin. Il pouvait reconstituer sa vie d'après ses propres souvenirs et les rares documents en sa possession.

« Il s'est alors produit quelque chose de très intéressant. Sa mère âgée, qui vivait dans une maison de retraite, désirait vivement retourner en Italie, son pays d'origine. Du fait de son idée fixe, les médecins étaient d'avis que cela ne servait à rien de lui refuser ce qu'elle demandait. Finalement, les membres de la famille ont décidé d'accorder à leur mère sa dernière volonté. Sans qu'on sache trop pourquoi, tous ont convenu que ce serait ce frère (le seul membre de l'Église de sa famille) qui accompagnerait leur mère en Italie.

« Il s'est donc retrouvé tout d'un coup en route pour la patrie de ses ancêtres. La voie commençait à s'ouvrir devant lui ! En Italie, il a visité l'église paroissiale dans laquelle sa mère avait été baptisée, ainsi que celle dans laquelle son père l'avait été. Il a rencontré de nombreux membres de sa famille. Il a appris que les registres paroissiaux remontaient jusqu'à cinq cents ans. Il est allé à la mairie pour consulter les registres et y a trouvé des gens très coopératifs. Le secrétaire de mairie lui a dit qu'un séminariste et une

religieuse étaient venus l'été précédent pour consulter les registres et rechercher le nom de famille de ce frère. Ils lui avaient dit qu'ils faisaient l'histoire familiale de cette famille. Le secrétaire a donné au frère le nom de la ville où ils vivaient. Il pouvait donc suivre cette piste. Il a également appris qu'une ville d'Italie portait son nom de famille.

« Mais ce n'est pas tout. Après s'être rendu à Salt Lake City pour la conférence générale, il est retourné chez lui en passant par le Colorado, où de nombreux membres de sa famille vivent. Il ne lui a pas été difficile de convaincre les membres de sa famille de s'organiser et de mettre sur pied une réunion de famille, qui a eu lieu peu après.

« Puis, comme c'est toujours le cas, certains membres de la famille (les tantes, les oncles, les frères et les sœurs de ce frère) ont commencé à lui montrer des photos ou à lui donner des renseignements sur sa vie, dont il n'avait aucune idée. Et, comme c'est toujours le cas, il a appris que cette œuvre est une œuvre inspirée. »

Puis, le président Packer a fait la promesse suivante et il a témoigné que Dieu a guidé les efforts de sa propre famille dans le domaine de l'histoire familiale.

« Le Seigneur vous bénira une fois que vous aurez commencé à participer à cette œuvre. Cela s'est manifesté clairement dans ma famille. Depuis le jour où nous avons décidé de commencer par ce que nous pouvions faire, par ce que nous avons, la voie s'est ouverte devant nous...

« Nous avons découvert beaucoup de choses une fois que nous nous sommes mis au travail. Nous ne sommes toujours pas experts en recherches dans le domaine de l'histoire familiale. Cependant, nous consacrons beaucoup d'efforts à notre famille. Et j'ai le témoignage que, si nous commençons là où nous en sommes (chacun par soi-même, à partir des documents en sa possession) et que nous mettons de l'ordre dans ce que nous avons, les choses se mettent en place comme elles le doivent » (« Votre généalogie : Comment commencer », *Le Liahona*, août 2003, p. 12-15).

Voici l'invitation et la promesse d'un prophète. [3.4.3]



En participant à la grande œuvre de rédemption des morts, vous aurez une meilleure compréhension de l'esprit d'Élie et des bénédictions promises à Abraham, Isaac et Jacob. **David A. Bednar**, du Collège des douze apôtres, a expliqué :

« J'invite les jeunes de l'Église à apprendre ce qu'est l'Esprit d'Élie et à

le ressentir. Je vous recommande d'étudier, de rechercher vos ancêtres et de vous préparer à accomplir des baptêmes par procuration dans la maison du Seigneur pour vos ancêtres décédés (voir D&A 124:28-36). Et je vous exhorte à aider d'autres personnes à découvrir leur histoire familiale. »

Répondez avec foi à cette invitation, et votre cœur se tournera vers vos ancêtres. Les promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob seront implantées dans votre cœur. Votre bénédiction patriarcale contenant la déclaration de votre lignage vous liera à ces pères et aura plus de sens pour vous. Votre amour et votre reconnaissance envers vos ancêtres augmenteront. Votre témoignage du Sauveur et votre conversion à lui deviendront profonds et plus durables. Et je vous promets que vous serez protégés de l'influence de plus en plus intense de l'adversaire. En participant à cette œuvre sainte et en l'aimant, vous serez protégés pendant votre jeunesse et tout au long de votre vie » (« Le cœur des enfants se tournera », *Le Liahona*, novembre 2011, p. 26-27)

Questions pour la réflexion

- Que signifie être un libérateur sur la montagne de Sion ?
- Comment le conseil de Dallin H. Oaks concernant la « sagesse et l'ordre » s'applique-t-il à votre œuvre dans le domaine de l'histoire familiale ?

Idées de tâches

- Écrivez trois ou quatre objectifs pour vos recherches personnelles en histoire familiale et classez-les (ce que vous voulez faire en premier, en deuxième, etc.)
- Ouvrez un compte SDJ afin de pouvoir accéder aux certificats de membre et d'ordonnances du temple sur new.FamilySearch.org. Vous aurez besoin de votre numéro de membre et de votre date de naissance (vous pouvez obtenir votre numéro de membre auprès de votre greffier de paroisse ou de branche ou sur votre recommandation à l'usage du temple).
- Obtenez l'aide d'autres membres de votre famille pour, par exemple, numériser des documents, prendre des photos d'objets et vous aider à recueillir les renseignements pour les faire correspondre à la personne concernée dans votre arbre généalogique. Vous pourriez créer un DVD familial afin que tout soit réuni dans un même endroit et vous pourriez même en faire des copies pour les membres de votre famille.

Documentation supplémentaire

- Dallin H. Oaks, « Avec sagesse et ordre », *L'Étoile*, décembre 1989, p. 18-23.
- Boyd K. Packer, « Votre généalogie : Comment commencer », *Le Liahona*, août 2003, p. 12-17.
- David A. Bednar, « Le cœur des enfants se tournera », *Le Liahona*, novembre 2011, p. 24-27.



Rassembler et enregistrer les renseignements d'histoire familiale

4

Introduction

En progressant dans votre recherche et dans l'enregistrement de noms, de dates, d'endroits et de parenté dans votre histoire familiale, n'oubliez pas que l'objectif principal est d'aider chaque personne et famille de votre ascendance à avoir l'occasion de recevoir le bonheur et la joie éternels que l'Évangile de Jésus-Christ apporte. Ce sont plus que simplement des noms à chercher ; ce sont des gens qui vivent en tant qu'esprits dans le monde postmortel des esprits. **Howard W. Hunter** (1907-1995) a témoigné : « Les morts attendent impatiemment que les saints des derniers jours retrouvent leur nom, puis aillent au temple pour officier en leur faveur, afin d'être délivrés de leur prison dans le monde des esprits. Nous devons tous trouver de la joie dans une œuvre d'amour magnifique » (« Un peuple motivé par le temple », *L'Étoile*, mai 1995, p. 6).

Quand vous rassemblez et classez vos documents d'histoire familiale, vous devez suivre les directives pour l'enregistrement des noms, des dates, des parentés et des lieux. Il y a aussi des formulaires normalisés, en formats écrits et électroniques, pour conserver les documents de lignage et de parenté. Pour simplifier vos recherches, vous devez vous familiariser avec ces recommandations et ces formulaires, ainsi qu'avec au moins l'un des logiciels gestionnaires des documents.

« Vous êtes un enfant d'esprit de notre Père céleste et vous existiez en tant qu'esprit avant de naître sur la terre. Pendant votre vie sur terre, votre esprit [était] abrité dans votre corps physique, qui est né de parents mortels...

« Au moment de la mort physique, l'esprit ne meurt pas. Il se sépare du corps et vit dans le monde postmortel des esprits (*Ancrés dans la foi : Manuel de référence sur l'Évangile*, 2005, p. 68).

Chaque nom d'un ancêtre décédé sur votre arbre généalogique représente une personne qui a progressé dans la condition mortelle et qui vit maintenant en tant qu'esprit dans le monde postmortel des esprits. Vous faites des recherches sur ces noms pour leur donner l'occasion de progresser vers la phase finale de leur existence, où ils sont affectés à un royaume dans les éternités, quand l'esprit est réuni au corps « pour ne jamais être séparés ; le tout devenant ainsi spirituel et immortel » (Alma 11:45).



Gordon B. Hinckley (1910-2008) a dit : « Je n'aime pas parler d'eux en disant 'les morts'. Je crois qu'en vertu du grand plan que notre Père céleste a conçu et grâce à l'expiation du Christ, ils sont vivants. Bien que leur corps mortel soit mort, ils gardent leur identité propre. Ce sont des personnes comme nous et elles ont droit aux

bénédictions qui ont trait à la vie éternelle » (voir « Réjouissez-vous de cette époque de construction de temples », *L'Étoile*, numéro 2, 1986, p. 49).

Commentaire

Le nom de chaque ancêtre décédé représente un enfant de notre Père céleste, une personne réelle dans le monde postmortel des esprits [4.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 137:5
- Doctrine et Alliances 138:38-50

Chaque nom représente une personne réelle. [4.1.1]

Quand vous regardez le nom d'un ancêtre décédé, vous pouvez lui appliquer cette déclaration :

Chaque personne est membre d'une famille. [4.1.2]

Un article du magazine *New Era* raconte comment une jeune personne a pris conscience de ce que chaque nom représente un membre réel de sa famille :

« Imaginez que vous faites un puzzle gigantesque, pas un puzzle de cinq cents pièces, mais un puzzle de dix mille pièces ! Cependant, il n'est pas fait de carton. Il est constitué de noms de famille de personnes réelles qui sont davantage que seulement des noms sur un tableau.

« C'est exactement ce que les jeunes du pieu de South Weber (Utah, États-Unis) ont fait quand ils se sont impliqués dans le 'projet Élie' de leur pieu, du nom du prophète qui a rétabli les clés du scellement. Leur participation à ce projet a permis aux adolescents de

rechercher des noms de famille, puis de les apporter au temple pour accomplir des baptêmes pour les morts...

« Amanda Gardner de la paroisse Pioneer... dit : 'L'une de mes bonnes amies n'avait pas de noms à remettre ; elle est donc allée voir mon grand-père et il l'a aidée à en trouver cent soixante-quinze. Au début, elle disait : « Ce ne sont que des noms sur du papier ». Mais je me suis rendu compte que ce ne sont pas seulement des noms sur du papier, ce sont des membres de ma famille » (Sally Johnson Odekirk, « Putting the Puzzle Together », *New Era*, novembre 2006, p. 18, 20).

Quand les documents sont exacts et classés, cela facilite la collecte et la communication de renseignements d'histoire familiale [4.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 127:5-9
- Doctrine et Alliances 128:2-7, 24.

Les registres de l'Église doivent être complets et en ordre. [4.2.1]



John A. Widtsoe (1872-1952), a enseigné que la tenue de registres exacts remplit un but divin et que cela a été affirmé par révélation à Joseph Smith, le prophète : « Vers la fin de sa vie, Joseph Smith, le prophète, a reçu une série d'instructions sur la nécessité de tenir des registres. C'est sur cette révélation qu'est basé le système de

registres que l'on utilise soigneusement dans les temples. On garde une trace de chaque personne, on conserve d'épais volumes, car les saints des derniers jours croient que les hommes seront littéralement jugés d'après les livres. Le Seigneur a peut-être d'autres moyens de connaître les faits, mais c'est de cette manière que nous devons procéder pour agir avec ordre » (*The Message of the Doctrine and Covenants*, directeur de publication G. Homer Durham, 1969, p. 161).

Tenir des registres exacts commence avec chacun de nous. [4.2.2]

La pratique de tenir des registres exacts augmente l'efficacité et l'exactitude de l'histoire familiale. Cela commence avec vous quand vous faites votre propre histoire familiale. Choisissez un système pour garder trace de ce que vous avez fait, des renseignements que vous avez actuellement et d'où vous voulez aller ensuite. Si vous avez commencé en plaçant des documents dans une boîte, comme le président Packer l'a suggéré (voir section 3.2.2), vous allez ensuite devoir les classer. Utilisez le système qui vous convient le mieux. Vous pourriez classer les documents

par noms de famille et époques auxquelles les personnes ont vécu. Une façon d'organiser votre système est d'utiliser un classeur de dossiers, papier ou numérique.

La technologie informatique et les différents logiciels d'histoire familiale sont là pour vous aider à classer vos documents d'histoire familiale (pour plus d'informations, consultez le chapitre 6 de ce manuel « L'informatique et les recherches en histoire familiale »). Discutez avec votre consultant d'histoire familiale de pieu, de paroisse ou de branche et d'autres personnes qui font des recherches en histoire familiale pour apprendre comment ils classent et archivent leurs documents. Les scanners et les programmes de numérisation, ainsi que les gestionnaires de documents généalogiques qui vous permettent de joindre des images numérisées aux feuilles d'ascendance, sont facilement accessibles et relativement bon marché.

Apprenez-en davantage sur le site Internet d'histoire familiale de l'Église et les programmes d'histoire familiale. Vous pourriez aussi vous renseigner sur les logiciels commerciaux pour classer des documents. Choisissez quelque chose qui vous plaît, qui est facile à utiliser et sera en mesure de vous permettre d'atteindre vos objectifs à long terme. Organisez vos documents pour que quelqu'un d'autre comprenne facilement ce que vous avez fait.

Avant d'accomplir l'œuvre du temple pour les ancêtres décédés, vous devez obtenir certains renseignements concernant chacun d'eux [4.3]

Une quantité minimale de renseignements est requise. [4.3.1]

Vous devez au moins fournir le nom de famille ou le prénom de votre ancêtre, son sexe, un lieu pour un événement constituant une donnée (comme la naissance, le baptême, le mariage, la mort ou l'enterrement) et suffisamment de renseignements supplémentaires pour identifier la personne sans ambiguïté. Vous pouvez ajouter des renseignements supplémentaires tels que des dates, des lieux et la parenté avec d'autres membres de la famille. N'oubliez pas que pour que l'on puisse accomplir les ordonnances du temple, les personnes doivent être décédées depuis au moins un an et que, si elles sont nées dans les quatre-vingt-quinze dernières années, il faut obtenir l'autorisation du parent vivant le plus proche.

De plus, pour le scellement à un conjoint, vous aurez besoin des renseignements minimum que sont un prénom ou le nom de famille du conjoint. Pour le scellement aux parents, vous aurez besoin au minimum du prénom ou du nom de famille, au moins du père.

Renseignements minimum nécessaires pour accomplir des ordonnances

Baptême et dotation	Nom
	Sexe
	Date d'un événement (par exemple, date de naissance)
	Lieu d'un événement (par exemple, lieu de naissance)
Scellement aux parents	Mêmes renseignements que pour le baptême et la dotation
	Prénom ou nom du père
Scellement au conjoint	Nom du mari
	Date de mariage
	Lieu de mariage

Obtenez et gardez le plus de renseignements possible.

[4.3.2]

Bien que les ordonnances du temple puissent être accomplies avec seulement un minimum de renseignements, essayez de fournir autant de renseignements que possible sur vos ancêtres. Plus il y a de renseignements, moins il y a de risques que votre ancêtre soit confondu avec une autre personne. Quand il y a moins de renseignements, les ordonnances risquent d'être faites plus d'une fois pour la même personne ou quelqu'un peut penser que l'œuvre du temple a été faite pour un ancêtre alors que ce n'est pas le cas. Quand on fournit davantage de renseignements sur une personne cela réduit considérablement la probabilité d'erreurs d'identification et de duplication de l'œuvre du temple. Cependant, dans les cas où les renseignements ne sont tout simplement pas disponibles, si l'on peut en obtenir un minimum, l'œuvre du temple peut être accomplie.

Directives à respecter pour enregistrer les renseignements d'histoire familiale [4.4]

Suivez les directives pour enregistrer les noms. [4.4.1]

Fournissez des noms aussi complets que possible. On trouvera ci-dessous des exemples de noms complets :

- Elizabeth Blackenshaw
- Claus Cornelius Vanderhofen
- Gonzalez Espinoze y de Nunez y Sainz y Rodriguez
- Ah-Yueh Chen

Si vous ne connaissez pas le nom complet, indiquez ce que vous savez. Pour que l'on puisse accomplir les ordonnances, vous avez seulement besoin d'un nom pour la personne.

Si une personne était connue par un surnom ou avait plus d'un nom, ne mettez pas ces renseignements dans le champ réservé au nom, mais portez-les dans un champ séparé.

Quand ni le prénom ni le nom de jeune fille d'une femme ne sont connus, écrivez *Mrs* suivi du nom du mari, par exemple : *Mrs Miguel Eduardo Sanchez* ou *Mrs Alexander Smith*. Ces renseignements permettront de sceller l'enfant au père et à la mère inconnue.

Quand vous avez des renseignements sur un enfant, mais que vous ne connaissez pas son prénom, indiquez son sexe, puis notez le nom de famille du père dans la case réservée au nom.

Ne mettez pas de description ou de titre (*garçon, fille, enfant, mort-né, Mlle, Mr, fils, Dr, etc.*) comme partie du nom d'une personne (*Mrs* est la seule exception, comme expliqué ci-dessus). Évitez aussi l'utilisation d'explications comme *inconnu*. Le logiciel utilisé pour préparer les noms pour les ordonnances du temple risque d'interpréter les titres ou les explications comme des prénoms ou des noms de famille.

Suivez les directives pour l'enregistrement des dates. [4.4.2]

Pour accomplir des ordonnances pour une personne, vous devez fournir la date d'un événement de sa vie (telle qu'une date de naissance ou de décès). Enregistrez les dates aussi complètement que possible avec le jour, le mois et l'année. Si vous ne connaissez pas la date exacte, employez les mots *avant, après* ou *vers*.

Enregistrez les dates avec le jour, le mois (utilisez les trois premières lettres du mois pour abrégé) et l'année. Si vous n'avez pas la date complète, indiquez ce que vous savez. Si vous avez plusieurs dates pour un même événement, séparez-les par une barre oblique (/) ou par le mot *ou*. Voici quelques exemples :

- Date de naissance : 23 mar 1742
- Date de baptême : déc 1952
- Date de décès : 14/16 juil 1822
- Date de naissance : 2 fév 1839/40
- Date de mariage : 1878 ou 1881

Si vous inscrivez les dates en caractères chinois, FamilySearch interprète correctement ces dates des calendriers lunaires utilisés en Chine, au Japon et en Corée.

Dates calculées. Si vous ne connaissez pas une date, calculez-en une si possible. Vous devez au moins avoir l'année approximative d'un événement pour que les ordonnances soient accomplies. Vous pouvez calculer une date, par exemple une date de naissance, lorsque vous connaissez la date d'un événement et l'âge de la personne au moment de l'événement. Par exemple, si un recensement de 1860 indique qu'une personne a deux ans, vous pouvez calculer que l'année de naissance est 1858. Ainsi, vous indiqueriez que la date calculée est *Né 1858*.

Dates approximatives. Si vous ne connaissez pas une date exacte, vous pouvez estimer l'année d'un événement en fonction d'autres renseignements. Devant une année approximative (estimée), mettez *avant*, *après* ou *vers* (abrégé en *v.*). Voici quelques exemples de la manière d'estimer une date.

- Vous pouvez avoir des renseignements indiquant qu'un ancêtre est mort pendant la Première Guerre mondiale. La date de décès pourrait être estimée comme étant *v. 1914* (date de début de la guerre. Vous pourriez aussi indiquer une autre année de la guerre si vous savez que la personne est décédée vers le milieu ou la fin de la guerre).
- Vous pouvez avoir des renseignements indiquant qu'un ancêtre est mort juste avant le début de la Première Guerre mondiale. La date de décès pourrait être estimée comme étant *Avant 1914*.
- Si vous avez une date de mariage mais pas de date de naissance, vous pouvez estimer les dates de naissance à partir de l'année du mariage. On admet généralement dans pareil cas qu'un homme était marié à vingt-cinq ans et une femme à vingt et un ans. Ainsi, si vous avez une date de mariage qui est 1875, vous pouvez indiquer la date de naissance du mari comme étant *v. 1850* et celle de la femme comme étant *v. 1854*. (Notez que ce sont des règles générales qui peuvent varier légèrement selon la culture, l'époque ou le pays.)

- Si vous connaissez la date du mariage mais pas celles de la naissance des enfants du couple, vous pouvez utiliser une année approximative pour leur naissance. Estimez que le premier enfant est né un an après le mariage des parents et que les enfants suivants sont nés ensuite tous les deux ans. Par exemple, si un couple s'est marié en 1800 et qu'il a eu deux enfants, l'année de naissance approximative du premier enfant serait *v. 1801* et celle du deuxième enfant serait *v. 1803*.
- Vous pouvez utiliser ce que les membres de la famille savent ou la tradition familiale comme sources pour fournir des dates. Par exemple, si la tradition familiale dit qu'une ancêtre avait seize ans quand elle s'est mariée en 1876, vous pouvez estimer qu'elle est née *v. 1860*.
- Si vous savez que la personne est décédée mais que vous ne connaissez pas la date exacte, employez les mots *avant*, *après* ou *v.* (vers) dans le champ pour le décès.

Suivez les directives pour enregistrer les lieux. [4.4.3]

Indiquez des noms de lieu aussi complets que possible. Pour les noms de lieux en anglais et d'autres langues utilisant l'alphabet romain, indiquez-les à partir de la division géographique la plus petite jusqu'à la plus grande, en séparant les divisions par des virgules. Voici quelques exemples :

- Bordeaux, Gironde, France
- Sherbrooke, Cantons de l'Est, Québec, Canada
- Azusa-mura, Minami Azumi-gun, Nagano-ken, Japon
- Maugerud, Flesbert, Buskeruf, Norvège

Pour les noms de lieux enregistrés dans les systèmes d'écriture asiatiques, commencez à partir du niveau géographique le plus grand vers le plus petit. (Par exemple, commencez par le pays et terminez par le village.)

Vous devez généralement éviter d'utiliser les abréviations postales pour les États, les provinces, les cantons ou les départements (par exemple *IL* pour Illinois). Elles sont souvent mal interprétées. Chaque fois que cela est possible, utilisez le nom complet de l'État ou de la province.

Si vous ne connaissez pas tous les niveaux d'un nom de lieu, il est probable que FamilySearch indiquera une liste complète de noms de lieux dans laquelle vous pourrez choisir. En tout état de cause, faites de votre mieux avec les renseignements en votre possession.

Lieux présumés. Si vous n'avez pas de renseignements concernant un lieu, vous pouvez présumer les endroits de résidence en fonction d'un lieu où un membre d'une famille est né, est mort, a vécu à un certain moment ou s'est marié. Ce nom de lieu peut être le lieu présumé de résidence des autres membres de la famille. Par exemple, si le lieu de naissance d'un enfant est Grandville, Manche, France, vous pouvez indiquer cette ville comme lieu probable de naissance, de mariage et des autres événements d'autres

membres de la famille. Ainsi, vous pouvez indiquer qu'un lieu peut ne pas être l'endroit réel en le faisant précéder du mot *de* (par exemple, *de Grandville, Manche, France*).

Pour que les ordonnances puissent être accomplies, il vous faut au moins le pays de résidence. Par exemple, si le lieu présumé d'un événement est la Nouvelle-Zélande, vous indiqueriez *de Nouvelle-Zélande*.

Les feuilles d'ascendance et les feuilles de groupement de famille sont les formulaires types utilisés pour enregistrer les renseignements d'histoire familiale [4.5]

Les feuilles d'ascendance enregistrent les lignages d'une personne. [4.5.1]

Une feuille d'ascendance comporte les ancêtres directs sur plusieurs générations. Les modèles peuvent varier légèrement, mais en général, le tableau commence avec une personne, se poursuit avec ses parents, puis leurs parents (les grands-parents de la première personne indiquée sur le tableau) et ainsi de suite.



Modèle de feuille d'ascendance (voir page 36)

Les feuilles d'ascendance sont disponibles dans divers logiciels où vous pouvez consigner informatiquement vos lignées d'ascendance.

Les feuilles d'ascendance indiquent les relations parentales. Si une personne avait plus d'un conjoint, la feuille d'ascendance permet de l'indiquer.

Il est important de consulter le site Internet FamilySearch au début de vos recherches pour vérifier si des feuilles d'ascendance (et de groupement de famille) n'existent pas déjà pour certains de vos ancêtres.



Modèle de feuille de groupement de famille (voir page 37)

Les feuilles de groupement de famille indiquent les relations au sein de chaque famille. [4.5.2]

On utilise les feuilles de groupement de famille pour indiquer tous les membres de la famille d'un ancêtre ainsi que des renseignements comme les dates et lieux de naissance, de mariage et d'ordonnances. Vous devez remplir une feuille de groupement de famille pour chaque couple figurant sur votre feuille d'ascendance. Si une personne a été mariée plus d'une fois, remplissez une feuille de groupement de famille séparée pour chaque conjoint, comportant chaque enfant issu de ce mariage. Dans l'histoire familiale, indiquez le père et la mère d'un enfant, que les parents aient été mariés au moment de la naissance de l'enfant ou non.

Nous pouvons obtenir des renseignements précieux en contactant d'autres membres de la famille et en parlant avec eux [4.6]

Élargissez vos recherches en incluant d'autres membres de la famille. [4.6.1]

Après avoir rassemblé les renseignements d'histoire familiale accessibles chez vous, vous pourriez élargir vos recherches en discutant avec d'autres membres de votre famille tels que vos parents, grands-parents, oncles, tantes et cousins. Quand vous les contactez, dites-leur qui vous êtes, quels liens familiaux vous unissent (s'ils l'ignorent) et votre but (rassembler des renseignements pour des recherches d'histoire familiale). Avant de les rencontrer personnellement, laissez-leur le temps de trouver les documents d'histoire familiale auxquels ils peuvent avoir accès. Pendant votre visite, vous pourriez



On peut rassembler beaucoup de renseignements en s'entretenant avec les membres âgés de la famille.

demander poliment l'autorisation de faire des copies de certains de leurs documents (faites preuve de tact, ne vous imposez pas). Vous pourriez proposer de communiquer les renseignements que vous avez rassemblés qui pourraient intéresser le membre de la famille que vous rencontrez.

Les membres de la famille plus âgés auront probablement des renseignements et des souvenirs précieux d'histoire familiale qui peuvent mettre en valeur et compléter les renseignements que vous avez rassemblés. Ils peuvent se souvenir de détails importants qui n'ont pas été consignés. Pour cette raison, si la personne n'y voit pas d'inconvénient, vous pourriez enregistrer votre entretien.

Les membres de la famille tiennent habituellement à rencontrer personnellement d'autres membres de la famille et à leur communiquer ce qu'ils ont. Si un entretien en tête-à-tête n'est pas possible (dans le cas où les personnes vivent loin), pensez à d'autres façons de prendre contact. Une lettre,

un appel téléphonique, un courriel ou d'autres moyens modernes de communication électronique peuvent être utiles.

Lisez l'histoire exemplaire suivante : Jean-Marc Barr, membre de l'Église vivant à Salt Lake City (Utah, États-Unis), avait inscrit le plus de renseignements possible sur sa feuille d'ascendance de quatre générations. Il est né en France et l'une de ses grand-mères était toujours vivante mais il ne savait rien sur ses ancêtres à elle. Elle vivait non loin de chez lui, mais elle n'était pas membre de l'Église et elle n'avait jamais beaucoup parlé de sa famille. Il a prié pour être guidé et il s'est senti poussé à lui rendre visite. Ils ont passé un agréable après-midi ensemble et elle lui a parlé de son mari et d'autres membres de sa famille. Il lui a demandé l'autorisation de noter ces renseignements et elle a réussi à se souvenir de noms, de dates et de lieux remontant jusqu'à six générations.

Questions pour la réflexion

- De quelle aide ai-je besoin pour apprendre comment utiliser le site Internet d'histoire familiale de l'Église pour mes recherches personnelles d'histoire familiale ?
- Quel membre de ma famille aimerais-je consulter en premier pour mon histoire familiale ?
- Y a-t-il une manière d'utiliser les médias sociaux pour trouver des renseignements déterminés ?

Idées de tâches

- À l'aide de feuilles d'ascendance et de groupement de famille, rassemblez et indiquez autant de renseignements que vous pouvez sur vos quatre premières générations d'ancêtres. (Utilisez la technologie informatique et le site Internet FamilySearch pour accomplir cette tâche.)
- Déterminez comment vous allez conserver vos renseignements d'histoire familiale (dans des dossiers, un logiciel informatique ou d'autres moyens).
- Faites une liste de questions que vous pourriez poser au cours de visites à d'autres membres de votre famille.
- Interrogez un membre de votre famille afin d'obtenir des renseignements d'histoire familiale supplémentaires.

Documentation supplémentaire

- « Histoire familiale et généalogie », *Ancrés dans la foi, Manuel de référence sur l'Évangile*, 2004, p. 89-92.

Feuille d'ascendance

N°. de la feuille _____

La personne n° 1 de cette feuille est la même que la personne n° _____ sur la feuille n° _____.
 Cochez (X) les cases quand les ordonnances sont accomplies.

- B = Baptisé
- E = Ayant reçu sa dotation
- S = Scellé à son conjoint
- P = Scellé aux parents
- F = Feuille de groupement de famille (cochez [X] cette case quand cette personne figure comme l'un des parents sur une feuille de groupement de famille.)
- C = Les ordonnances des enfants ont été accomplies (Cochez [X] cette case quand toutes les ordonnances ont été accomplies pour tous les enfants de ce couple.)

Manière d'écrire les normes de lieu: Toulouse, Haute-Garonne, Fr.

2 (Père du n° 1) B E S P F C

Né/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

1 B E S P F C

Né(e)/baptisé(e) le _____
 à _____

Marié(e) le _____
 à _____

Mort(e) le _____
 à _____

(Conjoint du n° 1) B E S P F C

Manière d'écrire les normes: Robert, Thomas MEYER
 Manière d'écrire les dates: 4 Oct 1986

3 (Mère du n° 1) B E S P F C

Née/baptisée le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

4 (Père du n° 2) B E S P F C

Né/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

5 (Mère du n° 2) B E S P F C

Née/baptisée le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

6 (Père du n° 3) B E S P F C

Né/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

7 (Mère du n° 3) B E S P F C

Née/baptisée le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

8 (Père du n° 4) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

9 (Mère du n° 4) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

10 (Père du n° 5) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Mé/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

11 (Mère du n° 5) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

v

12 (Père du n° 6) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

13 (Mère du n° 6) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

14 (Père du n° 7) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Marié le _____
 à _____

Mort le _____
 à _____

15 (Mère du n° 7) B E S P F C Suite sur feuille n° _____

Né/baptisé le _____
 à _____

Morte le _____
 à _____

Personne envoyant la feuille d'ascendance

Nom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

Date à laquelle la feuille a été remplie _____

Feuille de groupement de famille (version simplifiée)

Page ____ de ____

Cet imprimé est destiné aux peuples ou aux cultures qui n'ont pas d'acte de naissance, de mariage et de décès pour leurs ancêtres.

Pour que les ordonnances du temple puissent être accomplies, vous devez remplir toutes les cases marquées d'un astérisque (*). Veuillez indiquer tous les événements, dates et lieux que vous connaissez. Si vous ne connaissez pas le lieu précis, indiquez le pays. Ne faites pas d'estimation des dates si vous n'avez pas d'indication.

Epoux		Autres mariages <input type="checkbox"/> (voir notes)	Ordonnances du temple SDJ (date et temple) Baptême SDJ Dotation Scellement au conjoint
*Noms			
Date de naissance	Lieu de naissance		
*Date de décès	Lieu de décès		
Date de mariage	Lieu de mariage		
Autres renseignements			
Père de l'époux Noms		<input type="checkbox"/> Décédé	
Mère de l'époux Noms		<input type="checkbox"/> Décédée	
Epouse		Autres mariages <input type="checkbox"/> (voir notes)	Baptême SDJ Dotation
*Noms			
Date de naissance	Lieu de naissance		
*Date de décès	Lieu de décès		
Autres renseignements			
Père de l'épouse Noms		<input type="checkbox"/> Décédé	
Mère de l'épouse Noms		<input type="checkbox"/> Décédée	
Enfants			
1 *Noms		Autres mariages <input type="checkbox"/> (voir notes)	Baptême SDJ Dotation Scellement aux parents
*Noms			
Date de naissance	Lieu de naissance		
*Date de décès	Lieu de décès		
<input type="checkbox"/> Noms du conjoint			
<input type="checkbox"/> Féminin			
Date de mariage	Lieu de mariage		
<input type="checkbox"/> Masculin			
Autres renseignements			
2 *Noms		Autres mariages <input type="checkbox"/> (voir notes)	Baptême SDJ Dotation Scellement aux parents
*Noms			
Date de naissance	Lieu de naissance		
*Date de décès	Lieu de décès		
<input type="checkbox"/> Noms du conjoint			
<input type="checkbox"/> Féminin			
Date de mariage	Lieu de mariage		
<input type="checkbox"/> Masculin			
Autres renseignements			



La révélation personnelle et l'histoire familiale

5

Introduction

Recherchez l'inspiration, cela augmentera vos chances de réussir votre histoire familiale. Quand vous vous efforcez d'obéir aux commandements, vous pouvez demander l'aide du Seigneur dans les efforts que vous faites en histoire familiale et avoir confiance que la révélation par l'intermédiaire du pouvoir du Saint-Esprit peut vous aider. Parfois, le Saint-Esprit peut aussi vous aider à ressentir les désirs de vos ancêtres justes actuellement dans le monde des esprits de contracter les alliances de l'Évangile.

James E. Faust (1920-2007), de la Première Présidence, a expliqué : « Le processus qui veut que nous recherchions nos ancêtres, un par un, peut être difficile mais aussi passionnant et enrichissant. Nous sommes souvent guidés spirituellement quand nous allons aux sources qui permettent de les identifier. Puisque c'est une œuvre très spirituelle, nous pouvons nous attendre à recevoir de l'aide de la part des personnes qui se trouvent de l'autre côté du voile. Nous ressentons l'aide des personnes de notre famille qui attendent que nous trouvions leurs noms pour que leurs ordonnances puissent être accomplies » (voir « L'être unique que vous êtes », *Le Liahona*, novembre 2003, p. 55).

En étudiant ce chapitre, évaluez les efforts que vous faites pour recevoir l'aide divine du Seigneur pour vous aider dans vos recherches d'histoire familiale.

Commentaire

Pour chercher efficacement nos ancêtres décédés, il faut faire preuve de foi en Jésus-Christ [5.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Jacques 1:5-6
- Mosiah 8:18
- Alma 32:37-41
- Éther 12:6
- Moroni 7:26, 32-33
- Doctrine et Alliances 18:18.

La foi est un don de Dieu [5.1.1]

La foi est un don de Dieu, un don qui est fortifié et accru lorsque vous fournissez des efforts sincères dans des entreprises justes. Les actes d'obéissance démontrent une foi véritable. **Joseph Fielding Smith** (1876-1972) a expliqué : « Si nous voulons avoir une foi vivante et durable, nous devons nous acquitter activement de tous les devoirs que nous avons en tant que membres de notre Église. Aussi vrai que je suis ici, je suis certain que nous verrions plus de manifestations de l'Esprit de Dieu... si nous vivions juste un peu plus près de ces vérités fondamentales » (*Doctrine du salut*, comp. Bruce R. McConkie, 3 vols, 1954-1956, 2:311).

Kevin W. Pearson, des soixante-dix, souligne l'importance de l'obéissance pour cultiver la foi :

« Bruce R. McConkie a enseigné : '*La foi est un don de Dieu accordé en récompense de la justice personnelle*. Elle est toujours donnée quand la justice est présente et, plus on obéit aux lois de Dieu, plus le don de la foi est grand' » (*Mormon Doctrine*, 2e édition, 1966, p. 264 ; italiques dans l'original). Si nous désirons plus de foi, nous devons être plus obéissants... La foi exige une attitude d'obéissance stricte, même dans les choses petites et simples...

« Avec l'habitude d'obéir, les bénédictions spéciales qui y sont associées se réalisent et la croyance apparaît. Le désir, l'espoir et la croyance sont des formes de foi, mais celle-ci, étant un principe de pouvoir, résulte de l'habitude prise d'obéir dans notre comportement et dans notre attitude. La justice personnelle est un choix. La foi est un don de Dieu et celui qui en est doté peut recevoir un immense pouvoir spirituel » (voir « La foi au Seigneur Jésus-Christ », *Le Liahona*, mai 2009, p. 39).

Vos efforts pour prier avec plus de ferveur, sonder les Écritures, respecter les commandements, assister dignement au temple, jeûner, servir votre prochain, tout cela produit davantage de foi en Jésus-Christ et exerce une influence positive sur votre capacité de rechercher les documents concernant vos ancêtres décédés. Dans les recherches d'histoire familiale, cela suggère aussi que vous consacriez le temps et l'énergie nécessaires pour trouver les documents et les histoires disponibles.



Dans le Bosquet sacré, le jeune Joseph Smith, fils a demandé « avec foi » à quelle Église il devait se joindre.

La Première Vision est un exemple de la manière de demander avec foi. [5.1.2]

Prier avec foi n'implique pas seulement prier avec ferveur, mais exige aussi que votre prière soit suivie d'actions.

David A. Bednar, du Collège des douze apôtres, enseigne le principe de demander avec foi en citant l'exemple de Joseph Smith, le prophète, qui a agi diligemment après avoir demandé l'aide de Dieu :

« L'exemple classique de quelqu'un qui a demandé avec foi est celui de Joseph Smith et de la Première Vision. Cherchant à connaître la vérité en matière de religion, le jeune Joseph a lu les versets suivants au premier chapitre de Jacques :

« 'Si quelqu'un d'entre vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous simplement et sans reproche, et elle lui sera donnée.

« 'Mais qu'il la demande avec foi, sans douter' Jacques 1:5-6).

« Remarquez qu'il faut demander avec foi : pour moi cela veut dire qu'il faut non seulement s'exprimer mais aussi agir, l'obligation double de demander et d'accomplir, la condition requise de communiquer et d'agir...

« Je suis depuis longtemps convaincu que la prière, pour être efficace, exige à la fois une communication sainte et un travail dévoué. Les bénédictions exigent que nous fassions un effort avant de pouvoir les recevoir et la prière, 'comme forme d'œuvre... est le moyen désigné d'obtenir les plus grandes de toutes les bénédictions' (voir Bible Dictionary, « Prayer », p. 753). Nous avançons résolument et nous persévérons dans l'œuvre consacrée de la prière après avoir dit 'amen' en mettant en action ce que nous avons exprimé à notre Père céleste.

« Pour demander avec foi, il faut être honnête, faire des efforts, s'engager et persévérer » (voir « Demandez avec foi », *Le Liahona*, mai 2008, p. 94-95).

La foi ouvre les portes. [5.1.3]

Harold B. Lee (1899-1973) a exprimé sa conviction que quand nous essayons de faire tout ce que nous pouvons pour trouver les renseignements nécessaires concernant nos ancêtres décédés, le Seigneur ouvre des portes pour que nous trouvions ce que nous cherchons :

« [En ce qui concerne nos recherches généalogiques], le Seigneur ne va pas ouvrir de portes tant que nous n'aurons pas fait tout ce que nous pouvons sans son aide. Nous devons avancer vers ce mur, puis avoir suffisamment de foi pour demander au Seigneur d'ouvrir une porte pour que nous puissions continuer d'avancer. Vous pouvez recevoir des informations de sources qui révèlent que les cieux et la terre ne sont pas très éloignés.

« Beaucoup d'entre vous ont perdu des proches au cours de leur vie. Vous avez parfois ressenti la proximité de ceux qui ont été très proches de vous. Et parfois, ils vous ont apporté des informations que vous n'auriez pas pu avoir autrement.

« De par ma modeste expérience, j'ai obtenu la conviction, et j'en témoigne, que des forces qui proviennent de l'au-delà œuvrent à nos côtés...

« J'ai la foi simple que si vous faites tout ce que vous pouvez, en recherchant de votre mieux, le Seigneur vous aidera en ouvrant des portes qui vous permettront de poursuivre votre généalogie, et que les cieux coopéreront, j'en suis certain » (*Enseignements des présidents de l'Église : Harold B. Lee*, 2001, p. 104).

En avançant avec foi, nous pouvons recevoir l'inspiration du Saint-Esprit pour nous aider à faire notre histoire familiale [5.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Jean 14:26
- Jean 16:13
- 2 Néphi 32:5
- Doctrine et Alliances 8:2-3
- Doctrine et Alliances 9:7-9
- Doctrine et Alliances 11:12-14
- Doctrine et Alliances 88:63-64

Qualifiez-vous pour recevoir l'aide du Saint-Esprit. [5.2.1]

David A. Bednar explique ce que nous devons faire pour recevoir l'aide du Saint-Esprit :

« Ces quatre mots : 'Recevez le Saint-Esprit' ne sont pas une exhortation passive mais constituent une injonction de la prêtrise, une exhortation faite avec autorité à agir et non à être simplement mû (voir 2 Néphi 2:26). Le Saint-Esprit

n'opère pas dans notre vie du simple fait que des mains nous sont posées sur la tête et que ces quatre mots importants sont prononcés. Quand nous recevons cette ordonnance, nous acceptons la responsabilité sacrée et permanente de désirer, de rechercher, de travailler et de vivre de manière à effectivement 'recevoir le Saint-Esprit' et les dons spirituels qui l'accompagnent...

« Que devons-nous faire pour que cette exhortation faite avec autorité de rechercher la compagnie du troisième membre de la Divinité devienne une réalité permanente ? Je vous suggère que nous avons besoin (1) de désirer sincèrement recevoir le Saint-Esprit, (2) d'inviter comme il convient le Saint-Esprit dans notre vie et (3) d'obéir fidèlement aux commandements de Dieu » (voir « Recevez le Saint-Esprit », *Le Liahona*, novembre 2010, p. 95).

En suivant les conseils de frère Bednar, vous permettez au Saint-Esprit de vous accorder l'inspiration pour vous aider à atteindre vos objectifs dans l'histoire familiale.



Lorsque vous avez été confirmé membre de l'Église, on vous a exhorté à « recevoir le Saint-Esprit ».



La révélation vient dans votre esprit et dans votre cœur.

On appelle parfois le don du Saint-Esprit « le don ineffable ». [5.2.2]

Nous nous qualifions pour recevoir l'aide du Saint-Esprit dans notre histoire familiale en remplissant les conditions requises pour obtenir ce don sacré. **Joseph B. Wirthlin** (1917-2008), du Collège des douze apôtres, remarque que quand ces conditions sont réunies, le Saint-Esprit peut nous bénir de différentes façons :

« Dans les Doctrine et Alliances, le Seigneur appelle le don du Saint-Esprit 'le don ineffable' [D&A 121:26]. Il est la source du témoignage et des dons spirituels. Il éclaire l'esprit, il remplit l'âme de joie [voir D&A 11:13], il nous enseigne toutes choses et il nous rappelle ce qui a été oublié [voir Jean 14:26]. Le Saint-Esprit nous montre aussi tout ce que nous devons faire » (voir 2 Néphi 32:5)...

« Gordon B. Hinckley a enseigné : 'Quelle grande bénédiction que d'être sous le ministère d'un membre de la Divinité' [*Teachings of Gordon B. Hinckley*, 1997, p. 259]. Réfléchissez à ce que signifie avoir la possibilité et le droit de bénéficier du ministère d'un membre de la Divinité, d'être en communion avec la sagesse infinie, la connaissance infinie et le pouvoir infini ! » (voir « Le don ineffable », *Le Liahona*, mai 2003, p. 26).

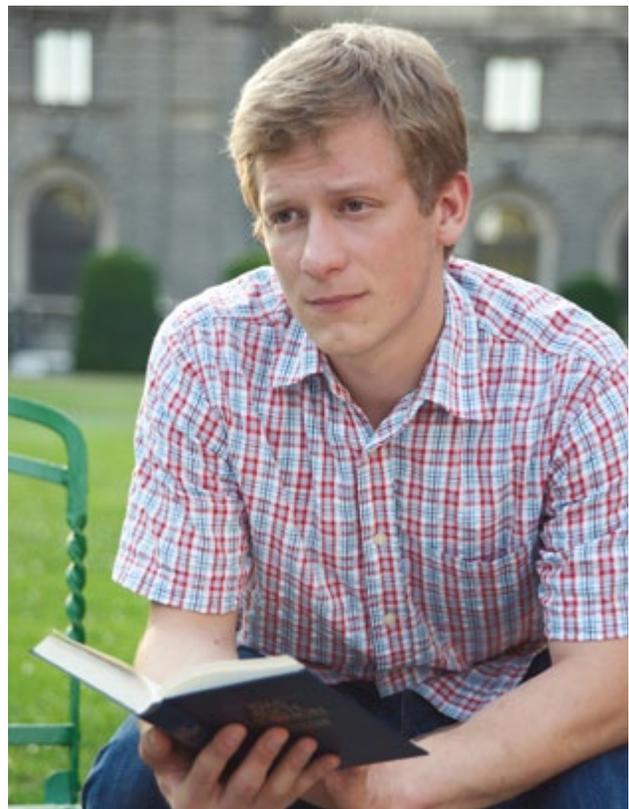
La révélation se manifeste de différentes façons. [5.2.3]

Quand vous cherchez des documents concernant vos ancêtres décédés, le Saint-Esprit peut communiquer avec vous de différentes manières. *Ancrés dans la foi, Manuel de référence sur l'Évangile* énumère certaines des manières dont vous pouvez recevoir la révélation du Saint-Esprit :

« *Il parle à l'esprit et au cœur d'une petite voix douce...* Parfois le Saint-Esprit vous aide à comprendre une vérité de l'Évangile ou vous donne une idée qui semble occuper votre esprit et s'imposer à vos sentiments (voir D&A 128:1). Bien que cette révélation puisse avoir un effet puissant sur vous, elle se manifeste presque toujours discrètement, sous la forme d'un 'murmure doux et léger' (voir 1 Rois 19:9-12 ; Hélaban 5:30 ; D&A 85:6).

« *Il nous inspire à travers nos sentiments.* Bien que nous décrivions souvent la communication de l'Esprit comme étant une voix, cette voix, nous la ressentons plus que nous ne l'entendons. Et si nous parlons d'"écouter" les murmures du Saint-Esprit, nous décrivons souvent l'inspiration que nous avons reçue en disant : 'J'ai eu le sentiment que...'

« *Il apporte la paix.* Le Saint-Esprit est souvent appelé le Consolateur (voir Jean 14:26 ; D&A 39:6). En vous révélant la volonté du Seigneur, il apaise votre esprit (voir D&A 6:23). La paix qu'il apporte ne peut pas être contrefaite par les influences du monde ou les faux enseignements » (2005, p. 160-161).



L'inspiration de l'Esprit nous aide à faire notre histoire familiale. [5.2.4]



Le président Monson a parlé de la mission de l'œuvre de l'histoire familiale et a illustré comment les conseils de l'Esprit peuvent nous aider à nous acquitter de cette mission :

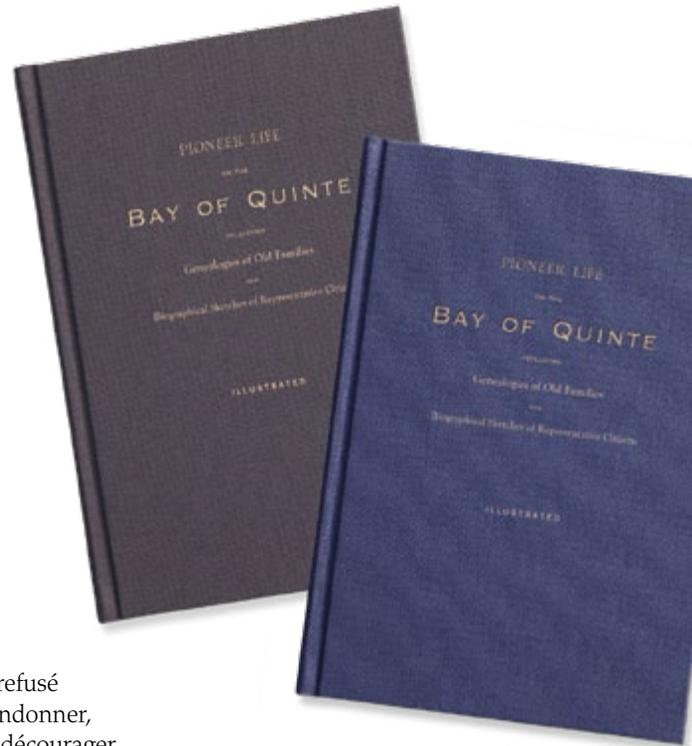
« Rechercher nos morts et s'assurer que les ordonnances de l'exaltation sont accomplies en leur faveur est une mission que notre Père céleste et son

Fils bien-aimé nous ont confiée. Ils ne nous laissent pas lutter seuls, mais au contraire, de manières parfois remarquables, ils préparent la voie et répondent à nos prières...

« Quand j'étais président de la mission canadienne dont le siège était à Toronto (Canada), il y avait une personne dévouée, du nom de Myrtle Barnum, travaillant à l'histoire familiale dans la mission. Oh, elle était fidèle dans cette œuvre sacrée. Elle avait accumulé beaucoup de données de la région de St. Lawrence River. Elle avait atteint la fin de son lignage généalogique. Elle ne savait pas comment continuer. Elle a étudié. Elle a fait des recherches. Elle a prié. Mais elle n'a jamais renoncé. Bien qu'elle ait été contrariée mois après mois, en raison de son incapacité apparente à trouver ce dont elle avait besoin, elle n'a jamais perdu espoir.

« Un jour qu'elle marchait près d'un magasin d'articles d'occasion, elle s'est sentie poussée à y entrer. En parcourant les étagères, elle a remarqué une série de livres qui ont attiré son attention. Elle ne pourra jamais témoigner autre chose que ce que le Seigneur a pu lui inspirer. Le titre de ces deux livres : *Pioneer Life on the Bay of Quinte [Vie des pionniers dans la baie de Quinte], volumes 1 et 2*. Il semblait s'agir de romans. Elle tendit la main et descendit ces deux volumes poussiéreux de l'étagère. Quand elle les ouvrit, elle fut stupéfaite... Ces livres étaient les documents généalogiques de toutes les personnes qui avaient vécu près de la Baie de Quinte depuis l'époque où les documents étaient tenus. Elle feuilleta précipitamment les pages les unes après les autres et elle y trouva les renseignements qui rouvraient son lignage d'histoire familiale, permettant à ses recherches de continuer.

« Un collège des anciens de cette région collecta la somme considérable nécessaire à l'achat de ces deux livres. Ils furent envoyés au siège de l'Église à Salt Lake City et je reçus une lettre m'indiquant que ces mêmes livres avaient été le moyen d'ouvrir les lignages pour connecter des héritages de milliers de noms de personnes qui étaient parties au-delà du voile. Beaucoup de personnes se réjouirent d'apprendre l'existence de ce trésor qui était relié à leurs lignages familiaux, notamment Henry D. Moyle [membre de la Première Présidence de 1959 à 1963]. Un de ses grands-pères venait de cette région. Tout cela se produisit parce qu'une servante du Seigneur pleine de foi



avait refusé d'abandonner, de se décourager, avait refusé de dire : 'Il n'y a rien que je puisse faire personnellement' » (« Happy Birthday », *Ensign*, mars 1995, p. 58, 60).

« N'es-tu pas en mission pour le Seigneur ? » [5.2.5]

John A. Widtsoe (1872-1952), du Collège des douze apôtres, a mis par écrit cette expérience où il a été guidé par l'Esprit pour localiser des livres contenant des documents généalogiques importants :

« De tout le travail que j'ai fait dans l'Église, je n'en connais aucun qui ait été aussi rempli de témoignages de la divinité de cette œuvre que le peu que j'ai fait en faveur du salut pour nos morts. Je pourrais vous raconter un certain nombre d'expériences, mais celle qui m'a le plus marqué s'est produite il y a quelques années quand j'ai accompagné Reed Smoot en Europe.

« Nous sommes arrivés à Stockholm, où il devait travailler et j'ai décidé de voir ce que je pourrais faire pour trouver des livres de généalogie suédois. Je connaissais le nom de deux grandes librairies à Stockholm. Je me rendis dans l'une d'elles, fis mon choix, puis me mis en route pour l'autre librairie, de l'autre côté de la ville, dans l'espoir de trouver des livres qui me conviendraient mieux. Tandis que je me dépêchais dans la rue pleine de monde, une voix m'arrêta soudain et me dit : 'Traverse la rue et suis cette ruelle étroite.' Je regardai de l'autre côté de la rue et je vis une petite ruelle étroite. Je n'étais encore jamais allé à Stockholm. Je me dis : 'Cela n'a aucun sens, je n'ai que peu de temps à passer ici. Je ne vais pas prendre cette rue, je dois faire mon travail' et je poursuivis mon chemin.

« Presque immédiatement la voix se fit encore entendre, aussi distinctement que n'importe quelle autre voix. Puis je me suis demandé : 'Qu'as-tu à faire dans cette ville ? N'es-tu pas en mission pour le Seigneur ?' Et je traversai la rue, suivis la petite ruelle étroite et là, à mi-chemin, je trouvai une petite librairie dont je n'avais jamais entendu parler. Quand je demandai des livres sur la généalogie, la dame me dit : 'Non, nous n'avons pas de livres sur la généalogie. Quand nous recevons de tels livres, nous les envoyons à la librairie', nommant le magasin vers lequel je me dirigeais. Puis, comme j'étais sur le point de partir, déçu, elle dit : 'Attendez une minute. Un grand collectionneur de livres, un généalogiste, est mort il y a environ un mois et nous avons acheté sa bibliothèque. Une grande partie de ses livres de généalogie se trouvent dans l'arrière-boutique. Ils sont prêts à être envoyés à la librairie, mais si vous les voulez, vous pouvez les acheter.'

« C'est ainsi que nous avons obtenu pour notre bibliothèque les fondements de la généalogie suédoise. Je pourrais raconter beaucoup d'expériences semblables » (« Genealogical Activities in Europe », *The Utah Genealogical and Historical Magazine*, juillet 1931, p. 101 ; mise en paragraphes ajoutée ; également cité dans Boyd K. Packer, *The Holy Temple*, 1980, p. 245-246).

« Un frémissement dans mon âme me dit que je pouvais faire quelque chose de plus. » [5.2.6]

L'histoire suivante illustre comment le Saint-Esprit peut agir doucement en vous pour vous motiver et vous aider à faire l'histoire familiale :

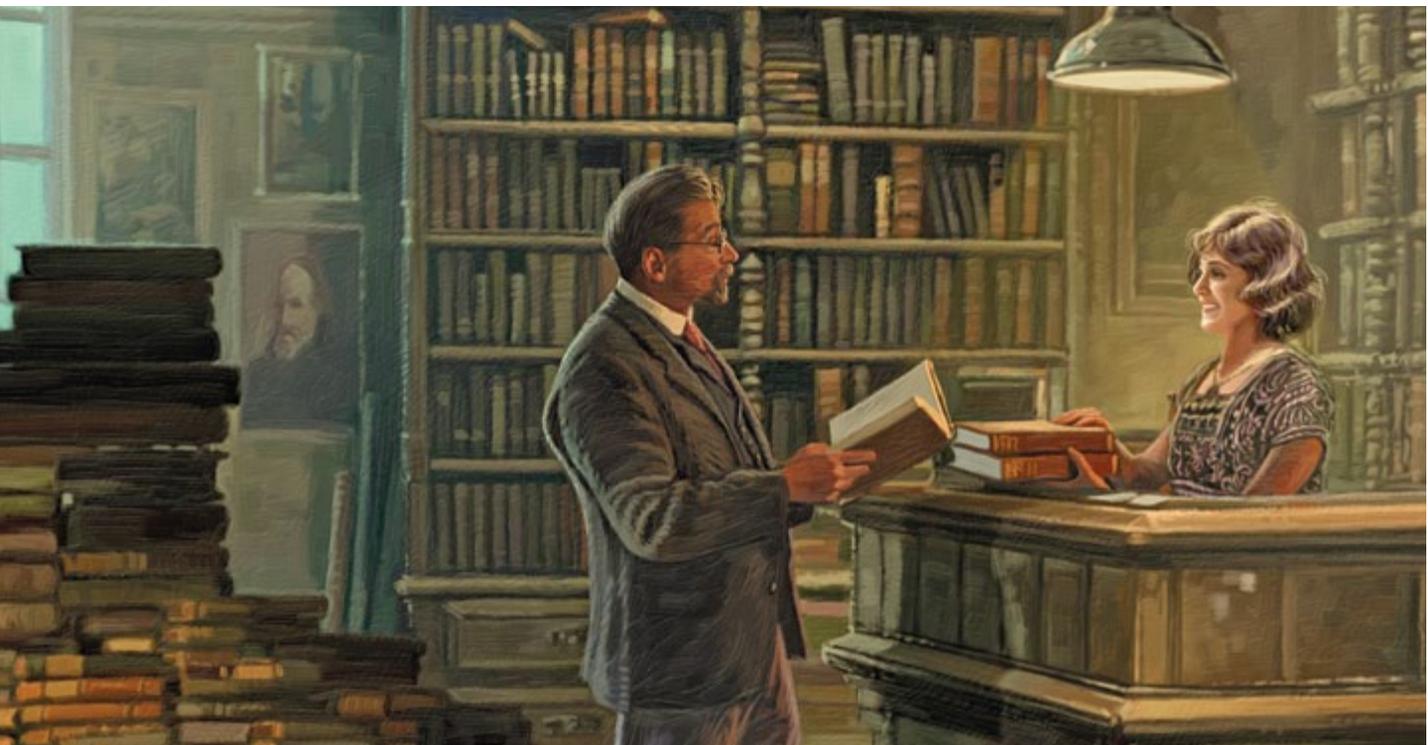
« Il y a quelques années, dans une classe d'École du Dimanche, l'instructeur nous invita à faire des recherches d'histoire familiale. Il adressa son message à tout le monde dans la classe, mais je me sentis visé. J'estimais que j'avais fait mon devoir et même davantage. Mes lignages familiaux avaient été retracés aussi loin que possible, je ne pouvais rien faire de plus.

« Je quittai la classe contrarié... Je pensais en avoir fait suffisamment et cependant un frémissement dans mon âme me dit que je pouvais faire quelque chose de plus. »

« Je savais que je ne pouvais pas me déculpabiliser. Je n'étais pas en paix. Tandis que j'avais l'esprit ainsi agité, je me rappelai une amie avec qui j'avais été dans un comité d'histoire familiale. Elle m'avait dit de réserver un temps précis chaque semaine et de le consacrer à des recherches d'histoire familiale, ce qui me permettrait d'être plus efficace dans les autres choses que je faisais. J'aimais bien cette sœur, mais je ne voulais pas croire ce qu'elle m'avait dit.

« Et puis, au beau milieu de mon énervement, j'eus une révélation simple et discrète : pour faire des recherches d'histoire familiale, je n'avais pas besoin d'abandonner l'écriture ou la peinture. Je devais seulement consacrer chaque lundi matin de 8 h à midi à faire cette œuvre. Cela me laisserait encore le temps de peindre, d'écrire, d'accomplir ma tâche de scelleur au temple et d'assister à une session de dotation chaque semaine.

« Je décidai qu'il était temps que je cède et que je me débarrasse de cette culpabilité persistante. Je regardai autour de moi dans la pièce et je vis frère Ricks, un des



consultants d'histoire familiale de notre paroisse. Il avait de l'expérience dans le domaine des recherches et il avait offert plusieurs fois de m'aider.

« Je lui racontai ce que je ressentais et ce que je voulais et il accepta de m'aider chaque lundi matin. Ce dimanche-là, en rentrant chez moi, je me souvins que ma mère avait une fois envoyé de l'argent à un chercheur en Angleterre pour qu'il travaille sur son lignage familial, celui des Mayne, mais il n'avait jamais pu trouver le mariage ou le lieu de naissance de son troisième arrière-grand-père.

Je décidai donc de commencer là mes recherches et d'y consacrer tous mes efforts.

« Lors de notre première rencontre, je montrai le lignage des Mayne à frère Ricks. Quand nous commençâmes nos recherches, nous savions que George, mon troisième arrière-grand-père, avait vécu plusieurs années à Wath (Yorkshire, Angleterre), mais il n'y avait aucun document attestant sa naissance ou son mariage à cet endroit. Les documents paroissiaux montraient que William, mon deuxième arrière-grand-père, avait un père nommé George, dont la femme s'appelait Mary, mais nous n'avions pas son nom de famille.

« Nous estimâmes leur date de mariage vers 1785. Nous commençâmes une recherche générale pour George Mayne et nous trouvâmes un George Mayen, marié avec une Mary Holdridge, en 1781. Du fait que Mayen est une orthographe erronée courante de Mayne, nous suivîmes cette piste. Le document indiquait qu'ils s'étaient mariés à Northallerton (Yorkshire). Nous consultâmes une carte et découvrîmes que Northallerton était à une trentaine de kilomètres de Wath. Nous étions également intrigués parce que nous savions que George était marié avec une Mary.

« Puis nous trouvâmes, dans l'index généalogique international, une Mary Holdridge qui avait été baptisée à Wath et nous nous rendîmes compte que nous avions probablement trouvé notre George et notre Mary.

« Nous apprîmes que les documents de la paroisse de Northallerton n'avaient pas encore été extraits ; aussi, le lundi suivant, nous nous rendîmes à la bibliothèque d'histoire familiale de l'Église à Salt Lake City et nous consultâmes les registres de microfiches, où j'eus la grande joie de trouver le mariage de George Mayen et de Mary Holdridge. Frère Ricks chercha aussi les certificats de baptême et trouva les naissances de George et de quatre de ses frères et sœurs nés de George Mayen et Catherine Aston. Et alors, je trouvai leur mariage !

« Je pense que ces personnes sont celles qui me faisaient me sentir coupable quand je refusais de m'impliquer !

Maintenant que je les ai trouvées, d'autres ancêtres feront probablement aussi en sorte que je me sente un peu agité. Mais je vais continuer à consacrer mes lundis matins aux recherches d'histoire familiale. D'une certaine manière, je me sens mieux et j'ai une meilleure opinion de moi-même. Ma culpabilité a été balayée et remplacée par l'enthousiasme et l'amour » (George D. Durrant, « My Guilt Was Swept Away », *Ensign*, janvier 2009, p. 34-35).

« Le nom lui sauta presque aux yeux. » [5.2.7]

Un exemple de quelqu'un qui a reçu une aide remarquable du Seigneur après avoir fait preuve de foi est rapporté dans cette histoire d'extraction de noms, maintenant appelée « indexation » en histoire familiale.

« La page était pâlie et jaunie et avait les bords abîmés ; des trous irréguliers ponctuaient les pattes de mouche. C'était l'acte d'un baptême qui avait eu lieu, 511 ans plus tôt, le 19 février, en Espagne.

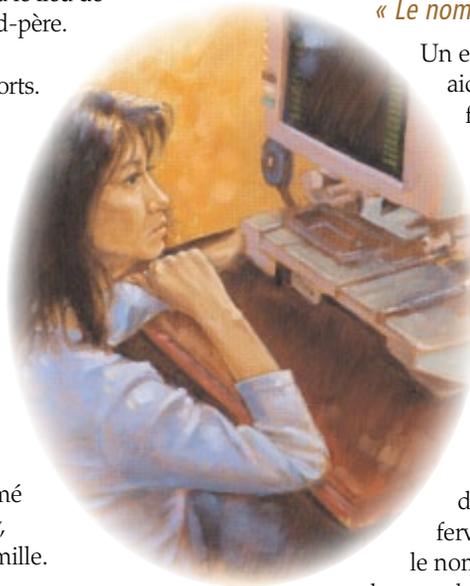
« La date avait été relativement facile à déchiffrer. Un effort concerté, des années d'expérience et une prière fervente avaient enfin donné à l'extractrice le nom du père, puis celui de la mère. Mais le nom de l'enfant n'y était pas. Les années, la moisissure, des souris et des insectes affamés avaient grignoté la page, la rendant illisible.

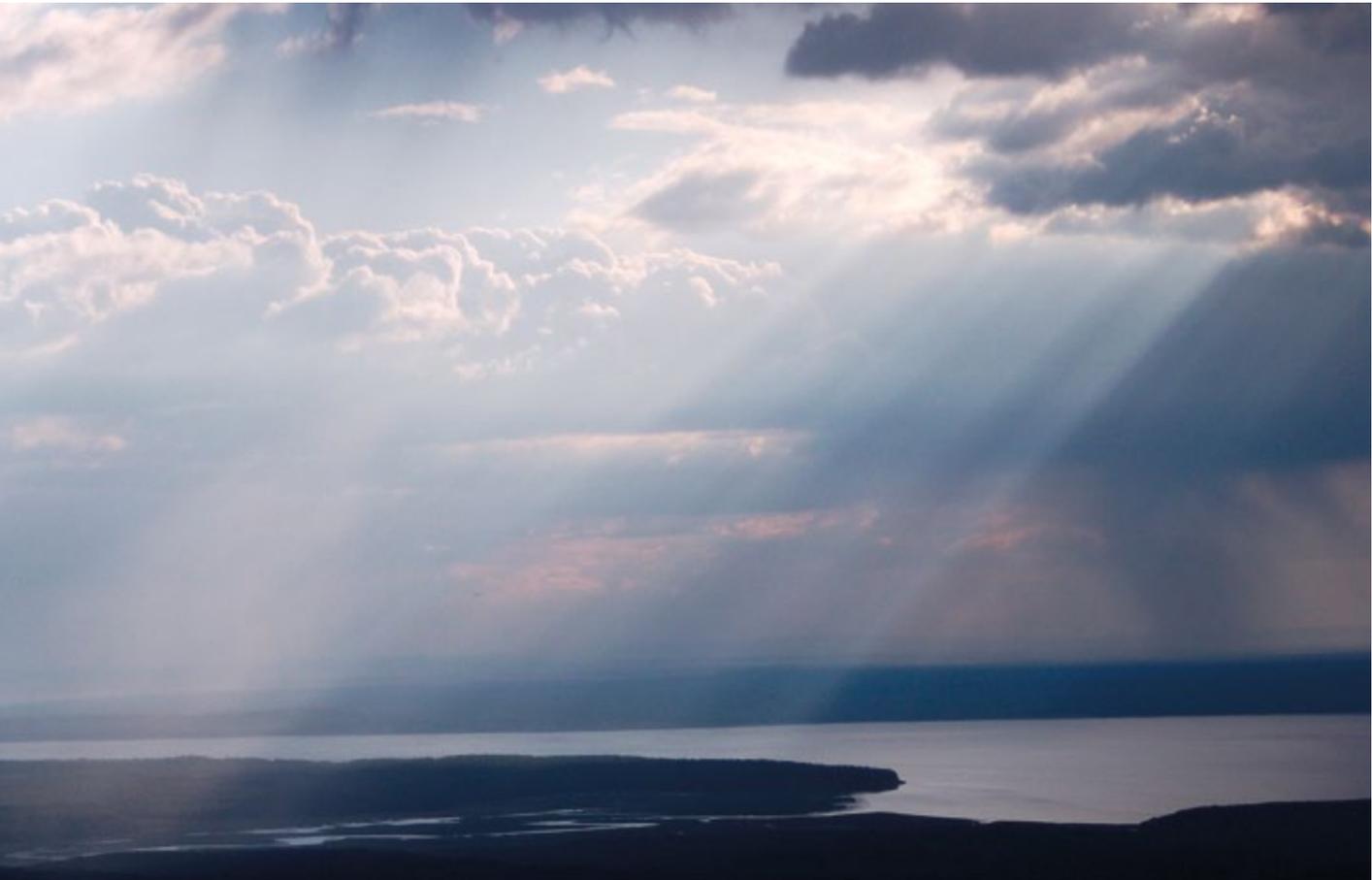
« La veille, l'extractrice avait trouvé cet acte sur le microfilm et après un effort intense, elle était rentrée chez elle, décidée à y retourner après une journée de prière et de jeûne. Mais, aujourd'hui, il ne lui était toujours pas possible de lire l'acte. Elle avait poursuivi son travail, mais elle s'était sentie poussée à y retourner tout au long de l'après-midi. Finalement, elle décida d'essayer une dernière fois de le déchiffrer, avant de chasser cet acte perturbateur de son esprit.

« Lorsqu'elle tourna le bouton de commande du lecteur de microfilm, le nom lui sauta presque aux yeux. Elle fixa incrédule les lettres parfaitement lisibles.

« Elle s'écria à haute voix : 'Elena Gallegos, son nom est Elena Gallegos.' Quelques usagers qui étaient au courant de ses efforts, s'assemblèrent rapidement autour d'elle, étonnés de voir le nom qui apparaissait clairement sur l'écran.

« Comme elle se dépêchait de copier le nom, une sensation de chaleur l'enveloppa. Par la suite, elle expliqua : 'J'avais l'impression que quelqu'un me serrait dans ses bras.' Plus tard, lorsqu'elle revint à cet acte pour vérifier son travail, les mots étaient de nouveau illisibles » (Derin Head Rodriguez, « More than Names », *Ensign*, janvier 1987, p. 12).





Les désirs justes de nos ancêtres dans le monde des esprits peuvent influencer nos efforts pour faire notre histoire familiale [5.3]

Écritures à étudier et à méditer

- Moroni 7:35-37
- Doctrine et Alliances 137:5-7

Nous pouvons recevoir de l'aide venant de l'autre côté du voile. [5.3.1]

Melvin J. Ballard (1873-1939), du Collège des douze apôtres, a parlé des efforts de nos ancêtres pour nous guider et nous aider à atteindre nos objectifs dans le domaine de l'histoire familiale : « Il y en a des milliers, des centaines de milliers, voire des millions dans le monde des esprits, qui sont impatients de recevoir l'Évangile et qui attendent leur délivrance depuis des siècles. Ils vous attendent. Ils prient pour que le Seigneur éveille votre cœur en leur faveur. Ils savent où se trouvent les registres qui les concernent et je vous témoigne que l'esprit et l'influence de vos ancêtres

décédés guideront les personnes qui veulent trouver ces registres. S'il existe quelque part sur la terre quelque chose qui les concerne, vous le trouverez. Je vous le promets. Mais vous devez vous mettre à l'œuvre. Vous devez commencer à vous soucier de vos ancêtres décédés. L'esprit de votre cœur se tournant vers eux descendra sur vous et la voie s'ouvrira d'une manière merveilleuse et si la moindre preuve de leur existence se trouve sur la terre, vous la trouverez. Quand nous aurons fait tout ce que nous pouvions faire nous-mêmes, le Seigneur vient à notre secours... Si nous avons fait de notre mieux et avons cherché et découvert tout ce qui est accessible, alors le jour viendra où Dieu entrouvrira la voile et les registres... seront révélés » (dans Bryant S. Hinckley, *Sermons and Missionary Services of Melvin Joseph Ballard*, 1949, p. 230).

Une autre fois, frère Ballard a dit : « Je veux vous dire que le cœur des pères et des mères dans le monde des esprits se tourne avec une plus grande intensité vers leurs enfants que le nôtre ne se tourne vers eux » (dans Hinckley, *Sermons and Missionary Services of Melvin Joseph Ballard*, p. 249).

L'œuvre progresse des deux côtés du voile. [5.3.2]

Le président Kimball (1895-1985), a confirmé que quand on fait preuve de foi des deux côtés du voile, des manières de délivrer les personnes qui sont dans la prison d'esprit deviennent possibles : « Mon grand-père, étant l'un des membres d'une famille, a cherché toute sa vie à rassembler ses documents généalogiques et en 1868, quand il est mort, il n'avait pas réussi à retracer sa lignée au-delà de la seconde génération avant lui. Je suis certain que la plupart des membres de ma famille ressentent ce que je ressens, qu'il y avait un voile fin entre la terre et lui après qu'il est passé de l'autre côté et que ce qu'il n'avait pas pu faire dans la condition mortelle, il a peut-être pu le faire après être allé dans l'éternité. Après son décès, le désir de faire des recherches s'est emparé d'hommes, membres de sa famille dans l'Ouest et de deux parents éloignés, non membres de l'Église, dans l'Est. Pendant sept ans, ces deux hommes, Morrison et Sharples, qui ne se connaissaient pas et que les membres de la famille dans l'Ouest ne connaissaient pas non plus, ont rassemblé des documents généalogiques. Après sept ans, ils se sont rencontrés, puis ils ont travaillé ensemble pendant trois ans. Les membres de la famille sentent clairement que l'esprit d'Élie travaillait de l'autre côté et que notre grand-père a pu inspirer des hommes de ce côté-ci à faire des recherches dans ces registres et, en conséquence, deux gros volumes sont en notre possession, contenant environ dix-sept mille noms » (*The Teachings of Spencer W. Kimball*, directeur de publication Edward L. Kimball, 1982, p. 543).

« J'ai trois volumes de noms qui sont prêts. » [5.3.3]

A. J. Graham a fait le récit suivant d'une visite de ses parents décédés qui illustre la foi dont font preuve les personnes qui attendent que l'œuvre soit faite pour eux :

« Un soir, tandis que j'étais à l'hôpital à la suite d'une opération et que je priais, j'ai eu l'impression que quelqu'un était dans ma chambre. J'ai ouvert les yeux, la chambre était éclairée, la porte était fermée et ma mère se tenait près de mon lit. Elle a souri et elle m'a dit :

« 'Je suis contente de voir que tu vas mieux.' Elle tenait un livre à la main. Je lui ai demandé ce que c'était. Elle a répondu que c'était un livre de généalogies. Puis mon père est apparu, tenant trois livres dans ses mains, disant : 'Je suis content que tu ailles mieux.'

« "Tu dois te rétablir, car j'ai trois volumes de noms prêts pour que l'œuvre soit faite pour eux dans le temple. Nous avons fait le lien avec notre famille pour que tu puisses faire le travail pour eux. Des voies et moyens s'ouvriront pour toi si tu le veux.'

« 'Je lui ai demandé comment je pourrais trouver ces registres. Il a répondu : 'Si tu travailles au temple, tu le sauras mais il va falloir de l'argent.' Je lui dis : 'Père, je n'ai pas d'argent et je suis au chômage depuis mai.'

« Il a répondu : 'Ça ne fait rien, mon garçon, tu en auras si tu es décidé à travailler dans le temple pour ces pauvres gens qui sont retenus et ne peuvent pas progresser. Ils prient avec autant de ferveur pour toi afin que tu puisses avoir l'argent et ce qui est nécessaire à la vie et que ton cœur soit ému afin que tu accomplisses cette œuvre pour eux aussi sincèrement que tu pries toi-même pour obtenir les choses dont tu as besoin. N'oublie pas, ils ne peuvent aller de l'avant tant que l'œuvre n'est pas faite pour eux.

« Souriant avec confiance et satisfaction, ils ont disparu de ma vue mortelle » *Church News*, 25 juin 1932, p. 2).

Questions pour la réflexion

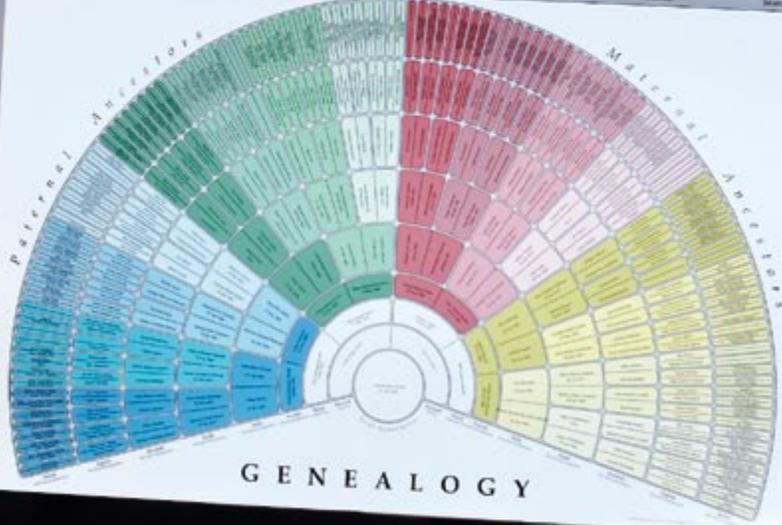
- Comment une personne peut-elle faire preuve de foi dans le domaine de l'histoire familiale ?
- De quelles manières l'inspiration peut-elle vous aider à trouver les renseignements nécessaires ?
- Jusqu'à présent, comment avez-vous été béni de vos efforts dans le domaine de l'histoire familiale ?

Idées de tâches

- Priez avec ferveur pour obtenir de l'aide dans vos recherches en histoire familiale.

Documentation supplémentaire

- Boyd K. Packer, *The Holy Temple*, 1980, chapitre 20, « Help from Beyond », p. 241-255.
- L. Lionel Kendrick, « Personal Revelation », *Ensign*, septembre 1999, p. 6-13.
- « Révélation », *Ancrés dans la foi, Manuel de référence sur l'Évangile*, 2005, p. 157-162.
- David A. Bednar, « Demandez avec foi », *Le Liahona*, mai 2008, p. 94-97.



JOURNAL

GENEALOGY

L'informatique et les recherches en histoire familiale

6

Introduction

L'informatique vous permet d'avoir facilement accès à des millions de documents parmi lesquels vous pouvez trouver des renseignements concernant beaucoup de vos ancêtres. En un sens, au lieu de voyager à travers le monde pour faire les recherches, la technologie informatique vous apporte le monde. Elle améliore aussi la vitesse et l'efficacité du processus de préparation des noms pour l'accomplissement des ordonnances du temple.

Richard G. Scott, du Collège des douze apôtres, a parlé des nombreuses personnes qui développent une nouvelle technologie plus efficace pour simplifier notre travail en histoire familiale : « De nombreux esprits brillants et des cœurs sensibles ont maîtrisé une technologie de pointe afin de mettre les ordinateurs personnels à la disposition de l'œuvre de l'histoire familiale » (voir « La rédemption, moisson d'amour », *L'Étoile*, janvier 1991, p. 4).

Ce chapitre va vous aider à devenir plus conscient de l'influence du Seigneur dans le développement constant des nouvelles technologies. Le Département d'histoire familiale de l'Église (connu du public sous le nom de FamilySearch) utilise une technologie informatique améliorée pour vous permettre de rechercher les noms de vos ancêtres et d'accomplir les ordonnances du salut pour eux. Ce chapitre va vous indiquer plusieurs sources supplémentaires d'aide disponibles grâce à la technologie informatique. En étudiant ce chapitre, évaluez la documentation qui vous aidera dans vos recherches d'histoire familiale.

Commentaire

L'Esprit du Seigneur a influencé les avancées technologiques pour promouvoir son œuvre, notamment l'histoire familiale [6.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Joël 2:28-29

Les inventions modernes accélèrent l'œuvre de l'histoire familiale. [6.1.1]



Susa Young Gates, fille de Brigham Young (1801-1877), demanda un jour à son père « comment il serait jamais possible d'accomplir un jour toute l'œuvre du temple qui doit être accomplie si l'on veut que tous les hommes aient pleinement la possibilité de recevoir l'exaltation. Il lui répondit qu'il y aurait de nombreuses inventions

qui allégeraient le travail pour que nous puissions accomplir nos tâches quotidiennes rapidement, nous laissant de plus en plus de temps pour l'œuvre du temple » (Archibald F. Bennett, « Put on Thy Strength, O Zion! » *Improvement Era*, octobre 1952, p. 720).

Le président Kimball (1895-1985) a répété ce sentiment quand il a dit qu'il croyait que le Seigneur inspirera de nouvelles inventions pour nous aider à faire avancer son œuvre ;

« Je pense que, lorsque nous aurons fait tout ce qui est en notre pouvoir, le Seigneur nous donnera le moyen d'ouvrir des portes. C'est là ma conviction...

« Je crois que le Seigneur a hâte de mettre entre nos mains des inventions que nous, profanes, pouvons à peine imaginer » (« When the World Will Be Converted », *Ensign*, octobre 1974, p. 7, 10).

Le Seigneur fournira les moyens. [6.1.2]

Le Seigneur ne nous donne jamais un commandement auquel nous ne pouvons pas obéir (voir 1 Néph 3:7). Certains peuvent considérer le commandement d'accomplir les ordonnances du temple pour tous nos ancêtres décédés et se demander comment nous pourrions jamais y obéir. **Boyd K. Packer**, du Collège des douze apôtres, a enseigné que lorsque le Seigneur donne un commandement et que ses serviteurs s'engagent à le suivre, comme par exemple la rédemption des morts, les hommes recevront l'inspiration de créer la technologie qui contribuera à réaliser les desseins du Seigneur :

« Nous devons racheter les morts, tous les morts, car nous en avons reçu le commandement [voir D&A 124:32-34]...
« Quand les serviteurs du Seigneur décident de faire ce qu'il commande, nous avançons. À mesure que nous progressons, nous rencontrons des difficultés, mais également des gens qui ont été préparés pour nous aider à les vaincre.

« Ils ont des connaissances et des capacités précisément adaptées à nos besoins. Nous trouvons également des ressources : des renseignements, des inventions, de l'aide sous diverses formes, disposés sur le chemin, attendant que nous nous en servions.

« C'est comme si quelqu'un savait que nous emprunterions cette route. Nous voyons la main invisible du Tout-Puissant qui vient à notre secours... »

« Lorsque nous serons prêts, d'autres inventions seront révélées pour répondre à tout ce dont nous avons besoin. Nous les trouverons au moment précis où nous rencontrerons des obstacles » (dans *That They May Be Redeemed: A Genealogical Presentation by Elder Howard W. Hunter and Elder Boyd K. Packer*, [séminaire des représentants régionaux, 1er avril 1977], p. 3).

Les prophéties anciennes sont en cours d'accomplissement. [6.1.3]

Parlant des anciennes prophéties en cours d'accomplissement à notre époque, **Gordon B. Hinckley** (1910-2008) dit que les découvertes scientifiques sont l'une des manières dont la prophétie de Joël se réalise de nos jours :

« Depuis le jour où [Dieu] et son Fils bien-aimé se sont manifestés au jeune Joseph, une formidable cascade de



Vous vivez à une époque où la vision de Joël est en cours d'accomplissement : « Je répandrai mon esprit sur toute chair » (Joël 2:28).

lumière s'est déversée sur le monde. Le cœur des hommes s'est tourné vers leurs pères en accomplissement des paroles de Malachie. La vision de Joël s'est accomplie selon les paroles du Seigneur :

« 'Après cela, je répandrai mon esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens des visions.

« 'Même sur les serviteurs et sur les servantes, dans ces jours-là, je répandrai mon esprit' [Joël 2:28-29]... »

« Il y a eu plus de découvertes scientifiques ces années-ci que pendant tout le reste de l'histoire de l'humanité. Les transports, la communication, la médecine, l'hygiène publique, la fission de l'atome, le miracle de l'informatique avec toutes ses ramifications, tout cela s'est développé particulièrement à notre époque. Moi-même, de mon vivant, j'ai été témoin de la réalisation de toute une succession de miracles étonnants. Nous considérons cela comme tout naturel » (voir « Vivre dans la plénitude des temps », *Le Liahona*, janvier 2002, p. 4-5).

La prophétie de Joël est en cours d'accomplissement. [6.1.4]



Russell M. Nelson, du Collège des douze apôtres, a aussi utilisé la prophétie de Joël pour enseigner qu'une des conséquences du déversement de l'Esprit du Seigneur dans ces derniers jours a été le développement de l'informatique :

« Enfin, la terre sera célestialisée (voir Apocalypse 21:1 ; D&A 77:1 ; 88:25-26). Mais les *derniers* jours de la terre seront précédés des *derniers* jours !

« Nous vivons dans ces derniers jours et ils sont vraiment remarquables. L'Esprit du Seigneur est déversé sur tous les habitants de la terre, exactement comme le prophète Joël l'a prédit. Sa prophétie était si importante que Moroni l'a répétée à Joseph Smith, le prophète (voir Joël 2:28-32 ; Joseph Smith, Histoire 1:41).

« Pendant des millénaires, les façons de cultiver la terre, de voyager et de communiquer ont très peu changé. Par contre, depuis la naissance de Joseph Smith, les inventions se sont multipliées d'une façon remarquable... »

« Grâce au développement de l'informatique, l'Église peut servir les membres vivants et traiter les renseignements concernant leurs ancêtres qui vivent de l'autre côté du voile. Dans le monde entier, les gens qui autrefois ne se souciaient guère de l'histoire familiale recherchent aujourd'hui leurs racines et leurs ancêtres à l'aide de moyens techniques qui n'existaient pas il y a un siècle » (voir « Car c'est là le nom que portera mon Église », *L'Étoile*, juillet 1990, p. 15).

Les jeunes ont des compétences qui leur permettent d'apporter leur contribution. [6.1.5]

David A. Bednar, du Collège des douze apôtres, a enseigné que ce n'est pas par hasard si la technologie de pointe apparaît à cette époque de l'histoire du monde :

« Beaucoup d'entre vous, les jeunes, pensent sans doute que l'histoire familiale doit être accomplie essentiellement par les personnes d'âge mûr. Mais je n'ai pas connaissance que les Écritures indiquent un âge limite ou que les dirigeants de l'Église aient annoncé des directives réservant ce service important aux adultes d'âge mûr. Vous êtes fils et filles de Dieu, enfants de l'alliance et bâtisseurs du royaume. Vous n'avez pas besoin d'attendre d'avoir un âge arbitraire pour vous acquitter de votre responsabilité d'aider à l'œuvre du salut de la famille humaine...

« Ce n'est pas par hasard que FamilySearch et d'autres outils sont apparus à une époque où les jeunes sont si à l'aise avec une grande variété de technologies de l'information et des communications. Vous avez appris à envoyer des messages textes sur vos téléphones portables et vos ordinateurs pour accélérer et avancer l'œuvre du Seigneur, pas seulement pour communiquer rapidement avec vos amis. Les compétences et les aptitudes évidentes parmi de nombreux jeunes d'aujourd'hui les préparent à contribuer à l'œuvre du salut » (voir « Le cœur des enfants se tournera », *Le Liahona*, novembre 2011, p. 26).

Le Département d'histoire familiale de l'Église conçoit et gère des moyens informatiques pour les recherches en histoire familiale [6.2]

FamilySearch est un miracle moderne. [6.2.1]



À mesure que les programmes informatiques se sont améliorés et sont devenus plus faciles à utiliser, le Département d'histoire familiale de l'Église a continuellement actualisé et utilisé de nouveaux programmes et logiciels. Peu de temps après la mise en œuvre du logiciel de l'Église

FamilySearch comme outil pour aider à faire l'histoire familiale, **David B. Haight** (1906-2004), du Collège des douze apôtres, a parlé de son développement :

« Cette période où nous vivons, la dispensation de la plénitude des temps, verra l'accomplissement glorieux de toute l'œuvre de Dieu sur la terre. C'est pourquoi nous participons diligemment à l'œuvre du Seigneur, qui inclut l'accomplissement de certaines ordonnances pour tous ceux qui ont vécu et qui vivront ici-bas...



« La généalogie a longtemps été synonyme de recherches fastidieuses et méticuleuses et de registres poussiéreux. Mais plus maintenant ! Nous avons maintenant à notre disposition un miracle moderne qu'on appelle FamilySearch. FamilySearch est un logiciel informatique puissant et novateur. Tapez sur le clavier le nom d'un de vos ancêtres et FamilySearch, en quelques instants, parcourt la liste de millions de noms et trouve ceux qui correspondent à celui que vous avez tapé. Ce programme sait associer des noms orthographiés différemment mais prononcés de la même façon. Il peut vous guider au départ d'un seul petit fragment d'information sommaire à des écrans complets de renseignements : dates et lieux de naissance, de mariage et de décès et à noms de parents, d'enfants et de conjoints...

« L'un des éléments les plus prometteurs et les plus utiles de FamilySearch est Ancestral File (fichier informatisé des ancêtres, N.d.T.). Il a rendu le monde beaucoup plus petit parce qu'il met en contact des gens qui ne se connaissent absolument pas mais qui ont des ancêtres communs. Soudain, membres et non-membres trouvent de nouveaux cousins et des milliers d'ancêtres décédés en pressant sur une seule touche du clavier...

« Nous savons que Dieu, notre Père, est notre plus grand instructeur, et rien de ce que nous pouvons lire ou entendre n'éveillera autant notre attention que ses instructions et ses conseils. Ces nouveaux développements technologiques ont été plus complètement et plus simplement révélés dans cette dispensation que jamais auparavant dans l'histoire du monde, pour autant que nous le sachions, afin que ses objectifs soient réalisés rapidement. L'Église, lorsqu'elle établit des centres d'histoire familiale, vous apporte maintenant directement ces merveilleux progrès » (voir « Réunir la famille humaine », *L'Étoile*, juillet 1991, p. 72-74).

FamilySearch inclut des bases de données et des options de recherche. [6.2.2]

FamilySearch contient la plus grande collection gratuite au monde de registres, de documents et de services pour l'histoire familiale. En vous familiarisant avec FamilySearch et en l'utilisant pour trouver les noms de vos ancêtres décédés, vous découvrirez des générations d'entre eux déjà reliés les uns aux autres et certains (peut-être tous) peuvent avoir besoin des ordonnances du temple.

FamilySearch inclut :

1. Des centaines de millions de documents concernant des personnes. Ces renseignements proviennent de nombreuses sources différentes, notamment :
 - Des renseignements que des utilisateurs entrent directement dans le système ou auquel ils contribuent avec un fichier GEDCOM.
 - Ancestral File et Pedigree Resource File. L'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours a publié ces bases de données informatisées pour

aider les membres de l'Église et d'autres personnes enthousiastes de l'histoire familiale à coordonner leurs recherches.

- L'index généalogique international (IGI) est une base de données d'environ deux cents cinquante millions de noms transmis à l'Église ou extraits de documents microfilmés provenant du monde entier.
 - Beaucoup d'autres collections de documents du monde entier tels que des registres de naissance, de mariage, de décès, de recensement et d'autres documents d'histoire familiale.
2. Des forums où des communautés d'utilisateurs peuvent discuter de produits, de techniques de recherche, de conseils et même de familles ou de noms de famille dans des endroits déterminés.
 3. Le Research Wiki [Wiki de recherche] est un outil de la communauté qui fournit des conseils de recherche, des astuces et des techniques en fonction des lieux géographiques.



La Bibliothèque d'histoire familiale de Salt Lake City (Utah)

4. Le catalogue de la bibliothèque d'histoire familiale : catalogue en ligne de registres et de documentation de la Bibliothèque d'histoire familiale de Salt Lake City (Utah). Cette documentation peut être prêtée aux bibliothèques d'histoire familiale locales de l'Église.
5. Cours de formation en ligne : classes en direct et enregistrées d'experts en généalogie.

Les programmes de FamilySearch sont constamment enrichis, actualisés et améliorés.

La technologie facilite la collecte et la conservation des documents. [6.2.3]

Un article du magazine *Ensign* de décembre 2009 a relaté l'utilisation d'une nouvelle technologie efficace pour faire des copies de documents historiques de partout dans le monde :

« L'une des avancées les plus récentes et les plus importantes de FamilySearch a été mise en place en 2005 quand quinze scanners haute vitesse ont été conçus pour convertir en images digitales des images contenues auparavant sur des microfilms. Ces scanners convertissent deux millions et demi de bobines de microfilms stockées dans la chambre forte de Granite Mountain en des dizaines de millions d'images digitales prêtes pour l'indexation.

« Les scanners ressemblent à un appareil photo : à mesure que le microfilm se déroule, les images qui y sont contenues sont converties en une longue suite d'images digitales de haute qualité. Un programme informatique vérifie la qualité de la suite et utilise des algorithmes spéciaux pour la scinder en images individuelles.

« Ces bobines de microfilms contiennent des images de documents historiques importants provenant de partout dans le monde : actes de naissance et de décès, registres d'hôpitaux, histoires familiales, formulaires d'immigration, livres historiques, etc...

« 'Les documents que FamilySearch contient actuellement, une fois numérisés, équivaldraient à cent trente-deux Bibliothèques du Congrès ou dix-huit petabytes ([dix-huit mille] terabytes) de données et ceci n'inclut pas nos efforts d'acquisition en cours' » (Heather Whittle Wrigley, « Technology Helps FamilySearch Volunteers Hit Major Milestone », *Ensign*, décembre 2009, p. 77).

FamilySearch travaille avec d'autres organisations partout dans le monde. [6.2.4]

FamilySearch et divers organismes partout dans le monde coopèrent les uns avec les autres pour permettre la copie et la conservation de documents historiques importants.

« Des représentants du Département d'histoire familiale de l'Église [FamilySearch] supervisent les efforts d'acquisition de documents en commençant par privilégier ceux qui

© Grifffindor



Le bâtiment des archives centrales des archives de l'État autrichien à Vienne-Erdberg (Autriche)

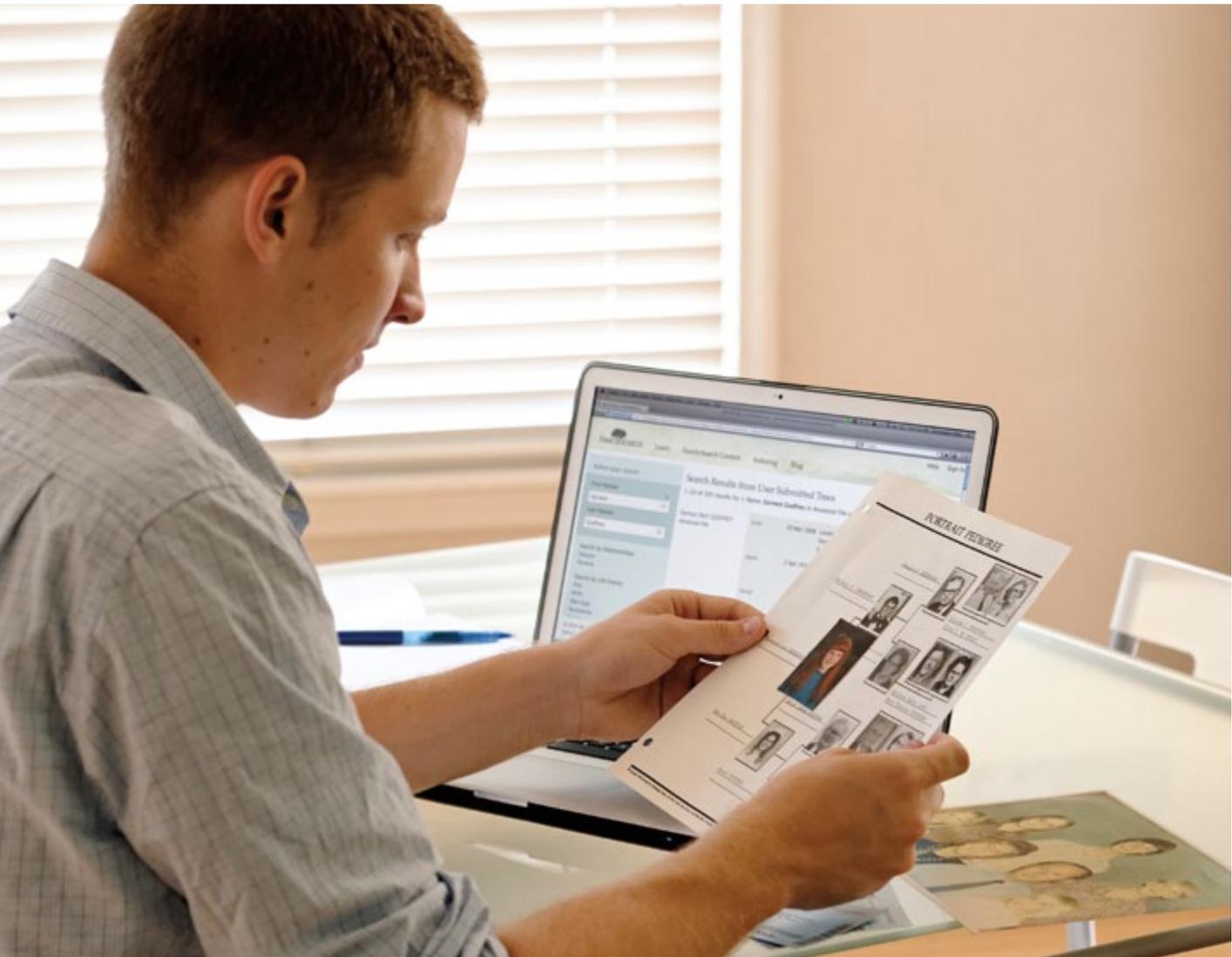
seraient les plus précieux pour le public et en suppléant aux ressources humaines limitées pour les rassembler.

« Ensuite, les employés de [FamilySearch] travaillent avec divers églises, municipalités, archives et gouvernements pour acquérir ou créer des copies de ces documents. La plupart des institutions accueillent favorablement les efforts de l'Église. Steven L. Waters, directeur des relations stratégiques pour l'Europe, a dit : 'Nous avons la bonne réputation d'être une organisation qui prend autant soin des documents que les archivistes. En général, ils sont reconnaissants d'avoir une organisation comme la nôtre qui consacre tant de ressources à préserver l'histoire'...

« Une fois qu'un projet est complété, on envoie jusqu'à un terabyte (mille gigabytes) d'images et de renseignements à Salt Lake City où ils sont traités, conservés, copiés et distribués en fonction des spécifications du contrat. Beaucoup d'images sont publiées sur FamilySearch.org ; certaines sont publiées sur des sites Internet généalogiques commerciaux ; parfois, les archives elle-même publient le travail » (Wrigley, « Technology Helps FamilySearch », p. 76-77).

Tout le monde peut participer au programme d'indexation de l'Église. [6.2.5]

Pour aider FamilySearch à augmenter sa collection de documents d'histoire familiale et pour rendre tous ces documents numérisés accessibles au public, le Département d'histoire familiale a mis sur pied [un programme d'indexation en ligne]. Tout le monde peut y télécharger des images de



Beaucoup plus de renseignements sont maintenant disponibles et consultables du bout des doigts.

documents historiques dans un ordinateur et transcrire les informations pour créer une base de données de noms, de dates, de lieux et d'autres renseignements, permettant à chacun de faire des recherches en ligne sur FamilySearch.org » (Wrigley, « Technology Helps FamilySearch », p. 77).

Il existe d'autres sources pour vous aider à progresser dans vos recherches en histoire familiale

[6.3]

Les didacticiels de FamilySearch peuvent aider. [6.3.1]

Après vous être inscrit sur le site new.FamilySearch.org cliquez sur **Apprendre à utiliser FamilySearch** pour accéder aux didacticiels et aux guides disponibles. Vous y trouverez des vidéos, des leçons et des documents

utiles vous expliquant comment procéder. Si vous n'avez pas encore créé un compte SDJ vous pouvez le faire en cliquant sur **S'inscrire au nouveau FamilySearch** à l'écran d'ouverture et en suivant les instructions. Vous aurez besoin de votre numéro de certificat de membre de l'Église (disponible auprès de votre greffier de paroisse ou de branche ou inscrit sur votre recommandation à l'usage du temple) et de votre date de naissance.

Les didacticiels et les écrans d'aide sont faciles d'accès et fournissent des renseignements précieux aux utilisateurs pour que leurs tâches soient plus simples et faciles à comprendre. En continuant à travailler à votre histoire familiale sur le site Internet, vous trouverez toujours des options d'aide disponibles, intitulées par exemple « Aide », « Centre d'aide » ou « Aide pour cette page ».

Les sites éducatifs et les logiciels commerciaux peuvent vous aider. [6.3.2]

Du fait que tant de gens partout dans le monde s'intéressent à l'histoire familiale, des groupes autres que l'Église ont créé des sites Internet éducatifs et commerciaux et des logiciels. L'université Brigham Young à Provo (Utah) a créé un site Internet éducatif. Ce site comporte des leçons, des tâches et des liens vers d'autres sites d'histoire familiale utiles pouvant vous enseigner comment faire de l'histoire familiale. Il est gratuit et accessible à toute personne possédant un accès Internet. Vous pouvez accéder à ce site à l'adresse familyhistorylab.byu.edu/261.php.



Plusieurs programmes commerciaux existent qui peuvent être synchronisés avec le site Internet FamilySearch afin d'envoyer des noms pour l'œuvre du temple. Si des logiciels commerciaux vous intéressent, parlez-en à votre instructeur ou à un consultant d'histoire familiale qui peut avoir des renseignements actuels concernant de bons logiciels commerciaux. Cependant, n'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire d'acheter un logiciel pour réussir dans l'histoire familiale.

Les consultants d'histoire familiale peuvent vous aider. [6.3.3]

Les consultants d'histoire familiale de l'Église peuvent vous aider à accomplir vos tâches d'histoire familiale et à apprendre. Les consultants d'histoire familiale de l'Église ont, entre autres, les responsabilités fondamentales suivantes :

1. S'occuper des membres de l'Église pour les aider individuellement à faire leur histoire familiale.
2. S'occuper particulièrement d'aider les personnes et les familles suggérées par le comité exécutif de la prêtrise et le conseil de paroisse.

3. Rencontrer les nouveaux membres de l'Église pour les aider à trouver leurs ancêtres décédés et à aller au temple pour se faire baptiser et confirmer en leur faveur.

Russell M. Nelson a déclaré que les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur ou qui préfèrent ne pas les utiliser peuvent demander l'aide d'un consultant d'histoire familiale : « Qu'en est-il de ceux d'entre vous qui n'ont pas accès à un ordinateur ou qui préfèrent ne pas utiliser cette technologie ? Ne vous inquiétez pas ! Faites une étape à la fois... Profitez de l'aide du consultant d'histoire familiale de votre paroisse ou branche. Le logiciel du nouveau FamilySearch permet à un consultant d'effectuer toutes les fonctions informatiques nécessaires à votre place, notamment la préparation des noms pour le temple. Il y a environ soixante mille consultants dans le monde. Celui de votre paroisse ou branche peut vous être très utile » (voir « Des générations reliées par l'amour », *Le Liahona*, mai 2010, p. 93).

Questions pour la réflexion

- En quoi avez-vous vu la technologie contribuer à la poursuite de l'œuvre du Seigneur ?
- Comment pourriez-vous tirer davantage parti de l'informatique et de l'Internet dans votre histoire familiale ?

Idées de tâches

- Entraînez-vous à naviguer dans le site Internet new. FamilySearch.org et lisez certaines des options d'aide disponibles.
- Commencez ou continuez à rechercher vos ancêtres dans FamilySearch.

Documentation supplémentaire

- David B. Haight, « Réunir la famille humaine », *L'Étoile*, juillet 1991, p. 72-74.
- Heather Whittle Wrigley, « Technology Helps FamilySearch Volunteers Hit Major Milestone », *Ensign*, décembre 2009, p. 76-78.
- Scott D. Whiting, « Digital Detachment and Personal Revelation », *Ensign*, mars 2010, p. 16-21.
- Russell M. Nelson, « Des générations reliées par l'amour », *Le Liahona*, mai 2010, p. 91-94.



Envoi des noms pour les ordonnances du temple

7

Introduction

Russell M. Nelson, du Collège des douze apôtres, enseigne : « Le but de l'histoire familiale est d'obtenir les noms et renseignements relatifs à nos ancêtres afin que les ordonnances du temple puissent être accomplies en leur faveur » (voir « Les jeunes adultes et le temple », *Le Liahona*, février 2006, p. 13).

Dennis B. Neuenschwander, membre émérite des soixante-dix, a dit : « L'histoire familiale nous conduit au temple. L'histoire familiale et l'œuvre du temple sont une seule œuvre... Les recherches d'histoire familiale doivent être la source principale des noms pour les ordonnances du temple et les ordonnances du temple sont la première raison d'être de ces recherches » (voir « Ponts et souvenirs éternels », *L'Étoile*, juillet 1999, p. 100).

L'envoi de noms pour les ordonnances du temple est une option qui apparaît automatiquement dans le logiciel FamilySearch. Jusqu'au milieu des années soixante-dix, la préparation de noms pour les ordonnances du temple exigeait l'envoi de formulaires de demande au siège de l'Église par courrier postal.

Monte J. Brough, ancien membre des soixante-dix, a dit que pour apprécier le processus actuel de préparation des noms, « il faut parler du passé quand les membres envoyaient les renseignements concernant chacun de leurs ancêtres au siège de l'Église. C'était un processus lent et complexe que de préparer un nom pour les ordonnances du temple. Cela pouvait prendre jusqu'à neuf mois. En fait, les gens envoyaient souvent un nom et quand l'autorisation de l'utiliser arrivait, ils l'avaient oublié » (dans « Everyone's Blessing », *Ensign*, décembre 1994, p. 19). Grâce à la technologie informatique moderne et au logiciel d'histoire familiale, un nom comportant les renseignements minimum requis peut être autorisé presque instantanément.

Ce chapitre traite de l'urgence exprimée par les prophètes modernes concernant l'histoire familiale. Il vous aidera aussi à vous familiariser avec les directives à suivre pour envoyer des noms au temple.

Commentaire

Les prophètes modernes ont dit qu'il est urgent que nous accomplissions les ordonnances salvatrices pour les morts [7.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 128:15-19.

Les anges ont besoin de notre aide. [7.1.1]

Le 1er janvier 1877, lors de la consécration de l'étage inférieur du temple de St. George (Utah), **Brigham Young** (1801-1877) a dit que certaines personnes dans le monde des esprits attendent depuis des milliers d'années que les ordonnances du temple soient faites pour eux : « Que diraient nos ancêtres, pensez-vous, s'ils pouvaient parler d'entre les morts ? Ne diraient-ils pas : 'Voilà des milliers d'années que nous sommes dans cette prison à attendre que cette dispensation arrive' ?... Que nous chuchoteraient-ils à l'oreille ? S'ils en avaient le pouvoir, les tonnerres mêmes du ciel nous résonneraient aux oreilles, si seulement nous nous rendions compte de l'importance de l'œuvre dans laquelle nous sommes engagés. Tous les anges du ciel ont les yeux sur cette petite poignée de gens et les poussent à sauver la famille humaine » (*Enseignements des présidents de l'Église : Brigham Young*, 1997, p. 309).

Davantage de temples signifie davantage de travail à faire. [7.1.2]



La construction des temples a été accélérée pendant l'administration du président Kimball. En décembre 1973, quand il est devenu président de l'Église, il y avait quinze temples en service. En novembre 1985, quand il est décédé, il y en avait trente-six en service. Un jour, le **président Kimball** (1895-1985) a parlé de l'urgence de

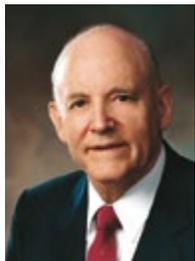
construire davantage de temples :

« Maintenant commence la période de construction de temples la plus intensive de l'histoire de l'Église. Nous attendons avec impatience le jour où les ordonnances sacrées de l'Église, accomplies dans les temples, seront accessibles à tous les membres de l'Église en des endroits appropriés partout dans le monde.

« La construction de ces temples doit s’accompagner d’une forte emphase sur la recherche de l’histoire familiale de la part de tous les membres de l’Église.

« Nous éprouvons un sentiment d’urgence pour l’accomplissement de cette grande œuvre et nous encourageons les membres à accepter cette responsabilité d’accomplir les ordonnances du temple, d’écrire leur histoire personnelle et familiale, de participer au programme d’extraction de noms quand il sont appelés à le faire, de terminer leur recherche des quatre générations, puis de continuer leurs recherches familiales afin de sauver leurs ancêtres décédés » (voir « Aucune main non consacrée ne peut empêcher l’œuvre de progresser », *L’Étoile*, octobre 1980, p. 7).

L’œuvre de rédemption des morts doit s’accélérer. [7.1.3]



Le président Hunter (1907-1995) a souvent témoigné de l’urgence de l’histoire familiale et de l’œuvre du temple :

« Depuis Joseph Smith, le prophète, jusqu’à notre prophète, voyant et révélateur actuel... nous avons été exhortés à rechercher nos morts et à accomplir en leur faveur les

ordonnances dont ils ont besoin pour leur exaltation dans le royaume céleste de Dieu...

« L’homme n’a pas reçu le choix de faire cette œuvre quand et si cela lui plaît ou quand il en a le temps, mais l’œuvre a été donnée comme obligation à remplir...

« Nos morts attendent impatiemment que les saints des derniers jours retrouvent leur nom puis aillent au temple pour officier en leur faveur, afin d’être délivrés de leur prison dans le monde des esprits. Nous avons aujourd’hui les clés de ce grand pouvoir donné à Joseph Smith, le prophète. Ce pouvoir d’officier pour les morts renverse les barrières du tombeau. Nous devons tous trouver de la joie dans cette œuvre d’amour magnifique...

« Concernant l’œuvre du temple et de l’histoire familiale, j’ai un message d’une importance suprême : Cette œuvre doit s’accélérer. L’œuvre qui reste à accomplir est énorme et dépasse la compréhension humaine...

« Nous savons que nous avons la responsabilité de chaque fils et fille de Dieu même s’ils ont quitté la condition mortelle. Personne ne meurt réellement. La grande œuvre des temples et tout ce qui la soutient doit se développer. C’est impératif ! (*The Teachings of Howard W. Hunter*, 1997, p. 231-234).

Le Seigneur a préparé la voie. [7.1.4]



Henry B. Eyring, de la Première Présidence, enseigne que le Seigneur a préparé la voie depuis le début pour que nous aidions nos ancêtres :

« Beaucoup de vos ancêtres sont morts en n’ayant jamais eu l’occasion d’accepter l’Évangile et de recevoir les bénédictions et les promesses que vous avez reçues. Le Seigneur est juste et est

aimant. Il nous a donc préparé, à vous et à moi, un moyen pour que notre profond désir d’offrir à nos ancêtres toutes les bénédictions qu’il nous a offertes soit satisfait.

« Le plan qui rend cela possible est en place depuis le commencement. Le Seigneur a fait des promesses à ses enfants, il y a bien longtemps. Le tout dernier livre de l’Ancien Testament est le livre du prophète Malachie. Et les derniers mots sont une promesse merveilleuse et un avertissement sévère :

« Voici, je vous enverrai Élie, le prophète, avant que le jour de l’Éternel arrive, ce jour grand et redoutable.

« Il ramènera le cœur des pères à leurs enfants, et le cœur des enfants à leurs pères, de peur que je ne vienne frapper le pays d’interdit’ [Malachie 4:5-6].

« Il est crucial de comprendre certains de ces mots. Le jour grand et redoutable du Seigneur est la fin du monde. Jéhovah, le Messie, viendra en gloire. Les méchants seront tous détruits. Nous vivons dans les derniers jours. Nous pourrions manquer de temps pour faire ce que nous avons promis de faire » (voir « Des cœurs enlacés », *Le Liahona*, mai 2005, p. 77-78).

Les bases de données d’histoire familiale de l’Église permettent de déterminer quelles ordonnances de l’Évangile sont nécessaires pour nos ancêtres connus [7.2]

La technologie rend plus simple l’envoi des noms. [7.2.1]

Russell M. Nelson explique qu’un programme informatique FamilySearch nouvellement actualisé facilite l’histoire familiale et aide les membres de l’Église à déterminer quelles ordonnances du temple ont ou n’ont pas été accomplies pour chacun de leurs ancêtres : « Joseph Smith, le prophète, a dit : ‘La plus grande responsabilité que Dieu nous ait donnée en ce monde est de rechercher nos morts.’ [Enseignements des présidents de l’Église : Joseph Smith, 2007, p. 511]. Les nouvelles technologies rendent l’accomplissement de cette responsabilité plus facile que jamais. L’œuvre du temple et de l’histoire familiale est maintenant facilitée par [FamilySearch]. Ce logiciel sur



l'Internet aide les membres à identifier leurs ancêtres, à déterminer quelles ordonnances doivent être accomplies pour eux et à préparer leur nom pour le temple. On peut y accéder de chez soi, d'un centre d'histoire familiale ou de partout où l'Internet est disponible. Les étapes sont faciles à suivre » (voir « Des générations reliées par l'amour » *Le Liahona*, mai 2010, p. 92-93).

FamilySearch aide à préparer les noms pour les ordonnances du temple. [7.2.2]

FamilySearch peut vous aider pendant le processus de préparation des noms de vos ancêtres pour recevoir leurs ordonnances dans le temple. Une fois que vous avez trouvé les membres de votre famille et que vous les avez ajoutés à votre arbre généalogique sur FamilySearch, les renseignements d'ordonnances du temple s'affichent pour chacun d'eux. FamilySearch comporte des didacticiels et des aides sur le site Internet pour vous aider d'un bout à l'autre du processus. Du fait que le processus, les symboles et les explications du programme informatique sont améliorés et actualisés régulièrement, les renseignements suivants illustrent les concepts fondamentaux pour déterminer le

statut de l'œuvre des ordonnances, puis la préparation des noms d'une personne ou d'une famille pour le temple.

1. *Déterminez quelles ordonnances de l'Évangile ont été faites et celles qui restent encore à faire.* Un symbole à côté du nom du chef de famille indique le statut des ordonnances de cette famille. On trouve des renseignements plus détaillés en cliquant sur le symbole. FamilySearch indique quelles ordonnances ont été faites, lesquelles restent encore à faire, lesquelles sont en attente (quelqu'un les a réservées, ce qui signifie que seule la personne qui a envoyé le nom peut accomplir l'ordonnance) et, dans certains cas, quelles ordonnances ne sont pas nécessaires (par exemple le baptême pour des enfants décédés avant l'âge de huit ans).
2. *Parmi les ancêtres qui ont besoin d'ordonnances, déterminez lesquels sont éligibles pour l'œuvre du temple.* FamilySearch vous informe quand l'autorisation du membre vivant de la famille le plus proche de la personne pour lequel vous voulez faire les ordonnances est nécessaire. Il vous informe

aussi quand davantage de renseignements sont nécessaires avant que les ordonnances puissent être accomplies pour certaines personnes. Consultez les sections suivantes de ce chapitre pour plus d'informations sur les personnes pour lesquelles vous pouvez accomplir des ordonnances et l'effet que certaines circonstances spéciales ont sur la façon dont vous préparez les noms pour le temple.

3. *Réservez des noms pour le temple.* Après avoir déterminé que vous pouvez accomplir les ordonnances pour une personne ou une famille, suivez les indications pour réserver le nom pour les ordonnances au temple (essayez de cliquer sur le statut des ordonnances de la personne et suivez les indications). Le fait de réserver le nom l'ajoutera à votre liste **Ordonnances du temple** et fera en sorte que le statut de l'œuvre du temple apparaisse avec l'intitulé « En cours ».
4. *Envoyez des noms au temple.* Vous pouvez accomplir les ordonnances par procuration pour vos ancêtres ou vous pouvez autoriser quelqu'un d'autre à le faire. Allez sur l'onglet **Ordonnances du temple** pour imprimer une demande d'ordonnances familiales à emporter au temple. Quand vous arrivez au temple, les servants du temple numériseront la feuille de demande et imprimeront les cartes d'ordonnances familiales (les cartes roses, bleues et jaunes). Vous pouvez demander aux servants du temple de demander à quelqu'un d'autre d'être le représentant. Vous pouvez aussi donner des noms au temple. Cela signifie que les noms seront envoyés à un temple et les usagers de ce temple accompliront les ordonnances pour ces personnes. Consultez la dernière section de ce chapitre pour obtenir davantage de renseignements concernant votre rôle de représentant pour vos ancêtres.

Suivez les directives pour l'envoi des noms pour les ordonnances du temple [7.3]

Comprendre quels noms vous pouvez envoyer. [7.3.1]

L'Église a donné les directives suivantes concernant les noms que vous pouvez envoyer pour les ordonnances du temple :

« En général, vous pouvez accomplir les ordonnances du temple pour des personnes au moins un an après la date de leur décès, sans qu'il soit tenu compte de leur dignité ou de la cause de leur décès. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec votre évêque ou votre président de branche.



Des cartes comme celles-ci sont imprimées et apportées au temple pour accomplir des ordonnances du temple pour nos ancêtres.

« Avant d'accomplir des ordonnances pour une personne décédée née au cours des quatre-vingt-quinze dernières années, vous devez obtenir l'autorisation du parent en vie le plus proche. Les parents peuvent ne pas vouloir que les ordonnances soient accomplies ou peuvent vouloir les accomplir eux-mêmes. Les parents en vie les plus proches sont, dans l'ordre suivant : le conjoint, puis les enfants, puis les parents, puis les frères et sœurs.

« Vous avez la responsabilité d'envoyer les noms des personnes suivantes pour l'œuvre du temple (elles doivent être décédées depuis au moins un an) :

- « • Les membres de votre famille directe.
- « • Vos ancêtres en ligne directe comme les parents, grands-parents, arrière-grands-parents, etc., et leur famille.

« Vous pouvez aussi envoyer les noms des personnes suivantes qui sont décédées depuis au moins un an :

- « • Les lignages reliés à votre famille par le sang, par adoption ou par des parents nourriciers.
- « • Les lignages collatéraux (oncles, tantes, cousins et leur famille).
- « • Vos propres descendants.
- « • Ancêtres possibles : les personnes qui ont un lien de parenté probable mais qui ne peut pas être vérifié parce que les documents sont insuffisants, par exemple les personnes qui ont le même nom de famille et qui ont résidé dans la même région que vos ancêtres connus.

« Vous ne devez pas envoyer les noms de personnes auxquelles vous n'êtes pas apparenté, notamment les noms de célébrités ou ceux collectés dans le cadre de projets d'extraction non approuvés, comme c'est le cas des victimes juives de l'Holocauste.

« Vous pouvez envoyer les noms de personnes avec qui vous étiez amis. Ceci est une exception à la règle générale selon laquelle les membres ne doivent pas envoyer le nom de personnes avec lesquelles elles n'ont pas de lien de parenté. Avant d'accomplir des ordonnances pour une personne décédée qui était amie, vous devez obtenir l'autorisation du parent en vie le plus proche de cette personne » (*Guide des membres pour l'œuvre du temple et de l'histoire familiale*, 2009, p. 30)

Déterminez quelles ordonnances ne sont pas nécessaires.
[7.3.2]

FamilySearch vous indique quand des ordonnances ne sont pas nécessaires, comme dans les cas suivants :

- Les enfants nés après que leur mère a été scellée à son mari dans un temple sont nés dans l'alliance. Ils n'ont pas besoin de l'ordonnance du scellement à des parents.
- On n'accomplit pas de baptême ni de dotation pour un enfant qui est mort avant l'âge de huit ans (voir Moroni 8:8-12 ; voir aussi Merlin R. Lybbert, « La place particulière des enfants », *L'Étoile*, juillet 1994, p. 33-34). Seul le scellement aux parents est accompli pour ces enfants. Si l'enfant a été scellé à des parents durant sa vie, ou s'il est né dans l'alliance, aucune ordonnance n'est accomplie par procuration.



Temple de Gila Valley (Arizona, États-Unis)



temple de Fukuoka (Japon)

Directives à respecter pour envoyer des noms au temple dans les cas particuliers [7.4]

Les couples dont le mariage ne peut être prouvé par un document peuvent être scellés. [7.4.1]

Si, parmi vos ancêtres, vous avez un couple qui vivait ensemble maritalement mais que vous ne puissiez trouver aucun renseignement prouvant leur mariage, vous pouvez accomplir leur mariage au temple en préparant leurs noms dans FamilySearch pour cette ordonnance et les envoyer au temple.

Il y a des directives précises concernant les enfants mort-nés. [7.4.2]

Aucune ordonnance du temple n'est accomplie pour les enfants mort-nés (considérés comme morts au moment de la naissance). Cependant, ils peuvent être portés sur le registre familial (l'enfant peut être inscrit simplement sous le terme « Mort-né »).

Dans certains endroits, comme en Europe, les enfants qui *n'étaient pas* mort-nés mais qui mouraient peu après leur naissance étaient souvent *inscrits* comme « mort-né ». Du

fait que ces enfants ont vécu une brève période de temps, ils peuvent être scellés à leurs parents. FamilySearch vous préviendra si une ordonnance de scellement peut être accomplie pour un enfant inscrit comme « mort-né ». (L'ordinateur trie des renseignements de ce genre par période de temps et par probabilité, ou l'éventualité qu'une brève vie à la naissance ait pu être inscrite comme « mort-né » à une époque donnée.)

On peut accomplir les ordonnances pour des personnes qui sont présumées mortes. [7.4.3]

Les ordonnances pour les personnes présumées mortes parce qu'elles ont disparu en action (par exemple, en temps de guerre), sont perdues en mer ou déclarées légalement mortes ou ont disparu dans des circonstances où la mort est vraisemblable mais dont le corps n'a pas été retrouvé, peuvent être accomplies après que dix ans se sont écoulés depuis le moment de la mort présumée.

Dans tous les autres cas de disparition, les ordonnances du temple *ne peuvent* être accomplies que 110 ans après la *naissance* de la personne (en supposant que si la personne

a disparu mais est vivante, elle serait décédée dans les cent dix ans après).

Il y a une directive de scellement pour les femmes qui ont été mariées plusieurs fois. [7.4.4]

Si une femme a été légalement mariée plusieurs fois (comme par exemple après le décès d'un mari), vous pouvez faire une ordonnance de scellement pour elle et chaque mari. Cela évite la situation d'avoir à porter un jugement pour lequel nous ne sommes pas qualifiés. N'oubliez pas, si une ordonnance est accomplie sur la terre, elle n'est valide que si elle est acceptée dans le monde des esprits par la personne digne pour qui l'ordonnance a été accomplie.

On peut accomplir toutes les ordonnances pour les personnes qui ont un handicap mental. [7.4.5]

Toutes les ordonnances du temple peuvent être accomplies pour les personnes qui ont un handicap mental si elles sont décédées à l'âge d'au moins huit ans. Si elles sont décédées avant huit ans, seule l'ordonnance du scellement aux parents est nécessaire.

Demandez des directives s'il s'agit d'autres circonstances exceptionnelles. [7.4.6]

Demandez des directives à votre consultant d'histoire



Les dirigeants de la prêtrise autorisés contribuent à certifier la dignité pour aller au temple.

familiale s'il s'agit d'ordonnances du temple pour d'autres circonstances exceptionnelles. S'il ne connaît pas la réponse, demandez à votre dirigeant de la prêtrise (évêque ou président de branche) qui vous aidera à trouver la réponse.

Si vous détenez une recommandation à l'usage du temple en cours de validité et avez été doté, vous pouvez représenter des personnes décédées, de votre sexe, dont vous avez préparé les noms pour



des ordonnances du temple ou vous pouvez autoriser d'autres personnes à les représenter. [7.5]

Écritures à étudier et à méditer

- Psaumes 24:3-4

La dignité est essentielle au culte du temple. [7.5.1]

« Pour entrer dans le temple, vous devez être digne. Vous attestez de votre dignité lors de deux entretiens : l'un avec un membre de votre épiscopat ou avec votre président de branche et l'autre avec un membre de la présidence de votre pieu ou avec votre président de mission. Vos dirigeants de la prêtrise préserveront la confidentialité de ces entretiens. Lors de chaque entretien, le dirigeant de la prêtrise vous posera des questions sur votre conduite et votre dignité personnelles. Il vous demandera si vous avez le témoignage de votre Père céleste et de l'expiation de Jésus-Christ et si vous soutenez les dirigeants généraux et locaux de l'Église.



temple de Copenhagen (Danemark)

Il vous demandera de confirmer que vous êtes moralement pur, que vous respectez la Parole de Sagesse, que vous payez complètement la dîme, que vous vivez conformément aux enseignements de l'Église et que vous n'avez aucune affiliation ni aucun lien avec un groupe apostat.

« Si les réponses que vous donnez lors des entretiens sont acceptables et si vos dirigeants de la prêtrise et vous êtes convaincus que vous êtes digne d'entrer dans le temple, vous recevrez une recommandation à l'usage du temple. Vos dirigeants de la prêtrise et vous signerez cette recommandation, qui vous permettra d'entrer dans le temple pendant les deux années à venir, à condition que vous restiez digne.

« Les entretiens en vue d'obtenir une recommandation à l'usage du temple vous donnent une excellente occasion de faire le point sur votre dignité et sur votre façon de vivre » (*Ancrés dans la foi, Manuel de référence sur l'Évangile*, 2005, p. 193-194).

Après avoir reçu votre dotation, quand vous retournerez au temple, vous agirez par procuration pour une personne de l'autre côté du voile. L'œuvre du temple pour les morts permet aux membres de l'Église d'avoir l'occasion d'aller régulièrement au temple, de se souvenir des alliances qu'ils ont faites et des bénédictions promises dans ces ordonnances sacrées.

Pour les membres qui ne sont pas encore dotés mais qui ont au moins douze ans ou qui sont de récents convertis à l'Église et baptisés, l'évêque ou le président de branche peut donner une recommandation à usage limité afin de faire des baptêmes et des confirmations pour les morts. Les frères doivent être des détenteurs de la prêtrise. Vous pouvez agir par procuration seulement pour les personnes de votre sexe.

D'autres personnes peuvent accomplir les ordonnances pour les noms que vous avez préparés. [7.5.2]

Votre famille et vous ne devez pas nécessairement faire personnellement les ordonnances par procuration pour les ancêtres dont vous avez préparé les noms pour les ordonnances du temple. Vous pouvez donner les cartes de noms que vous imprimez à d'autres personnes, telles que les membres de la paroisse ou de la branche, pour qu'ils les représentent lors des ordonnances. Dans FamilySearch, il y a aussi une option pour envoyer les noms de vos ancêtres à des temples et permettre que les ordonnances pour ces personnes soient accomplies par d'autres membres.

Questions pour la réflexion

- Donnez deux ou trois raisons de l'urgence de l'œuvre pour les morts.
- Quels sont les besoins immédiats dans votre histoire familiale personnelle ?

Idées de tâches

- Trouvez des renseignements à envoyer pour faire les ordonnances du temple pour une autre personne ou une autre famille.

Documentation supplémentaire

- Spencer W. Kimball, « Aucune main non consacrée ne peut empêcher l'œuvre de progresser », *L'Étoile*, octobre 1980, p. 5-8.
- Howard W. Hunter, « Un peuple motivé par le temple », *L'Étoile*, mai 1995, p. 3-7.
- Russell M. Nelson, « Les jeunes adultes et le temple », *Le Liahona*, février 2006, p. 10-15.



L'alliance abrahamique

Introduction

Abraham était un prophète de l'Ancien Testament né vers 2000 av. J.-C. Il a grandi dans une famille qui s'était détournée de l'Évangile, mais Abraham « recherchai[t] les bénédictions des pères et le droit auquel [il] devai[t] être ordonné pour administrer celles-ci » (Abraham 1:2). Les bénédictions qu'il recherchait étaient celles de la prêtrise détenue par les dirigeants des dispensations qui l'avaient précédé : Adam, Hénoc et Noé et leur postérité juste. Abraham a reçu la prêtrise du prophète Melchisédek (voir Traduction de Joseph Smith, Genèse 14:25, dans le Guide des Écritures ; D&A 84:14).

Le Seigneur a parlé à Abraham et il a conclu une alliance avec lui. Cette alliance est connue sous le nom d'alliance abrahamique. Toutes les personnes qui acceptent l'Évangile et sont baptisées sont la postérité d'Abraham, littéralement ou par adoption, et elles ont droit, par leur fidélité, aux mêmes bénédictions qui lui ont été promises.

En raison de la grande apostasie qui a suivi le ministère de Jésus-Christ et de ses apôtres, l'alliance abrahamique n'a plus été accessible aux hommes. Il a fallu un rétablissement de l'Évangile par l'intermédiaire de Joseph Smith, le prophète, pour que les promesses associées à l'alliance abrahamique reviennent sur la terre. De nos jours, l'Évangile se répand dans le monde entier comme le Seigneur l'a promis à Abraham. Et, comme ce chapitre l'explique, l'histoire familiale permet de rendre les bénédictions et les promesses faites à Abraham accessibles aux habitants du monde des esprits dont beaucoup ont vécu à des époques d'apostasie ou n'ont pas eu l'occasion de recevoir la plénitude de l'Évangile de Jésus-Christ quand ils étaient sur la terre. Ainsi, l'occasion d'avoir l'exaltation dans le royaume de notre Père céleste est donnée à tous ses enfants.

Commentaire

Jéhovah a fait avec Abraham une alliance qui comprenait les promesses des bénédictions de l'Évangile pour lui et pour le monde entier par l'intermédiaire de sa postérité [8.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Genèse 12:1-3
- Genèse 17:1-9
- Genèse 22:15-18
- 3 Néphi 20:25-27
- Doctrine et Alliances 132:29-32
- Abraham 1:18-19.
- Abraham 2:6-11.

Abraham était prophète de Dieu. [8.1.1]

Jéhovah a remplacé le nom d'Abram par Abraham, ce qui signifie « père d'une multitude de nations » ou « père d'une multitude » (voir Genèse 17:5 ; Bible Dictionary, « Abraham »). Abraham a eu la bénédiction de voir le Seigneur plusieurs fois (voir Genèse 12:7 ; 17:1 ; Abraham 2:6, 19 ; 3:11). Il a libéré Lot (son neveu) de la captivité (voir Genèse 11:27 ; 14:14-16 ; il a payé la dîme à Melchisédek, roi de Salem (voir Genèse 14:18-20), et il a obéi au commandement de Dieu de sacrifier Isaac, son fils (voir Genèse 22:1-13).

Abraham « a été grandement béni de recevoir la révélation divine concernant le système planétaire, la création de la terre et les activités prémortelles des esprits de l'humanité. Étant l'un des esprits les plus vaillants dans la vie prémortelle, il a été choisi pour être un dirigeant dans le royaume de Dieu avant de naître dans ce monde (Abraham 1-5). La révélation des derniers jours nous apprend aussi qu'en raison de sa fidélité, il est maintenant exalté et siège sur un trône dans l'éternité (D&A 132:29, 37) » (Bible Dictionary, « Abraham »).



Abraham a reçu la prêtrise des mains de Melchisédek.

Abraham a fait alliance avec le Seigneur. [8.1.2]

Abraham désirait devenir un détenteur de la prêtrise digne et contracter des alliances avec le Seigneur (voir Abraham 1:1-4). Le Bible Dictionary décrit l’alliance qu’Abraham a faite avec le Seigneur : « Abraham a d’abord reçu l’Évangile par le baptême (qui est l’alliance du salut). Puis il a reçu la haute prêtrise et il a contracté le mariage céleste (qui est l’alliance de l’exaltation), acquérant ainsi l’assurance qu’il aurait un accroissement éternel. Finalement, il a reçu la promesse que toutes ces bénédictions seraient offertes à toute sa postérité dans la condition mortelle (D&A 132:29-50 ; Abraham 2:6-11) » (« Abraham, Alliance d’ »).

Quand il a rendu visite aux descendants de Léhi, sur le continent américain, le Sauveur leur a dit qu’ils étaient les enfants des prophètes, membres de la maison d’Israël et héritiers des promesses faites à Abraham. Ils ont reçu les bénédictions de l’Expiation telles que promises à Abraham (voir 3 Néphi 20:25-27). Le Seigneur a révélé à Joseph Smith, le prophète, que les membres de l’Église dans ces derniers jours sont aussi héritiers des bénédictions promises à Abraham (voir D&A 132:29-32).

L’alliance abrahamique promet des bénédictions. [8.1.3]

On peut résumer ainsi les bénédictions de l’alliance abrahamique :

Pays d’héritage. Dieu a donné le pays de Canaan (Israël) à Abraham et à sa postérité (voir Genèse 13:14-15 ; 15:18 ; 17:8 ; Abraham 2:6). **Bruce R. McConkie** (1915-1985), du Collège des douze apôtres, a enseigné ce qui suit concernant l’héritage d’un pays dans l’alliance abrahamique : « Il [le pays de Canaan] est leur pays pour le temps et l’éternité. C’est leur pays maintenant chaque fois qu’ils sont dignes de marcher sur sa surface bénie. Et il leur appartiendra à nouveau dans l’éternité sans fin à venir. ‘Il est décrété que les pauvres et les faibles de la terre l’hériteront’ au jour céleste où elle sera couronnée de la présence de Dieu le Père. D&A 88:17-19. » (*The Millennial Messiah : The Second Coming of the Son of Man*, 1982, p. 322). Finalement, cette promesse d’un pays en héritage éternel s’accomplira quand les justes hériteront la terre dans son état glorifié et céleste (voir D&A 45:57-59 ; 63:20 ; 88:17-20).

Postérité. Le Seigneur a promis à Abraham qu’en raison de sa fidélité, il deviendrait le père d’« une grande



Abraham a reçu la promesse d’une postérité aussi nombreuse « que le sable qui est sur le bord de la mer » (Genèse 22:17).

nation » (Abraham 2:9 ; voir aussi Genèse 17:4-6). Il a dit à Abraham : « Je te multiplierai, toi et ta postérité [tes descendants] après toi... si tu peux compter le nombre de grains de sable, ce sera le nombre de tes descendants » (Abraham 3:14). Il a promis que les descendants d’Abraham seraient « comme la poussière de la terre » (Genèse 13:16) et qu’ils seraient aussi nombreux que les étoiles dans le ciel (voir Genèse 15:5). Faisant allusion à la promesse de Dieu à Abraham que sa postérité serait comme la « poussière de la terre », **Bruce R. McConkie** a expliqué :

« Cela fait allusion à l’accroissement éternel, car la postérité d’aucun homme ne pourrait excéder en nombre la poussière de la terre... »

« Alors, qu’est-ce que l’alliance abrahamique ? Cela veut dire qu’Abraham et sa postérité (y compris les personnes adoptées

dans sa famille) auront toutes les bénédictions de l'Évangile, de la prêtrise et de la vie éternelle. La porte de la vie éternelle est le mariage céleste, lequel saint ordre du mariage permet à la famille de continuer d'exister dans l'éternité afin que ses membres puissent avoir une postérité aussi nombreuse que le sable au bord de la mer ou les étoiles dans le ciel. L'alliance abrahamique permet aux hommes de créer eux-mêmes des cellules familiales éternelles sur le modèle de la famille de Dieu, notre Père céleste » (*A New Witness for the Articles of Faith*, 1985, p. 504-505 ; voir aussi D&A 132:30).

La promesse que « des rois sortiront de toi » est incluse dans la promesse d'une postérité faite à Abraham (Genèse 17:6). Le descendant le plus important d'Abraham a été le Roi des rois, Jésus-Christ, qui est né dans la lignée royale de Juda (voir Matthieu 1:1-16 ; voir aussi Apocalypse 19:16). De plus, ceux qui reçoivent l'alliance abrahamique et y sont fidèles reçoivent la promesse qu'ils peuvent devenir « rois et prêtres [ou reines et prêtresses] pour Dieu (Apocalypse 1:6 ; voir aussi D&A 76:56).

Prêtrise et bénédictions de l'Évangile. Le Seigneur a promis à Abraham qu'il recevrait le nom du Seigneur, « oui, la prêtrise » (Abraham 1:18 ; voir aussi Abraham 2:11). Cette



L'alliance abrahamique permet aux familles de continuer à exister pendant toute l'éternité.

bénédition s'est accomplie dans la vie d'Abraham quand il a reçu la prêtrise des mains de Melchisédek (voir Traduction de Joseph Smith, Genèse 14:25, 37, dans le Guide des Écritures ; D&A 84:14 ; Abraham 1:2-4). Parce qu'Abraham a aussi reçu la promesse que sa postérité aurait droit à la prêtrise depuis son époque jusqu'à la fin du monde, toutes les personnes qui désirent les bénédictions des ordonnances du salut de la prêtrise les reçoivent de la main d'Abraham et de ses descendants. Cette bénédiction s'accomplit quand les personnes qui détiennent la même prêtrise qu'Abraham administrent des ordonnances telles que le baptême, la Sainte-Cène et les ordonnances du temple.

Le salut et la vie éternelle. Le Seigneur a promis à Abraham que, par ses descendants, « toutes les familles de la terre seront bénies des bénédictions de l'Évangile, lesquelles sont les bénédictions du salut, de la vie éternelle » (Abraham 2:11). L'alliance abrahamique bénit particulièrement les familles parce que la bénédiction suprême de l'alliance de l'Évangile est le mariage éternel. Grâce aux ordonnances de la prêtrise, notamment le mariage céleste ou mariage au temple, pour les vivants et les morts, les membres de la famille peuvent être unis éternellement. De nos jours, la postérité d'Abraham peut aussi accomplir des ordonnances dans les temples pour ses ancêtres décédés et d'autres personnes. Finalement, l'expiation de Jésus-Christ, un descendant d'Abraham, est la bénédiction la plus formidable que les familles de la terre puissent recevoir. Son Expiation permet à tous de recevoir toutes les bénédictions de la vie éternelle.

Des responsabilités accompagnent l'alliance abrahamique. [8.1.4]

Que devez-vous faire pour recevoir les bénédictions promises de l'alliance abrahamique et en faire profiter les autres ? Comme dans tout ce qui concerne les alliances éternelles, c'est le Seigneur qui fixe les conditions. Le Seigneur a commandé à Abraham : « Marche devant ma face, et sois parfait » (Genèse 17:1, [traduction littérale de la version du roi Jacques, N.d.T.]). Il lui a aussi dit :

« Par ton ministère, mon nom sera connu sur la terre à jamais...

« Et tu seras une bénédiction pour ta postérité après toi, en ceci qu'elle portera, de ses mains, ce ministère et cette prêtrise à toutes les nations » (Abraham 1:19 ; 2:9).

Abraham et sa postérité offrent les bénédictions de l'Évangile et du salut à toutes les familles de la terre (voir Abraham 2:11). Le Seigneur affirme : « Abraham a obéi à ma voix, et... il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois » (Genèse 26:5) et « est entré dans son exaltation et est assis sur son trône » (D&A 132:29).

L'alliance abrahamique a été rétablie à notre époque

[8.2]

Écritures à étudier et à méditer

- 1 Néphi 15:13-18
- 1 Néphi 22:7-9
- 2 Néphi 29:1-3
- Doctrine et Alliances 84:33-34
- Doctrine et Alliances 110:12
- Doctrine et Alliances 124:58.

L'alliance abrahamique a été rétablie avec l'Évangile. [8.2.1]

Les bénédictions de l'alliance abrahamique, que la Prêtrise de Dieu administre, ont été enlevées de la terre en raison de l'apostasie ; par conséquent, il a fallu un rétablissement pour que ces bénédictions puissent à nouveau être offertes à l'humanité. Le Bible Dictionary dit : « Pour accomplir l'alliance faite avec Abraham, en ce qui concerne précisément le fait que la postérité littérale de son corps aurait droit à toutes les bénédictions de l'Évangile (Abraham 2:10-11), un certain nombre de choses bien déterminées doivent se produire dans les derniers jours. L'Évangile doit être rétabli, la prêtrise doit être à nouveau conférée aux hommes, les



Pierre, Jacques et Jean ont rétabli la Prêtrise de Melchisédek sur la terre, préparant la voie pour que les bénédictions de l'alliance abrahamique soient reçues une nouvelle fois.

clés du pouvoir de scellement doivent être redonnées aux mortels, Israël doit être rassemblé et le Saint-Esprit doit être déversé sur les Gentils. Tout cela a déjà eu lieu ou est en cours d'accomplissement » (« Abraham, Alliance d' »).



Russell M. Nelson, du Collège des douze apôtres, a relevé l'accomplissement d'une prophétie du Livre de Mormon concernant l'instauration de l'alliance abrahamique à notre époque :

« Je cite une prophétie donnée près de 600 ans av. J.-C. : 'C'est pourquoi, notre père [Léhi] n'a pas parlé de notre

postérité seulement, mais aussi de toute la maison d'Israël, attirant l'attention sur l'alliance qui va s'accomplir dans les derniers jours, alliance que le Seigneur a faite avec notre père Abraham' [1 Néphi 15:18 : italiques ajoutés].

« Précisément, comme cela avait été promis, le Maître apparut en ces derniers jours pour renouveler l'alliance abrahamique.

Le Seigneur a déclaré à Joseph Smith, le prophète :

« Abraham reçut des promesses concernant sa postérité, le fruit de ses reins, desquels reins tu es... mon serviteur Joseph... Cette promesse est également pour toi, parce que tu es d'Abraham' [D&A 132:30-31 ; voir aussi D&A 124:58] » (voir « Enfants de l'alliance, *L'Étoile*, juillet 1995, p. 38-39).

Les promesses faites aux pères ont été rétablies. [8.2.2]

Le 21 septembre 1823, quand il est apparu à Joseph Smith, le prophète, l'ange Moroni a cité le passage d'Écriture :

« Et il implantera dans le cœur des enfants les promesses faites aux pères, et le cœur des enfants se tournera vers leurs pères » (D&A 2:2 ; Joseph Smith, Histoire 1:39). L'expression « promesses faites aux pères » inclut les bénédictions et les promesses faites à Abraham, renouvelées plus tard à Isaac et Jacob (voir Genèse 26:24 ; 28:10-15). **Joseph Fielding Smith** (1876-1972) a enseigné : « Les pères sont nos ancêtres décédés qui sont morts sans avoir eu la chance de recevoir l'Évangile, mais qui ont reçu la promesse que le moment viendrait où cette bénédiction leur serait accordée » (*Doctrine du salut*, comp. Bruce R. McConkie, 3 vols. [1954-1956], 2:126).

Russell M. Nelson a parlé du rétablissement des promesses faites aux pères :

« Nous sommes aussi enfants de l'alliance. Comme ceux des temps anciens, nous avons reçu la sainte prêtrise et l'Évangile éternel. Abraham, Isaac et Jacob sont nos ancêtres. Nous sommes d'Israël. Nous avons le droit de recevoir l'Évangile, les bénédictions de la prêtrise et la vie éternelle. Les nations de la terre seront bénies par nos efforts et par les œuvres de notre postérité. La postérité littérale d'Abraham et ceux qui sont rassemblés dans sa famille par adoption, reçoivent ces bénédictions promises,



Moroni a cité les paroles de Malachie à Joseph Smith, fils Concernant Élie (voir Joseph Smith, Histoire 1:38).

confirmées par l'acceptation du Seigneur et l'obéissance à ses commandements.

« Élie le prophète est venu pour planter la connaissance de ces promesses faites aux pères, [voir D&A 2:1-3]. Plus tard, le Livre de Mormon est venu comme signe que le Seigneur a commencé à rassembler les enfants de l'alliance [voir 3 Néph 29:1-9]. Ce livre, écrit pour notre époque, déclare :

« 'Alors vous saurez que l'alliance que le Père a faite avec les enfants d'Israël... commence déjà à s'accomplir...

« 'Car voici, le Seigneur se souviendra de l'alliance qu'il a faite avec son peuple de la maison d'Israël' [3 Néph 29:1, 3] » (voir « Enfants de l'alliance », *L'Étoile*, juillet 1995, p. 39).

Les bénédictions de l'alliance abrahamique sont conférées dans les temples. [8.2.3]

Russell M. Nelson a témoigné de l'importance du temple et de l'expiation de Jésus-Christ dans la réception des plus grandes bénédictions de l'alliance abrahamique :

« Mes frères et sœurs, vous pouvez également revendiquer ces bénédictions célestes qui sont promises à la descendance fidèle d'Abraham. Le Seigneur a expliqué que les bénédictions et les responsabilités de sa prêtrise vous appartiennent grâce à votre foi, à vos œuvres et à votre lignée, celle mentionnée dans votre bénédiction patriarcale. Il a ajouté : 'Vous êtes héritiers légitimes. Votre vie et la prêtrise sont restées et doivent demeurer par vous et votre lignée' (D&A 86:9-10).

« Les bénédictions suprêmes de l'alliance abrahamique nous sont conférées dans les saints temples. Ces bénédictions nous permettent de nous lever à la première résurrection et d'hériter de trônes, de royaumes, de puissances, de principautés et de dominations vers

notre exaltation et notre gloire en toutes choses' (voir D&A 132:19). L'accomplissement de l'ancienne alliance abrahamique n'est possible que grâce au Seigneur Jésus-Christ. « C'est lui qui a rendu possible que nous demeurions avec Dieu, avec lui-même et avec notre famille à toute éternité » (voir « Témoins spéciaux du Christ », *Le Liahona*, avril 2001, p. 7).

Toutes les personnes qui acceptent l'Évangile et sont baptisées sont la postérité d'Abraham et, par leur fidélité, héritent les bénédictions promises [8.3]

Écritures à étudier et à méditer

- Romains 9:6-8
- Galates 3:26-4:7
- 2 Néph 30:2
- Doctrine et Alliances 84:33-34
- Abraham 2:10.

Êtes-vous de la postérité d'Abraham ? [8.3.1]

La bénédiction patriarcale révèle le lignage des membres de l'Église jusqu'à Abraham par l'intermédiaire d'une des douze tribus d'Israël. En plus de ceux qui sont du lignage littéral par le sang, les descendants d'Abraham



Les personnes qui sont fidèles à leur alliance du baptême peuvent recevoir les bénédictions de l'alliance abrahamique.

sont toutes les personnes qui font les mêmes alliances de l'Évangile qu'Abraham, Isaac et Jacob. Quand les personnes qui ne sont pas des descendants littéraux d'Abraham se convertissent à l'Évangile de Jésus-Christ et se font baptiser, elles sont adoptées dans la famille d'Abraham. Grâce à leur conversion, elles peuvent recevoir toutes les bénédictions promises à Abraham et à ses descendants (voir Galates 3:26-29 ; 4:5-7). Le serment et l'alliance de la

Prêtrise de Melchisédek enseigne que ceux qui sont fidèles et qui reçoivent la prêtrise deviennent « les fils de Moïse et d'Aaron [et] la postérité d'Abraham » (D&A 84:34).

James E. Faust (1920-2007), de la Première Présidence, a enseigné : « Tout homme ou toute femme peut revendiquer les bénédictions d'Abraham. Ils deviennent sa postérité et héritent des bénédictions promises, en acceptant l'Évangile, en se faisant baptiser, en se mariant au temple, en en étant fidèle à garder leurs alliances et en aidant à porter l'Évangile à toutes les nations de la terre », (voir « La clé de la connaissance de Dieu », *Le Liahona*, novembre 2004, p. 54).

Nous avons la responsabilité d'accomplir les œuvres d'Abraham. [8.3.2]

James E. Faust a parlé de notre responsabilité d'accomplir les œuvres d'Abraham : « Étant de la postérité d'Abraham, nous avons des obligations. Il nous est commandé d'aller au Christ en faisant 'les œuvres d'Abraham' [Jean 8:39 ; voir aussi Jean 8:32-50]. Ces œuvres consistent à obéir à Dieu, à contracter et à respecter les ordonnances et les alliances du temple, à prêcher l'Évangile, à fonder une famille, à instruire nos enfants et à être fidèle jusqu'à la fin » (voir « La clé de la connaissance de Dieu », *Le Liahona*, novembre 2004, p. 55).

L'alliance abrahamique nous aide à nous définir nous-mêmes. [8.3.3]



David A. Bednar, du Collège des douze apôtres, a dit que notre qualité de postérité d'Abraham aide à définir qui nous sommes :

« En vérité, une grande responsabilité repose sur la postérité d'Abraham en ces derniers jours.

« En quoi ces promesses et ces

bénédictions se rapportent-elles à nous aujourd'hui ?... Nous sommes la postérité d'Abraham. Une des raisons principales pour laquelle nous recevons une bénédiction patriarcale est de nous aider à comprendre plus pleinement qui nous sommes en tant que postérité d'Abraham et à nous rendre compte de la responsabilité qui repose sur nous...

« Vous pouvez aimer la musique, le sport ou être doués pour la mécanique et un jour vous pouvez travailler dans le commerce ou exercer une profession libérale ou les arts. Aussi importants que ces activités et ces métiers puissent être, ils ne définissent pas qui nous sommes. En tout premier lieu, nous sommes des êtres spirituels. Nous sommes fils [et filles] de Dieu et la postérité d'Abraham...

« Nous avons beaucoup reçu et beaucoup est requis de nous... Pussions-nous tous... nous lever et donner en bénédiction aux nations de la terre un plus grand témoignage et un pouvoir spirituel plus grand que jamais

auparavant » (voir « Devenir missionnaire », *Le Liahona*, novembre 2005, p. 47).

L'histoire familiale et les ordonnances du temple par procuration offrent les bénédictions de l'alliance abrahamique aux personnes dans le monde des esprits [8.4]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 137:5-8
- Doctrine et Alliances 138:32-34, 57-59

Les morts sont invités à aller au Christ. [8.4.1]

Tous les enfants de Dieu sont invités « à venir à lui et à prendre part à sa bonté, et il ne repousse aucun de ceux qui viennent à lui, noirs et blancs, esclaves et libres, hommes et femmes ; et il se souvient des païens ; et tous sont pareils pour Dieu, tant le Juif que le Gentil ». (2 Néphé 26:33 ; voir aussi Alma 5:33 ; 3 Néphé 9:13-14). **Russell M. Nelson** a enseigné : « Heureusement, l'invitation à aller au Christ [voir Jacob 1:7 ; Omni 1:26 ; Moroni 10:30, 32 ; D&A 20:59] peut aussi être lancée à ceux qui sont morts sans connaître l'Évangile [voir D&A 137:6-8]. Une partie de leur préparation nécessite des efforts d'autres personnes sur la terre. Nous remplissons des feuilles d'ascendance et des feuilles de groupement de famille et nous faisons



des ordonnances par procuration au temple pour rassembler des personnes auprès du Seigneur et de leur famille [voir 1 Corinthiens 15:29 ; 1 Pierre 4:6] » (voir « Le rassemblement d'Israël dispersé », *Le Liahona*, novembre 2006, p. 81).

Nous contribuons à donner accès aux bénédictions de l'alliance abrahamique aux personnes qui sont dans le monde des esprits en leur offrant les ordonnances de scellement qui les lient les uns aux autres et aux saints fidèles de toutes les époques. De cette façon, tous ont l'occasion de recevoir une famille éternelle et l'exaltation dans le royaume de Dieu.

Nous pouvons permettre à nos ancêtres d'avoir accès aux bénédictions de l'alliance abrahamique. [8.4.2]



Bruce R. McConkie a fait la réflexion que lorsque nous recevons les bénédictions de l'alliance abrahamique, cela nous inspire à les transmettre à nos ancêtres : « Les promesses [faites aux pères] sont les dispositions de l'alliance abrahamique selon laquelle la postérité des patriarches des temps anciens a le droit de recevoir la prêtrise,

l'Évangile et la vie éternelle (y compris le mariage céleste). Nous sommes les enfants et une fois que nous avons reçu ces bénédictions pour nous-mêmes, notre attention se porte presque instinctivement sur le bien-être de nos ancêtres qui sont morts sans connaître l'Évangile. Nous sommes la postérité d'Abraham, et eux aussi, par l'intermédiaire d'Isaac, de Jacob et de la maison d'Israël. Il nous revient donc, en vertu du salut pour les morts, de rechercher nos ancêtres, qui ont reçu les mêmes promesses que nous, et de leur donner l'occasion de recevoir ces bénédictions, en accomplissant les ordonnances par procuration en leur faveur dans la maison du Seigneur » (*A New Witness for the Articles of Faith*, 508-509).

Questions pour la réflexion

- D'après ce que vous avez appris au sujet d'Abraham, comment s'est-il qualifié pour que le Seigneur le choisisse pour être « le père des fidèles » ? (D&A 138:41).
- Comment vos efforts en histoire familiale contribuent-ils à permettre aux personnes du monde des esprits d'avoir accès aux bénédictions de l'alliance abrahamique ?

Idées de tâches

- Expliquez à quelqu'un comment les bénédictions de l'alliance abrahamique sont accessibles à tout le monde (incluez Galates 3:26-29 dans votre explication).
- Préparez un plan de leçon dont le thème est : Comment l'histoire familiale contribue-t-elle à l'accomplissement de l'alliance abrahamique ? Faites cette présentation lors d'une soirée familiale ou lors d'une autre occasion.

Documentation supplémentaire

- Bruce R. McConkie, *A New Witness for the Articles of Faith*, 1985, p. 253.
- Russell M. Nelson, « Enfants de l'Alliance », *L'Étoile*, juillet 1995, p. 37-42.
- *La Perle de Grand Prix, Manuel de l'élève*, (manuel du DEE, 2002), p. 33-34.
- David A. Bednar, « Devenir missionnaire », *Le Liahona*, novembre 2005, p. 44-47.
- Russell M. Nelson, « Le rassemblement d'Israël dispersé », *Le Liahona*, novembre 2006, p. 79-81.



EMELINE S.
HANSEN
JAN. 20, 1819
FEB. 15, 1894

ELAINE
23 M.
19 DEC.

LANDERS

WALKER

Le monde des esprits et la rédemption des morts

9

Introduction

Jésus-Christ a ouvert les portes à la prédication de l'Évangile dans le monde des esprits (voir 1 Pierre 3:18-20 ; D&A 138:16-19). Bien que les esprits du monde des esprits puissent accepter l'Évangile, les ordonnances du salut doivent être accomplies pour eux ici sur la terre. Les prophètes modernes ont révélé que beaucoup de personnes du monde des esprits sont impatientes que ces ordonnances soient accomplies en leur faveur. En étudiant les documents contenus dans ce chapitre et en renouvelant vos efforts pour participer à l'œuvre du salut pour les morts, réfléchissez aux bénédictions et à la joie qui accompagnent l'œuvre par laquelle on amène des âmes au Christ (voir D&A 18:15-16).

Jeffrey R. Holland, du Collège des douze apôtres, explique : « L'événement-clé, la base essentielle, la principale doctrine et la suprême expression d'amour divin dans le plan éternel du salut, vraiment un 'plan du bonheur', comme Alma l'a appelé [Alma 42:8] est le sacrifice expiatoire du Seigneur Jésus-Christ. Beaucoup de choses le précèdent et beaucoup le suivent, mais sans cet acte crucial, ce moment de triomphe par lequel nous sommes libérés de l'esclavage spirituel du péché et des chaînes physiques du tombeau, qui sont tous deux des morts indéniables, le plan de vie n'aurait aucun sens et il n'y aurait aucun bonheur ultime en lui ou après lui » (*Christ and the New Covenant : The Messianic Message of the Book of Mormon*, 1997, p. 197).

Commentaire

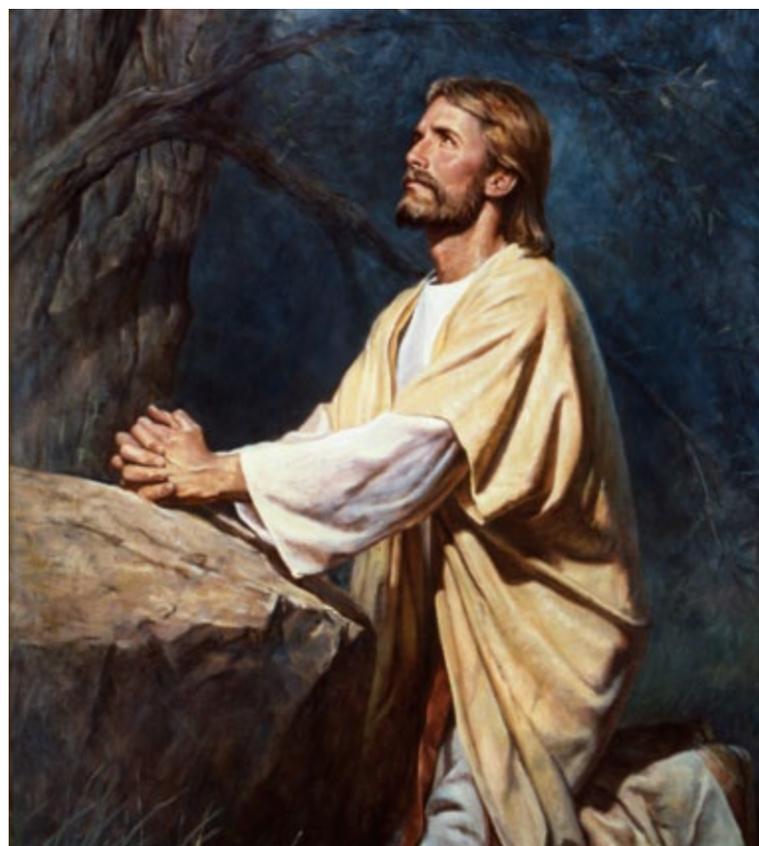
Grâce à l'expiation de Jésus-Christ, tous les enfants de Dieu peuvent être sauvés en obéissant aux lois et aux ordonnances de l'Évangile [9.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Actes 2:37-38
- Actes 4:10-12
- 1 Pierre 3:18-20
- 1 Pierre 4:6
- 2 Néphi 9:20-23
- Doctrine et Alliances 18:22-25
- Doctrine et Alliances 138:30-35, 58-59
- Moïse 6:50-53
- 3e et 4e articles de foi

L'expiation de Jésus-Christ est essentielle au plan du salut. [9.1.1]

Le plan de notre Père céleste pour la rédemption de ses enfants est connu sous différents titres dans les Écritures, tels que « le plan du salut » (Moïse 6:62), « le grand plan du bonheur » (Alma 42:8) et « le plan de rédemption » (Alma 39:18). La Création et la Chute sont deux parties essentielles du plan de notre Père céleste, mais l'élément central est l'expiation de Jésus-Christ.



« Grâce au sacrifice expiatoire du Christ, tout le genre humain peut être sauvé en obéissant aux lois et aux ordonnances de l'Évangile » (3e article de foi).

Bruce R. McConkie (1915-1985), du Collège des douze apôtres, a aussi enseigné l'importance de l'Expiation dans le plan :

« Nous disons, avec une fierté légitime et en toute vérité, que nous avons l'Évangile éternel, le plan du salut éternel de Dieu, le plan conçu par le grand Élohim pour réaliser l'immortalité et la vie éternelle de tous ses enfants d'esprit, ceux qui se trouvent sur cette planète minuscule et ceux sur tous les mondes infinis que ses mains ont faits. (voir Moïse 1:29-39)...

Le Fils unique est venu pour payer la rançon de l'homme déchu et expier les péchés du monde jusqu'à la fin 'pour que tous ceux qui croiraient, seraient baptisés en son nom et persévéraient avec foi jusqu'à la fin fussent sauvés' (D&A 20:25). Le plan du salut, conçu par le Père, s'est ainsi concrétisé grâce à l'expiation de son Fils » (*The Promised Messiah: The First Coming of Christ*, 1978, p. 284, 287-288).

« *Étroite est la porte... qui mène à la vie.* » [9.1.2]

D. Todd Christofferson, du Collège des douze apôtres, témoigne que Jésus, notre Rédempteur, a l'autorité de fixer les conditions du salut qui ne tolèrent aucune exception :

« Jésus a confirmé qu'«étroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie' [Matthieu 7:14]. Plus précisément, il a dit : 'Si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu' [Jean 3:5]. Cela signifie que nous devons nous repentir, être chacun baptisé... au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de nos péchés, et... recevoir le don du Saint-Esprit' (voir Actes 2:38)...

« Il n'y a pas d'exception ; cela n'est pas nécessaire. Ainsi, tous ceux qui croiront, seront baptisés, y compris par procuration, et persévéront avec foi, seront sauvés 'non seulement ceux qui crurent lorsque [Christ] fut venu dans la chair au midi du temps, mais aussi tous les hommes depuis le commencement, c'est-à-dire tous ceux qui furent avant sa



Le salut est accordé selon les mêmes termes et conditions à toutes les époques. Les hommes et les femmes doivent avoir foi en Jésus-Christ, se repentir de leurs péchés, se faire baptiser au nom de Jésus-Christ par quelqu'un détenant l'autorité appropriée, recevoir le don du Saint-Esprit et persévérent fidèlement jusqu'à la fin.

venue' [D&A 20:26]. C'est pour cette raison que l'Évangile est prêché 'aux morts, afin que, après avoir été jugés comme les hommes quant à la chair, ils vivent selon Dieu quant à l'esprit' [1 Pierre 4:6] » (voir « La rédemption des morts et le témoignage de Jésus », *Le Liahona*, janvier 2001, p. 12).

Les exigences du salut sont les mêmes pour tous. [9.1.3]

Une conséquence du fait que Dieu « ne fait point acception de personnes » (Actes 10:34 ; voir aussi Romains 2:11 ; D&A 1:35) est que les termes et les conditions du salut sont les mêmes pour tous les enfants de Dieu, quelle que soit l'époque à laquelle ils ont vécu. **David B. Haight** (1906-2004), du Collège des douze apôtres, a parlé de la cohérence du plan du salut et il a énuméré certaines des conditions qui l'administrent :

« Nous croyons que le Christ est venu au monde pour racheter l'humanité de la mort temporelle et spirituelle introduites dans le monde par la chute d'Adam que, par l'effusion de son sang innocent, toute l'humanité est ressuscitée dans l'immortalité et que ceux qui croient en ses lois et lui obéissent sont élevés à la vie éternelle.

« Le salut est accordé aux mêmes conditions à toutes les époques. Les hommes doivent avoir foi en lui, se repentir de leurs péchés, être baptisés en son nom, recevoir le don du Saint-Esprit et rester fermes pour gagner la vie éternelle.

« Le Seigneur Dieu a envoyé ses saints prophètes parmi tous les hommes à toutes les époques pour annoncer ces choses, comme il le fait aujourd'hui (voir Mosiah 3:13) » (voir « Notre Seigneur et Sauveur », *L'Étoile*, juillet 1988, p. 19).

Les ordonnances de l'Évangile sont essentielles au salut.

[9.1.4]

Les exigences pour obtenir le salut comportent la réception des ordonnances nécessaires. **Boyd K. Packer**, du Collège des douze apôtres, nous encourage à nous qualifier pour recevoir toutes les ordonnances qui nous sont accessibles à ce moment de notre vie, puis de nous efforcer de les mettre à la disposition des membres de notre famille, vivants et décédés.

« Pour expliquer quelque peu l'importance des ordonnances, je vais commencer par le troisième article de foi : 'Nous croyons que grâce au sacrifice expiatoire du Christ, tout le genre humain peut être sauvé en obéissant aux lois et aux ordonnances de l'Évangile'...

« Chaque saint des derniers jours doit se poser les questions suivantes : Ma vie est-elle en ordre ? Est-ce que j'ai toutes les ordonnances de l'Évangile que je devrais posséder à ce moment de ma vie ? Sont-elles valides ?

« Si vous pouvez répondre à ces questions par l'affirmative et si ces ordonnances ont été faites sous l'influence du pouvoir et de l'autorité de scellement, elles resteront

intactes éternellement. Dans ce cas, votre vie est, jusqu'à présent, en ordre. Vous feriez bien ensuite de penser à votre famille, vivante et morte, avec les mêmes questions à l'esprit » (voir « Allez au temple », *Le Liahona*, octobre 2007, p. 16).

Entre la mort et la résurrection du corps physique, l'esprit vit dans le monde des esprits et il a la possibilité de continuer à progresser vers la perfection [9.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Luc 23:43
- 2 Néphi 9:10-17
- Alma 40:11-14, 21
- Moroni 10:34

Notre esprit continue à vivre. [9.2.1]

La mort est une partie importante du plan du salut, une étape nécessaire pour retourner auprès de notre Père céleste. « Quand le corps physique meurt, l'esprit continue de vivre. Dans le monde des esprits, les esprits des justes 'seront reçus dans un état de bonheur, qui est appelé paradis, un état de repos, un état de paix, où ils se



reposeront de toutes leurs difficultés, et de tous les soucis, et de toute tristesse' (Alma 40:12). Un endroit appelé prison spirituelle est réservé à ceux qui sont 'morts dans leurs péchés, sans connaître la vérité, ou en transgression, ayant rejeté les prophètes' (D&A 138:32) » (*Ancrés dans la foi : Manuel de référence sur l'Évangile*, 2005, p. 112).

Le monde des esprits est proche de ce monde. [9.2.2]

Ezra Taft Benson (1899-1994) a utilisé les paroles de Brigham Young pour décrire les relations entre le monde des esprits et ce monde-ci :

« Le monde des esprits n'est pas éloigné. Du point de vue du Seigneur, il n'y a qu'un grand programme des deux côtés du voile. Parfois le voile entre cette vie et la vie dans l'au-delà devient très fin. Je le sais ! Nos êtres chers qui sont décédés ne sont pas loin de nous.

« L'un des présidents de l'Église a demandé : 'Où est le monde des esprits ?' Il a ensuite répondu à sa question en disant : 'Il est ici même... [Les esprits] vont-ils au-delà des limites de la terre organisée ? Non. Ils sont amenés sur cette terre dans le dessein exprès de l'habiter à toute éternité.' Il a déclaré également : 'Si le Seigneur le permettait, et si sa volonté était que cela se fasse, vous pourriez voir les esprits qui ont quitté notre monde, aussi clairement que vous pouvez voir à présent les corps avec vos yeux naturels' (Brigham Young, dans *Journal of Discourses*, 3:369, p. 368) » (voir « Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez », *L'Étoile*, avril 1994, p. 4).

L'esprit ressemble au corps. [9.2.3]

Quand il est apparu au frère de Jared, Jésus-Christ l'a fait dans son corps d'esprit prémortel. À ce moment-là, il a dit au frère de Jared :

« Vois-tu que vous êtes créés à mon image ? Oui, tous les hommes ont été créés au commencement à mon image.

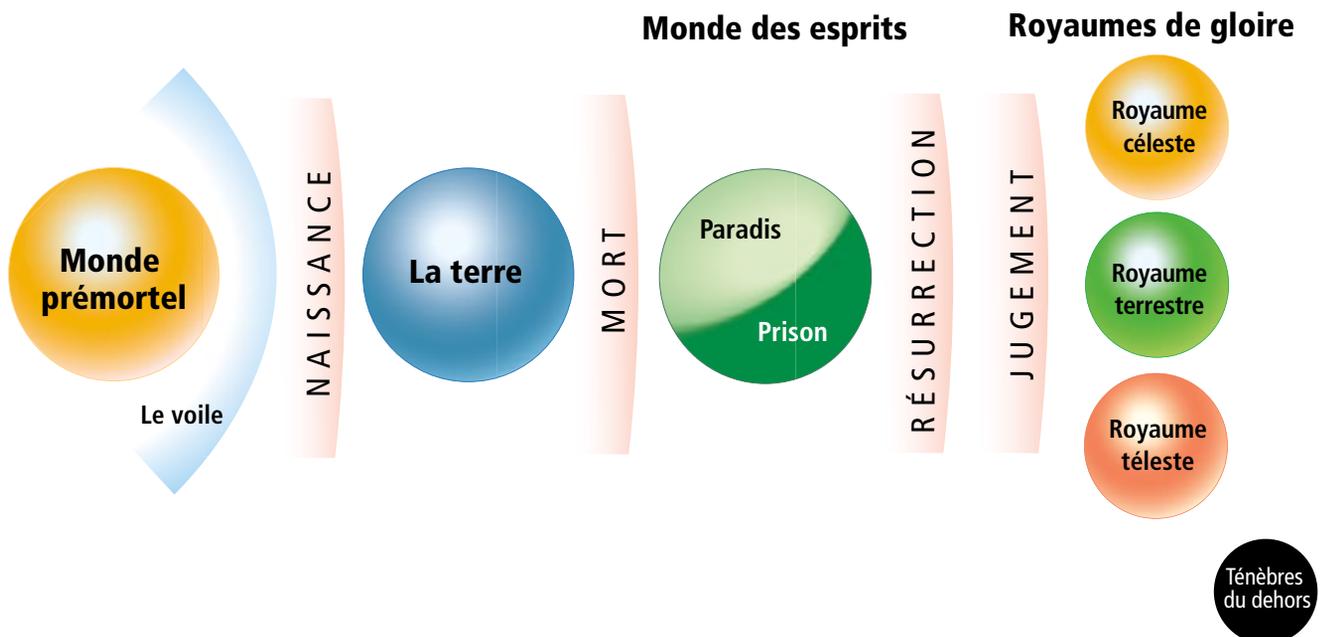
« Voici, ce corps, que tu vois maintenant, est le corps de mon esprit ; et l'homme, je l'ai créé selon le corps de mon esprit, et j'apparaîtrai à mon peuple dans la chair comme je t'apparais dans l'esprit » (Éther 3:15-16).

Mark E. Petersen (1900-1984), du Collège des douze apôtres, a expliqué que le corps physique et notre esprit ont la même apparence : « Chacun de nous est un esprit et notre esprit occupe un corps de chair et d'os. C'est l'esprit qui est la véritable personne. Notre esprit ressemble à notre corps ou plutôt, notre corps a été conçu de façon à correspondre à notre esprit. L'esprit est à l'image et à la ressemblance de Dieu et le corps, s'il est normal, est à l'image et à la ressemblance de l'esprit » (*The Way of the Master*, 1974, p. 124 ; voir aussi 1 Néphé 11:11).

Nos attitudes et inclinations ne changent pas. [9.2.4]

Parlant de l'importance du repentir pendant la condition mortelle, Amulek, missionnaire du Livre de Mormon, a enseigné : « Ce même esprit qui possède vos corps au moment où vous quittez cette vie... aura le pouvoir de posséder votre corps dans le monde éternel » (Alma 34:34).

Bruce R. McConkie (1915-1985), du Collège des douze



apôtres, a aussi expliqué : « La vie, le travail et l'activité, tout continue dans le monde des esprits. Dans cet endroit, les hommes possèdent les mêmes talents et la même intelligence que lorsqu'ils étaient dans la condition mortelle. Ils ont les mêmes attitudes, les mêmes inclinations et les mêmes sentiments que pendant cette vie. Ils croient aux mêmes choses, en ce qui a trait aux vérités éternelles ; en fait, ils continuent à suivre le même chemin que celui qu'ils suivaient dans cette vie » (*Mormon Doctrine*, 2e édition, 1966, p. 762).

Progresser vers l'exaltation prend du temps. [9.2.5]

L'un des buts de notre existence dans la condition mortelle est de progresser pour devenir semblables à notre Père céleste. Bien que nous entrions dans le monde des esprits avec les mêmes tendances dont nous avons fait preuve dans la condition mortelle, des occasions de croissance et de progression sont accessibles dans le monde des esprits. **Joseph Smith, le prophète**, (1805-1844) a expliqué la nature progressive de notre croissance après notre mort : « Lorsque vous montez à une échelle, vous devez commencer en bas et la gravir barre par barre, jusqu'à ce que vous arriviez en haut ; il en est de même avec les principes de l'Évangile, vous devez commencer par le premier et continuer jusqu'à ce que vous ayez appris tous les principes de l'exaltation. Mais il faudra un bon moment après votre passage de l'autre côté du voile avant que vous les ayez appris. Tout ne doit pas être compris ici-bas. Ce sera un grand travail d'apprendre notre salut et notre exaltation même outre-tombe » (voir *Enseignements des présidents de l'Église : Joseph Smith*, 2007, p. 286-287).

Les difficultés et les mises à l'épreuve continuent. [9.2.6]



Neal A. Maxwell, (1926-2004), du Collège des douze apôtres, a enseigné que notre temps de mise à l'épreuve continue après la mort :

« Parfois dans l'Église, nous parlons de façon imprécise... comme si les personnes qui meurent allaient immédiatement dans le royaume céleste et étaient tout de suite dans la

présence de Dieu. Nous avons tendance à oublier que le monde des esprits et le paradis font réellement partie du second état. L'œuvre du Seigneur, dans la mesure où elle concerne le second état, est achevée avant le Jugement et la Résurrection...

« Le voile d'oubli du premier état ne sera de toute évidence pas soudainement, automatiquement et totalement enlevé au moment de notre mort temporelle. Ce voile, une caractéristique de tout notre second état, fait partie de notre temps d'épreuve dans la condition mortelle, de la mise à l'épreuve et de la victoire par la foi et il continuera ainsi

dans certains domaines importants dans le monde des esprits...

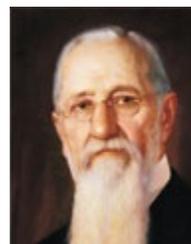
« Ainsi, si ce n'est pas de ce côté-ci du voile, ce sera alors dans le monde des esprits à venir que l'Évangile sera prêché à tout le monde, y compris à tous les transgresseurs, aux rebelles et à ceux qui auront rejeté les prophètes, ainsi qu'à tous ces milliards de personnes qui sont mortes sans avoir la connaissance de l'Évangile (D&A 138) » (*The Promise of Discipleship*, 2001, p. 119, 122).

Jésus-Christ a inauguré la prédication de l'Évangile aux esprits en prison [9.3]

Écritures à étudier et à méditer

- Jean 5:25, 28
- Jean 20:17
- 1 Pierre 3:18-19
- 1 Pierre 4:6
- Doctrine et Alliances 138

Joseph F. Smith a reçu une vision de la rédemption des morts. [9.3.1]



Quand Jésus-Christ est apparu à Marie de Magdala après sa résurrection, il a dit qu'il n'était « pas encore monté vers [son] Père » (Jean 20:17). Pendant que le corps de Jésus était au tombeau, son esprit s'est rendu dans le monde des esprits. Nous apprenons des détails de la visite du Sauveur au monde des esprits dans Doctrine et Alliances 138,

vision donnée à Joseph F. Smith (1838-1918).

Le président Smith a plusieurs fois été mis en présence de la mort pendant sa vie. Hyrum Smith, son père, subit le martyre avec Joseph Smith, le prophète, dans la prison de Carthage quand le jeune Joseph F. avait cinq ans. Sa mère, Mary Fielding Smith, est morte quand il avait treize ans. Dix de ses enfants sont morts en bas âge. La mort de ses enfants lui causèrent beaucoup de douleur, comme Joseph Fielding Smith, son fils, l'a relaté : « Quand la mort visitait son foyer, comme elle l'a fait fréquemment, et que ses petits lui étaient enlevés, son deuil était profond et son cœur brisé, non pas comme ceux qui pleurent sans espoir, mais à cause de la perte de ses 'joyaux précieux', qui lui étaient plus chers que la vie elle-même » (*Life of Joseph F. Smith*, 1938, p. 455).

Au début de 1918, une épidémie de grippe mondiale sévissait qui allait entraîner la mort de millions de personnes. La Première Guerre mondiale était aussi en cours et allait prendre seize millions de vies. Puis, le 23 janvier 1918, Hyrum Mack Smith, membre du Collège des douze et fils bien-aimé de Joseph F. Smith, mourut d'une péritonite à l'âge de quarante-cinq ans. Le président Smith, qui avait quatre-vingts ans à la mort de son fils, fut profondément



Pendant que le corps de Jésus-Christ était au tombeau, son esprit s'est rendu dans le monde des esprits.

affligé de cette perte et il tomba lui-même gravement malade. Il passa une grande partie de son temps dans sa chambre. Il dit ce qui suit concernant ces moments d'épreuve : « Je n'ai pas vécu seul pendant ces cinq mois. J'ai vécu dans un esprit de prière, de supplication, de foi et de détermination et j'ai sans cesse communiqué avec l'Esprit du Seigneur » (dans Conference Report, octobre 1918, p. 2).

Le 3 octobre 1918, pendant sa maladie, le président Smith méditait sur l'Expiation et l'amour de notre Père céleste et du Sauveur (voir D&A 138:1-3). Alors qu'il réfléchissait, il a eu une « vision de la rédemption des morts » (D&A 138:60) qui jette une lumière sur le salut pour les morts. Il apprit qu'après la mort du Sauveur, celui-ci apparut aux « esprits des justes qui avaient été fidèles au témoignage de Jésus tandis qu'ils vivaient ici-bas (voir D&A 138:12-18) et « il organisa ses forces et désigna des messagers revêtus de pouvoir et d'autorité, et les chargea d'aller porter la lumière de l'Évangile à ceux qui étaient dans les ténèbres » (D&A 138:30).

Le président Smith mourut six semaines après avoir reçu cette révélation que nous avons maintenant à la section 138 des Doctrine et Alliances.

Le Sauveur a ouvert la porte du salut pour les morts. [9.3.2]

Joseph Fielding Smith (1876-1972), a expliqué que jusqu'à ce que le Sauveur inaugure la prédication de l'Évangile aux personnes en prison dans le monde postmortel des esprits, il n'y avait pas d'œuvre de rédemption pour les morts :

« Le Sauveur a ouvert la porte pour le salut des morts. Avant cela, les morts indignes étaient enfermés dans une prison et ils ne recevaient pas de visite. (Moïse 7:38-39 ; Ésaïe 24:22.) Nous avons de bonnes raisons de croire que les esprits des justes au paradis n'étaient pas mêlés aux esprits des injustes avant la visite de notre Seigneur au monde des esprits. Il a déclaré qu'il y avait un abîme infranchissable qui séparait les justes des injustes [voir Luc 16:26], par conséquent, la voix des prophètes ne se faisait pas entendre et l'Évangile n'était pas déclaré parmi les méchants jusqu'à ce que le Christ aille dans ce monde avant sa résurrection. C'est lui qui a ouvert les portes de la prison. (Ésaïe 42:6 ; 61:1).

« Brigham Young a déclaré que 'Jésus a été le premier homme qui soit jamais allé prêcher aux esprits en prison, détenant les clefs de l'Évangile du salut à leur intention. Ces clés lui ont été remises le jour et à l'heure où il est allé dans le monde des esprits, et il s'en est servi pour ouvrir la

porte du salut aux esprits en prison'. (J. D. 4:285.) Ceci est pleinement en accord avec les Écritures. Joseph F. Smith, dans la vision du monde des esprits qu'il a contemplée a confirmé ceci [voir D&A 138]. Dans ce monde, le Christ a instruit les esprits des justes et les a chargés de porter son message et les a envoyés parmi les morts non baptisés. De cette façon, il a accompli la promesse faite à Ésaïe qu'il prêcherait aux esprits des morts et ouvrirait la porte de leur prison afin qu'ils soient libérés » (*The Way to Perfection*, 6e édition, 1946, p. 315-316).

Un ordre et une structure parfaits règnent dans le monde des esprits. [9.3.3]

Doctrine et Alliances 138:30 enseigne que pendant qu'il était dans le monde des esprits, le Sauveur « organisa ses forces » pour que le message de l'Évangile soit prêché « à tous les esprits des hommes ». Peu de temps avant sa mort, Jedediah M. Grant (1816-1856), membre de la Première Présidence, a raconté à **Heber C. Kimball** (1801-1868), lui aussi membre de la Première Présidence, une expérience qui illustre l'ordre et la structure qui existent dans le monde des esprits.

Lors des funérailles du président Grant, le président Kimball a dit : « [Frère Grant] m'a dit : '[Frère] Heber, je suis allé dans le monde des esprits deux nuits de suite et de toutes les craintes que j'ai jamais eues, la pire a été de retourner dans mon corps, alors que je devais le faire. Mais, dit-il, l'ordre et le gouvernement qui existaient là-bas ! Quand j'étais dans le monde des esprits, j'ai vu l'ordre des hommes et des femmes justes, je les ai vus organisés selon leurs degrés respectifs et il me semblait qu'il n'y avait aucun obstacle à ce que je les voie. Je pouvais voir chaque homme et chaque femme selon leur degré et leur ordre. J'ai cherché à voir s'il y avait un quelconque désordre là-bas, mais il n'y en avait pas, je n'ai pas vu non plus de mort ou de ténèbres, de désordre ou de confusion. Il a dit que les gens qu'il a vus là-bas étaient organisés en familles et quand il les a regardés, il a vu, degré après degré, et tous étaient organisés et en parfaite harmonie » (voir « Remarks at the Funeral of President Jedediah M. Grant, by President Heber C. Kimball ; Tabernacle, jeudi 4 décembre 1856 », *Deseret News*, 10 décembre 1856, p. 316).

« Pas une seule âme ne sera négligée ou oubliée. » [9.3.4]

Joseph Fielding Smith a souligné que, dans le plan parfait de notre Père céleste, aucune âme ne sera laissée de côté ni ne se verra refuser l'occasion d'être sauvée :

« Dans sa justice, le Père donnera à tous les hommes la bénédiction d'entendre l'Évangile. Pas une seule âme ne sera négligée ou oubliée [voir D&A 1:1-3]. Ceci étant, que dire des myriades de personnes qui sont mortes et n'ont jamais entendu parler du Christ, qui n'ont jamais eu l'occasion de se repentir et de recevoir la rémission des péchés, n'ont jamais rencontré un ancien de l'Église

détenant l'autorité ? Certains de nos braves voisins chrétiens vous diront qu'ils sont perdus à jamais, qu'il n'y a pas d'espérance au-delà du tombeau.

« Serait-ce équitable ? Serait-ce juste ? Non ! Le Seigneur donnera à tous les hommes l'occasion d'entendre et de recevoir la vie éternelle ou une place dans son royaume. Nous avons beaucoup de chance parce que nous avons eu cette bénédiction ici et que nous sommes passés de la mort à la vie.

« Le Seigneur a arrangé son plan de rédemption de telle sorte que tous ceux qui sont morts sans avoir eu cette occasion la recevront dans le monde d'esprit » (*Doctrine du salut*, comp. Bruce R. McConkie, 3 vols. [1954-1956], 2:129-130).

Dans le monde des esprits, beaucoup sont impatientes de recevoir les bénédictions des ordonnances de l'Évangile [9.4]

« Cela leur est compté. » [9.4.1]

Les esprits du monde des esprits peuvent être instruits et accepter l'Évangile, mais les ordonnances du salut doivent être accomplies par les personnes qui vivent ici dans la condition mortelle en faveur de celles qui sont décédées sans les avoir reçues. **Joseph Fielding Smith** a expliqué :

« Le baptême est une ordonnance qui appartient à cette vie-ci, comme la confirmation et l'ordination à la prêtrise et celui qui ne reçoit pas ces bénédictions ici-bas ne peut les recevoir dans le monde des esprits. Il peut s'y repentir, croire et accepter la vérité, mais il ne peut être baptisé, confirmé, ordonné ou doté, car ces ordonnances appartiennent à cette vie-ci. Que faut-il faire dans ce cas ?

« Nous allons prendre des remplaçants qui agiront par procuration, ce qui signifie que l'un agira pour l'autre, et dans les temples ils représenteront ceux qui sont morts et là, en faveur des morts, ils recevront toutes ces bénédictions pour eux. Quand ils auront fait cela, si les morts acceptent le travail accompli, cela leur est compté comme s'ils avaient agi par eux-mêmes » (voir *Doctrine du salut*, 2:155-156).

Beaucoup d'esprits attendent avec impatience les ordonnances de l'Évangile. [9.4.2]

Spencer W. Kimball (1895-1985) a parlé de l'impatience de beaucoup de personnes dans le monde des esprits qui désirent recevoir les ordonnances de l'Évangile :

« Le monde des esprits est rempli d'esprits qui attendent avec impatience que nous accomplissions ces ordonnances terrestres pour eux...

« Certains d'entre nous ont eu l'occasion d'attendre quelqu'un ou quelque chose pendant une minute, une heure, un jour, une semaine ou même une année. Pouvez-vous vous imaginer ce que doivent ressentir nos ancêtres,

dont certains attendent peut-être depuis des dizaines d'années et même des siècles pour que l'œuvre du temple soit accomplie pour eux ? » (Voir « Les choses de l'éternité : Sommes-nous en danger ? » *L'Étoile*, mai 1977, p. 1-5).

Wilford Woodruff (1807-1898) a raconté une expérience qu'il a eue quand les esprits des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique et d'autres parmi les premiers dirigeants sont venus le voir pendant qu'il était le premier président du temple de St. George (Utah), premier temple terminé après que les saints sont arrivés dans l'Ouest :

« Deux semaines avant de quitter St. George, les esprits des morts se rassemblèrent autour de moi, voulant savoir pourquoi nous ne les rachetions pas. Ils dirent : 'Vous avez l'utilisation de la maison des dotations [structure temporaire à Salt Lake City utilisée pour accomplir les ordonnances du temple avant que le temple de Salt Lake City soit terminé]

depuis plusieurs années, et pourtant, rien n'a jamais été fait pour nous. Nous avons posé les fondations du gouvernement dont vous jouissez maintenant, et nous n'en avons jamais apostasié, mais nous y sommes restés fidèles et avons été fidèles à Dieu.'

« Ces esprits étaient les signataires de la Déclaration de d'indépendance [des États-Unis d'Amérique] et ils restèrent avec moi deux jours et deux nuits...

« Je me rendis immédiatement dans les fonts baptismaux et demandai à frère McAllister de me baptiser pour les signataires de la Déclaration d'indépendance et cinquante autres hommes éminents, cent en tout, parmi lesquels John Wesley, Christophe Colomb et d'autres » (*The Discourses of Wilford Woodruff*, directeur de publication G. Homer Durham, 1990, p. 160-161).



temple de St-George (Utah, États-Unis)

Très peu de personnes n'accepteront pas l'Évangile. [9.4.3]

L'on peut se demander si beaucoup de personnes dans le monde des esprits accepteront le message de l'Évangile quand il leur sera présenté. **Wilford Woodruff** a donné l'assurance suivante :

« Je vous dis que lorsque les prophètes et les apôtres iront prêcher l'Évangile aux personnes qui sont en prison et qui ne l'ont pas reçu, des milliers d'entre elles l'accepteront alors...

« Il y en aura très peu, s'il y en a, qui n'accepteront pas l'Évangile. Quand son corps reposait dans la tombe, Jésus est allé prêcher aux esprits en prison qui avaient été détruits à l'époque de Noé. Après tant de temps passé en prison dans les tourments, ils ont indubitablement embrassé l'Évangile avec joie et s'il en est ainsi, ils seront sauvés dans le royaume de Dieu. Les pères de ces personnes embrasseront l'Évangile » (*The Discourses of Wilford Woodruff*, p. 152, 158).

Au cours de la conférence générale d'octobre 1893, **Lorenzo Snow** (1814-1901) a fait part de pensées similaires :

« La grande majorité des personnes qui sont dans le monde des esprits, pour qui l'œuvre a été faite, recevront la vérité. Les conditions permettant aux esprits des morts de recevoir le témoignage de Jésus dans le monde des esprits sont mille fois plus favorables qu'ici dans cette vie » (*Millennial Star*, 6 octobre 1893, p. 718).

« Une œuvre merveilleuse est en train de s'accomplir dans nos temples en faveur des esprits en prison. Je crois, et je le crois profondément, que lorsque l'Évangile est prêché aux esprits en prison, cette prédication rencontre un bien plus grand succès que celle de nos missionnaires dans cette vie. Je crois qu'il n'y aura vraiment que très peu de ces esprits qui ne recevront pas l'Évangile avec joie quand il leur sera apporté. Les circonstances y seront mille fois plus favorables » (*Millennial Star*, 22 janvier 1894, p. 50).

Les esprits connaissent et acceptent notre œuvre du temple. [9.4.4]

Une expérience vécue par **Melvin J. Ballard** (1873-1939), du Collège des douze apôtres, nous aide à comprendre que les personnes qui sont dans le monde des esprits sont au courant de l'œuvre que nous faisons pour elles dans les temples :

« Un samedi, frère Ballard était assis près de nos fonts baptismaux [dans le temple de Logan (Utah)] tandis que près de mille baptêmes étaient accomplis pour les morts. Pendant qu'il était assis là, il réfléchissait à la grandeur des cérémonies du temple et aux bénédictions spéciales que nous apportons aux vivants et aux morts. Ses pensées se concentrèrent sur le monde des esprits et il se demanda si les personnes qui y étaient accepteraient l'œuvre que nous faisons pour elles.

« Frère Ballard dit : 'Soudain, une vision s'est ouverte à moi et j'ai vu une grande assemblée de personnes dans le coin est de la salle des baptêmes. Une par une, à mesure que chaque nom faisait l'objet d'un baptême, une de ces personnes grimpa un escalier par-dessus les fonts baptismaux, à l'extrémité ouest de la salle. Il ne manquait pas une seule âme, il y avait une personne pour chacun des mille noms traités ce jour-là.'

« Frère Ballard dit qu'il n'avait jamais vu des gens aussi heureux de toute sa vie et toute l'assemblée se réjouissait de ce qui était fait pour elle » (Nolan Porter Olsen, *Logan Temple : The First 100 Years*, 1978, p. 170).

Questions pour la réflexion

- Comment l'histoire familiale et les ordonnances du temple pour les morts sont-elles des exemples de l'amour de notre Père céleste pour tous ses enfants ?
- Wilford Woodruff et Lorenzo Snow ont tous deux expliqué que la prédication de l'Évangile serait plus facile dans le monde des esprits que dans cette vie. À votre avis, pourquoi en est-il ainsi ?
- À votre avis, pourquoi notre Père céleste exige-t-il les mêmes ordonnances pour les morts que pour les vivants ? Qu'est-ce que cela nous enseigne sur lui et sur le plan du salut ?

Idées de tâches

- Étudiez avec soin et méditez sur Doctrine et Alliances 138. Écrivez un paragraphe ou deux expliquant comment cette révélation vous motive et vous inspire à faire l'histoire familiale et l'œuvre du temple.
- Préparez une leçon de soirée familiale sur la doctrine unique de l'Église de la rédemption pour les morts. Intégrez dans votre leçon les Écritures et les citations que vous avez étudiées dans ce chapitre.

Documentation supplémentaire

- *Principes de l'Évangile*, 2009, p. 257-260.
- D. Todd Christofferson, « Pourquoi faisons-nous des baptêmes pour les morts ? », *Le Liahona*, mars 2009, p. 32-35.



Les alliances, les ordonnances et les temples dans le plan du salut

10

Introduction

Boyd K. Packer, du Collège des douze apôtres, a parlé de l'importance des alliances et des ordonnances :

« La vie est pour nous tous un retour au foyer, un retour en la présence de Dieu dans son royaume céleste.

« Les ordonnances et les alliances deviennent notre laissez-passer pour être admis en sa présence. Il faut toute une vie pour les recevoir dignement ; l'épreuve de la condition mortelle consiste à les respecter par la suite » (voir « Alliances », *L'Étoile*, juillet 1987, p. 19).

Russell M. Nelson, du Collège des douze apôtres, a parlé de l'importance des temples et des ordonnances du temple : « Un temple est littéralement la maison du Seigneur réservée à des ordonnances qui ont une portée éternelle. Ces ordonnances comprennent le baptême, le mariage, la dotation et le scellement...

Les ordonnances du temple sont absolument cruciales. Nous ne pouvons retourner dans la gloire de Dieu sans elles » (voir « Prepare for Blessings of the Temple », *Ensign*, mars 2002, p. 17-18).

Ce chapitre contient un aperçu des ordonnances du salut et des alliances qui y sont associées. Il vous permettra de mieux comprendre l'importance de ces ordonnances et de ces alliances pour vous-même et pour les membres de votre famille. Nous espérons que ces enseignements renforceront votre désir de contracter et de respecter vos alliances avec Dieu et vous motiveront davantage à poursuivre ces ordonnances en faveur des membres décédés de votre famille.

Commentaire

Une alliance est un accord solennel entre Dieu et l'homme selon les conditions fixées par Dieu [10.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Exode 19:5-6.
- Jérémie 31:31-33
- Mosiah 5:5-8

- Mosiah 18:8-10
- Doctrine et Alliances 84:33-39

Une alliance est un accord sacré. [10.1.1]

« Une alliance est un accord sacré entre Dieu et une personne ou un groupe de personnes. Dieu en définit les conditions précises et il promet de nous bénir si nous respectons ces conditions. Si nous choisissons de ne pas respecter les alliances, nous ne pouvons pas recevoir ces bénédictions, et dans certains cas, nous subissons les conséquences de notre désobéissance.

« Toutes les ordonnances salvatrices de la prêtrise sont accompagnées d'alliance » (*Ancrés dans la foi : Manuel de référence sur l'Évangile*, 2005, p. 11-12).

Dieu détermine les alliances que nous faisons avec lui. [10.1.2]



Dennis B. Neuenschwander, membre émérite des soixante-dix, a enseigné que Dieu est à l'origine des ordonnances salvatrices et qu'elles sont validées par son autorité.

« Les alliances éternelles nous sont proposées ou offertes par Dieu uniquement. Il est à l'origine de toutes les alliances de ce genre, de même qu'il est le seul qui ait l'autorité et le pouvoir de garantir leur validité au-delà du tombeau.

« 'Et tout ce qui est dans le monde, que ce soit ordonné par les hommes, les trônes, les principautés, les puissances ou les choses de renom, quelles qu'elles soient, qui n'est pas par moi ou par ma parole, dit le Seigneur, sera renversé et ne demeurera pas lorsque les hommes seront morts, ni dans ni après la résurrection, dit le Seigneur, ton Dieu' [D&A 132:13].

« Nous ne pouvons pas être à l'origine de telles alliances, parce que nous ne possédons pas le pouvoir de les garantir. Par conséquent, nous pouvons seulement contracter des alliances qui nous sont offertes par Dieu et nous pouvons les contracter uniquement de la façon qu'il prescrit » (voir « Ordonnances et alliances », *Le Liahona*, novembre 2001, p. 21).

Le respect des alliances est l'épreuve cruciale de la vie.

[10.1.3]



Henry B. Eyring, de la Première Présidence, a expliqué la nature cruciale de nos alliances avec Dieu : « Les saints des derniers jours sont un peuple d'alliance. Depuis le jour de notre baptême et tout au long des étapes spirituelles de notre vie, nous faisons des promesses à Dieu et il nous fait des promesses. Il tient toujours ses

promesses offertes par l'intermédiaire de ses serviteurs autorisés, mais l'épreuve cruciale de notre vie est de voir si nous ferons des alliances avec lui et si nous les respecterons » (voir « Témoins de Dieu », *L'Étoile*, janvier 1997, p. 34).

Les alliances et les ordonnances du salut sont nécessaires pour obtenir l'exaltation dans le royaume céleste [10.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 84:19-22
- Doctrine et Alliances 97:8-9
- Doctrine et Alliances 98:13-15
- Doctrine et Alliances 132:5-7, 19-21

Les ordonnances et les alliances nous aident à retourner auprès de Dieu. [10.2.1]

« Dans l'Église, une ordonnance est un acte sacré et officiel accompli par l'autorité de la prêtrise. Certaines ordonnances sont indispensables à notre exaltation. On les appelle les ordonnances du salut. Ce sont le baptême, la confirmation, l'ordination à la prêtrise de Melchisédek (pour les hommes), la dotation du temple et le scellement du mariage. Lors de chacune de ces ordonnances, nous contractons des alliances solennelles avec Dieu...

« Les ordonnances et les alliances nous aident à nous rappeler qui nous sommes. Elles nous rappellent notre devoir envers Dieu. Le Seigneur nous les a données pour nous aider à aller à lui et à recevoir la vie éternelle. Lorsque nous les honorons, il nous fortifie » (*Ancrés dans la foi*, p. 117-118).

Les ordonnances et les alliances sont indispensables à l'exaltation. [10.2.2]

Howard W. Hunter (1907-1995) a résumé la nature cruciale des ordonnances et des alliances du temple :

« Par les ordonnances du temple, les fondements de la famille éternelle sont scellés et mis en place. L'Église a la responsabilité, et l'autorité, de sauvegarder et de protéger la famille en tant que base de la société.

« Toutes les ordonnances de la prêtrise accomplies dans le temple sont indispensables au salut et à l'exaltation des enfants de notre Père céleste...

« Tous nos efforts pour proclamer l'Évangile, pour perfectionner les saints et pour racheter les morts mènent au saint temple. C'est dû au fait que les ordonnances du temple sont absolument indispensables ; sans elles, nous ne pouvons pas retourner en présence de Dieu (voir « Un peuple motivé par le temple », *Le Liahona*, mars 2004, p. 42, 45).

Les alliances éternelles s'accompagnent d'une ordonnance correspondante. [10.2.3]

Dennis B. Neuenschwander a parlé de l'importance des ordonnances associées aux alliances salvatrices :

« Les ordonnances sacrées et l'autorité divine pour les administrer n'ont pas commencé avec le rétablissement de l'Évangile et la fondation de l'Église moderne en 1830. Les ordonnances sacrées de l'Évangile, conditions requises pour le salut et l'exaltation, ont été 'instituées dès avant la fondation du monde' [D&A124:33]. Elles ont toujours été une partie immuable de l'Évangile. Joseph Smith, le prophète, a enseigné : 'Des ordonnances ont été instituées dans la prêtrise, dans les cieux avant la fondation du monde, pour le salut des hommes : il ne faut pas les altérer ou les changer. Tous doivent être sauvés selon les mêmes principes » [*Enseignements du prophète Joseph Smith*, choisis par Joseph Fielding Smith, 1981, p. 249]...

Les ordonnances sacrées de l'Évangile sont la porte d'accès à des alliances solennelles avec Dieu. On ne peut pas concevoir les ordonnances et les alliances comme séparées les unes des autres. Par les ordonnances, nous contractons des alliances, et par les alliances nous recevons les ordonnances. Bien qu'il puisse y avoir des ordonnances auxquelles une alliance n'est pas associée, comme la bénédiction et l'attribution d'un nom aux enfants, l'onction des malades ou les bénédictions de réconfort, il n'y a pas d'alliance éternelle qui ne se rattache pas à une ordonnance. Les pas importants que nous faisons vers Dieu sont introduits par des ordonnances sacrées et sont gouvernés par les conditions des alliances associées à ces ordonnances » (voir « Ordonnances et alliances », *Le Liahona*, novembre 2001, p. 19-21).

Le baptême est notre première alliance avec Dieu. [10.2.4]

Le baptême est la première alliance que nous faisons avec Dieu sur le chemin de l'exaltation. **D. Todd Christofferson**, du Collège des douze apôtres, explique :

« Nous faisons des alliances par les ordonnances de la prêtrise, rites sacrés que Dieu a institués pour que nous manifestions notre engagement. Par exemple, notre alliance fondamentale, celle où nous nous engageons à prendre sur nous le nom du Christ, est confirmée par l'ordonnance du



Le baptême est l’alliance fondamentale que nous faisons avec Dieu.

baptême. Elle se fait individuellement, nominativement. Par cette ordonnance, nous faisons partie désormais du peuple de l’alliance du Seigneur et nous devenons héritiers du royaume céleste de Dieu.

« D’autres alliances sacrées sont accomplies dans les temples construits dans ce but. Si nous sommes fidèles aux alliances que nous y contractons, nous devenons héritiers, non seulement du royaume céleste mais également de l’exaltation, gloire la plus haute du royaume céleste, et nous obtenons toutes les possibilités divines que Dieu peut donner (voir D&A 132:20) » (voir « Le pouvoir des alliances », *Le Liahona*, mai 2009, p. 20).

Dans le temple, nous participons à des ordonnances sacrées et nous contractons des alliances indispensables à l’exaltation [10.3]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 124:37-40.
- Doctrine et Alliances 131:1-4

L’objectif principal des temples est de nous procurer les ordonnances salvatrices. [10.3.1]

Bien que les temples aient divers objectifs dans notre vie, **Robert D. Hales**, du Collège des douze apôtres a souligné leur objectif principal :

La possibilité d’entrer au temple et d’y contracter les alliances sacrées est l’une des plus grandes bénédictions qui nous soient offertes dans la condition mortelle...

« L’objectif principal des temples est de nous procurer les ordonnances nécessaires à notre exaltation dans le royaume céleste. Les ordonnances du temple nous guident vers notre Sauveur et nous apportent les bénédictions qui nous parviennent par l’intermédiaire de l’expiation de Jésus-Christ. Le temple est la plus grande université connue pour l’homme » (voir « Les bénédictions du temple », *Le Liahona*, octobre 2009, p. 12, 14).

Les ordonnances sont indispensables aux morts. [10.3.2]

Toutes les ordonnances salvatrices, qu’elles soient pour les vivants ou pour les morts, sont accomplies en vertu de l’autorité de la prêtrise appropriée. Le baptême, la

confirmation et l'ordination à la Prêtrise de Melchisédek pour les vivants sont accomplis hors des temples, habituellement dans des bâtiments de paroisse ou de pieu. Toutes les ordonnances pour les morts sont accomplies dans les temples. On trouvera ci-après de brefs résumés des ordonnances essentielles accomplies dans les temples à notre époque :

Le baptême et la confirmation. Les ordonnances salvatrices de l'Évangile en faveur des morts commencent avec le baptême par procuration par immersion et la confirmation comme membre de l'Église pour le don du Saint-Esprit par l'imposition des mains (voir 4e et 5e articles de foi). Le baptême et la confirmation pour les vivants sont accomplis hors du temple (habituellement dans les fonts baptismaux d'un centre de pieu ou dans un autre endroit approuvé par l'autorité de la prêtrise appropriée). Les baptêmes pour les morts ne sont accomplis par des représentants vivants que dans les fonts baptismaux d'un temple.

L'ordination à la Prêtrise de Melchisédek. Les ordinations à la Prêtrise de Melchisédek pour les hommes décédés sont accomplies par procuration dans le temple.

Ablutions et onction. On trouve des allusions aux ablutions et aux onctions dans l'Ancien Testament (voir Exode 28:2-3, 41 ; 29:4-7 ; 40:12-13 ; Lévitique 8:6). « Les ordonnances d'ablution et d'onction sont souvent mentionnées dans le temple sous le nom d'ordonnances préparatoires [parce qu'elles commencent la dotation]. Il suffira pour répondre à nos objectifs de ne dire que ce qui suit : des ablutions et des onctions sont associées à la dotation, elles sont en majeure partie de nature symbolique, mais elles promettent des bénédictions précises aussi bien immédiates que futures.

« En relation avec ces ordonnances dans le temple, vous serez officiellement revêtu du sous-vêtement du temple, au sujet duquel il vous sera promis de merveilleuses bénédictions » (*Se préparer à entrer dans le saint temple*, 2003, p. 32-34 ; voir aussi D&A 124:39).

Dotation. Les membres de l'Église reçoivent habituellement leur dotation lorsqu'ils se préparent à partir en mission, à se marier ou à être scellés dans le temple. Il est important que les personnes qui reçoivent leur dotation aient une maturité spirituelle. La dotation est un don de connaissance et s'accompagne d'alliances sacrées dans lesquelles la personne qui reçoit la dotation promet de vivre en accord avec le don de connaissance qu'elle reçoit. Doter signifie

aussi prospérer, par exemple en léguant quelque chose de valeur à quelqu'un. « Doter, c'est enrichir, donner à quelqu'un quelque chose de durable et de grande valeur » (*Se préparer à entrer dans le temple*, p. 31).

Brigham Young (1801-1877) a défini la dotation du temple : « Votre dotation consiste à recevoir dans la maison du Seigneur toutes les ordonnances qui vous seront nécessaires, lorsque vous aurez quitté cette vie, pour vous permettre de rentrer dans la présence du Père, en passant devant les anges qui se tiennent en sentinelles » (*Enseignements des présidents de l'Église : Brigham Young*, 1997, p. 302).

James E. Talmage (1862-1933), du Collège des douze apôtres, a donné un aperçu des alliances associées à la dotation : « Les ordonnances de dotation comportent certaines obligations de la part de l'individu, telles que l'engagement et la promesse d'observer la loi de la vertu la plus stricte et de la chasteté, d'être charitable, bienveillant, tolérant et pur ; de consacrer ses talents et ses moyens matériels à la propagation de la vérité et au progrès [du genre humain], de rester dévoué à la cause de la vérité, et de chercher à contribuer de toutes les manières possibles aux

grands préparatifs faits en vue que la terre puisse recevoir son roi, le Seigneur Jésus-Christ. Au moment de prendre chaque engagement, et d'assumer chaque obligation, une bénédiction est prononcée, impliquant une promesse dont la réalisation dépend de la fidèle observance des conditions » (*La maison du Seigneur*, rev. éd. 1976, p. 100-101).

Scellement. Le pouvoir de sceller une famille pour le temps et l'éternité est l'expérience suprême du temple.

Howard W. Hunter a parlé des scellements dans le temple : « Le mariage céleste est, lui aussi, une ordonnance du temple par laquelle les conjoints sont scellés l'un à l'autre, pour l'éternité. Nous savons, bien sûr, que le mariage civil prend fin à la mort ; mais le mariage éternel accompli dans le temple peut durer à jamais. Les enfants nés après le mariage éternel de leurs parents leur sont automatiquement scellés pour l'éternité. Si des enfants sont nés avant le scellement de leurs parents, il existe une ordonnance de scellement au temple par laquelle ces enfants peuvent leur être scellés pour l'éternité. Ainsi, des enfants peuvent être scellés par procuration à leurs parents décédés » (voir « Un peuple motivé par le temple », *Le Liahona*, mars 2004, p. 42).



Les ordonnances pour les ancêtres décédés ne peuvent être accomplies que dans les temples [10.4]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 124:29-37.
- Doctrine et Alliances 127:5-9
- Doctrine et Alliances 128:11-15, 24.

Le baptême pour les morts a été rétabli dans les derniers jours. [10.4.1]

Le 15 août 1840, tandis qu'il parlait lors des funérailles de Seymour Brunson, Joseph Smith, le prophète, introduisit la doctrine du baptême pour les morts. Les membres de l'Église furent à la fois surpris et enthousiasmés. Après cela, les Frères parlèrent souvent de ce nouveau point de doctrine et les saints commencèrent à accomplir des baptêmes dans le Mississippi voisin en faveur de leurs proches décédés (voir Joseph Fielding Smith, *Essentials in Church History*, Classiques des séries de la littérature mormone, 1979, p. 252-253 ; *Histoire de l'Église dans la plénitude des temps : Manuel de l'élève*, 2003, p. 253).

Lors de la conférence générale de l'Église d'octobre 1841, à Nauvoo (Illinois), Joseph Smith, le prophète, déclara que le Seigneur voulait que les saints cessent de faire des baptêmes pour les morts jusqu'à ce qu'ils puissent le faire dans sa maison (le temple de Nauvoo). Le 8 novembre 1841, Brigham Young, alors président du Collège des douze apôtres, consacra les fonts baptismaux au sous-sol du temple en construction et les membres de l'Église commencèrent à y accomplir des baptêmes pour les morts (voir *History of the Church*, 4:426, p. 446, 454).

Doctrine et Alliances 127 et 128 contiennent d'autres directives de Joseph Smith, le prophète, concernant le baptême pour les morts. Depuis lors, toutes les ordonnances salvatrices pour les morts ont été accomplies seulement dans les temples.

Nous avons la responsabilité d'accomplir les ordonnances pour les morts. [10.4.2]

Ezra Taft Benson (1899-1994) a parlé de notre responsabilité de faire les ordonnances de l'exaltation pour nos ancêtres décédés :

« L'une des œuvres qu'il a commandées en ces derniers jours est que nous, qui avons reçu les ordonnances de l'exaltation, fassions l'œuvre d'ordination et de scellement pour nos ascendants qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir l'Évangile pendant qu'ils étaient dans la condition mortelle. Nous avons l'honneur d'ouvrir les portes du salut aux âmes qui peuvent être emprisonnées dans les ténèbres du monde des esprits, afin qu'elles reçoivent la lumière de l'Évangile et soient jugées comme nous. Oui, les œuvres qu'il fait (apporter les ordonnances du salut aux autres), ses disciples



Un groupe de jeunes quittant le temple au Ghana (Afrique occidentale)

les feront aussi. Combien de milliers de nos ancêtres attendent encore ces ordonnances de scellement ?

« Il est bon de demander : 'Ai-je fait tout ce que je peux personnellement, moi qui suis de ce côté-ci du voile ? Serai-je un sauveur pour eux, pour mes ancêtres ?'

« Sans eux, nous ne pouvons être rendus parfaits ! L'exaltation est une affaire familiale » (« Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez », *L'Étoile*, avril 1994, p. 7).

Les ordonnances salvatrices seront offertes à tous les enfants de notre Père céleste. [10.4.3]

Boyd K. Packer a expliqué que l'intention ultime de l'œuvre pour les morts est d'apporter le don du salut à tous ceux qui voudront le recevoir :

« Les membres de l'Église qui s'en rendent dignes peuvent participer, dans les temples, aux ordonnances rédemptrices

les plus exaltées qui aient été révélées à l'humanité. Là, au cours d'une cérémonie sacrée, on peut être lavé, oint, instruit, doté et scellé. Et quand nous avons reçu ces bénédictions pour notre profit personnel, nous pouvons officier pour les personnes qui sont décédées sans avoir eu la même possibilité. Dans les temples, on accomplit des ordonnances sacrées aussi bien pour les morts que pour les vivants...

« Un jour, toute âme vivante ou qui ait jamais vécu aura l'occasion d'entendre l'Évangile et d'accepter ou de rejeter ce qu'offre le temple » (voir « Le temple sacré », *L'Étoile*, juin 1992, p. 14).

Tout le monde a la liberté d'accepter ou de rejeter les



Fonts baptismaux du temple de Helsinki (Finlande)

ordonnances par procuration. [10.4.4]

Certaines personnes ont exprimé leur inquiétude concernant la pratique de l'Église d'accomplir des baptêmes par procuration pour les personnes qui sont décédées. L'une de ces préoccupations est qu'elles pensent que cela peut aller à l'encontre de la volonté de la personne décédée.

D. Todd Christofferson a bien expliqué le respect de l'Église pour le libre arbitre des personnes décédées en faveur desquelles nous accomplissons des ordonnances dans les temples : « Certaines personnes ont mal compris

et supposent que les âmes décédées 'sont baptisées dans la foi mormone sans le savoir' ou que 'des gens qui avaient une religion peuvent ensuite se voir imposer la religion mormone'. Elles supposent que nous avons d'une certaine manière le pouvoir de forcer une âme en matière de foi. Bien sûr que non. Dieu a donné à l'homme le libre arbitre depuis le commencement [voir Moïse 7:32 ; voir aussi Alma 5:33-36 ; 42:27]. 'Les morts qui se repentent seront rachetés en obéissant aux ordonnances de la maison de Dieu' [D&A 138:58], mais seulement s'ils acceptent ces ordonnances. L'Église ne les inclut pas sur ses listes et ne les compte pas parmi ses membres » (voir « La rédemption des morts et le témoignage de Jésus », *Le Liahona*, janvier 2001, p. 10).

Nous recevons des bénédictions grâce au culte au temple [10.5]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 97:15-16
- Doctrine et Alliances 109:10-12, 20-26, 67, 72-75
- Doctrine et Alliances 110:7.

Se préparer pour aller au temple. [10.5.1]

« Les ordonnances et les cérémonies du temple sont simples. Elles sont belles. Elles sont sacrées. Elles ne sont pas divulguées de peur qu'elles ne soient données à des gens qui ne sont pas prêts. La curiosité n'est pas une forme de préparation. Même un intérêt profond n'est pas une préparation. Pour se préparer aux ordonnances, il faut suivre les étapes préliminaires que sont la foi, le repentir, le baptême, la confirmation, la dignité et une maturité convenant à qui est invité dans la maison du Seigneur » (*Se préparer à aller au temple*, p. 2).

Le temple est un lieu de révélation. [10.5.2]

John A. Widtsoe (1872-1952), du Collège des douze apôtres, a dit que les personnes qui pratiquent fidèlement le culte au temple doivent s'attendre à recevoir des révélations : « Dieu accorde sa parole et des révélations à l'homme ou à la femme qui suit la cérémonie du temple les yeux ouverts, faisant bien attention aux symboles et aux alliances et faisant constamment l'effort d'en comprendre toute la signification... Je crois que la personne occupée... qui a sa part de soucis et d'ennuis peut, mieux et plus rapidement que n'importe où ailleurs, résoudre ses problèmes dans la maison du Seigneur. Si elle laisse ses problèmes derrière elle et accomplit l'œuvre du temple pour elle-même et ses morts, elle apportera une immense bénédiction à ceux qui sont décédés et une bénédiction aussi grande, aux moments les plus inattendus, lui sera accordée dans le temple ou en dehors du temple, et la solution des problèmes qui contrarient sa vie lui sera donnée par révélation. C'est le don qui est accordé à ceux qui entrent dans le temple en étant dignes parce

que c'est un lieu où l'on peut s'attendre à recevoir des révélations » (« Temple Worship », *The Utah Genealogical and Historical Magazine*, avril 1921, p. 63-64.)

L'Esprit du Seigneur imprégnera notre vie. [10.5.3]

Royden G. Derrick (1915-2009), des soixante-dix, a rendu témoignage des diverses bénédictions du culte au temple : « Les temples du Seigneur sont une ressource que les membres fidèles peuvent utiliser pour enrichir et ennoblir leur vie et celle des membres de leur famille immédiate et élargie. Quand les membres de l'Église vont régulièrement au temple, la paix intérieure calme leur âme, l'Esprit du Seigneur imprègne le foyer, l'amour et le respect deviennent plus profonds entre les membres de la famille, les problèmes sont plus clairement définis, les solutions sont plus évidentes, les relations familiales sont plus sereines, les divorces régressent de façon significative dans l'Église, la vie des participants et de leurs associés s'enrichit spirituellement et les enfants sont plus enclins à avoir de bons amis, une meilleure communication avec leurs parents, à aller au séminaire et à l'institut, à partir en mission, à être pratiquants dans l'Église, à mieux comprendre les principes de l'Évangile et à se qualifier pour des relations familiales éternelles » (*Temples in the Last Days*, 1987, p. 156).

La dotation nous protège. [10.5.4]

Des promesses accompagnent toujours les alliances que nous faisons avec le Seigneur. **Joseph Fielding Smith** fait cette réflexion concernant la promesse de protection du Seigneur qui accompagne les alliances du temple :

« Si nous allons au temple, nous levons la main et faisons alliance que nous servirons le Seigneur, observerons ses commandements et nous préserverons des souillures du monde. Si nous nous rendons compte de ce que nous faisons, la dotation sera une protection pour nous toute notre vie, une protection que n'a pas celui qui ne va pas au temple.

« J'ai entendu mon père [Joseph F. Smith] dire qu'à l'heure de l'épreuve, à l'heure de la tentation, il pensait aux promesses, aux alliances qu'il avait faites dans la Maison du Seigneur, et elles étaient une protection pour lui...

« Cette protection est, entre autres, un but de ces cérémonies. Elles nous sauvent maintenant et elles nous exaltent dans l'au-delà, si nous les honorons. Je sais que cette protection est donnée, car moi aussi j'en ai pris conscience comme des milliers d'autres personnes qui se souviennent de leurs obligations » (*Doctrine du salut*, 2:236).

Aller au temple nous aide à vivre convenablement. [10.5.5]

Le président Hinckley (1910-2008) a enseigné que le culte au temple nous aide à éviter les dépendances destructrices : « Prenez l'habitude d'aller à la maison du Seigneur. Il n'y a pas de meilleur moyen de garantir une vie juste que d'aller

au temple. Cela ne laissera pas de place aux maux de la pornographie, de la drogue et de la déchéance spirituelle. Cela renforcera les relations familiales et conjugales » (voir « Conclusions », *Le Liahona*, mai 2005, p. 102).

On reçoit des bénédictions personnelles quand on fait l'œuvre pour les morts. [10.5.6]



Mary Ellen Smoot, ancienne présidente générale de la Société de Secours, a souligné certains des avantages de réciprocité qui sont accordés aux personnes qui vont au temple pour accomplir l'œuvre pour les morts : « Nous voyons des sœurs qui se réjouissent des bénédictions du temple, des sœurs qui cherchent à contracter

des alliances et à les respecter, à accomplir l'œuvre pour leurs ancêtres décédés, et qui, par là même, s'aperçoivent que leurs fardeaux sont allégés et que leur pouvoir de résister à la tentation est accru, des filles de Dieu qui comprennent leur destinée divine, ont la vision de leur potentiel et mettent leur priorité à vaincre leurs faiblesses » (voir « Réjouissez-vous, filles de Sion », *Le Liahona*, janvier 2000, p. 113-114).

Questions pour la réflexion

- Que ressentez-vous quand vous méditez sur les alliances que vous avez faites avec votre Père céleste ?
- Quels objectifs pouvez-vous vous fixer pour augmenter votre capacité de respecter vos alliances ?
- Quelles bénédictions avez-vous reçues grâce aux ordonnances et aux alliances du temple ?

Idées de tâches

- Écrivez trois ou quatre objectifs pour vous aider à augmenter votre dignité ou votre fréquentation du temple. Placez-les dans l'ordre de priorité qui correspond le mieux à votre situation.

Documentation supplémentaire

- Ezra Taft Benson, « Ce que j'espère que vous enseignez à vos enfants au sujet du temple », *L'Étoile*, avril 1986, p. 1-6.
- *Se préparer à aller au saint temple*, [fascicule, 2003].
- D. Todd Christofferson, « Le pouvoir des alliances », *Le Liahona*, mai 2009, p. 19-23.



Stratford Ave.
Salt Lake City, Utah

DEFENSE SAVINGS
UNITED STATES SAVINGS

SALT LAKE CITY
DEC 3
2 1941
UTAH

DEFENSE SAVINGS
BONDS

E. Tanner
Payson-Erisman & Co.
Montgomery Street
San Francisco, California



FAMILY RECORD.

Frederick ^{SON OF} Tanner Son of William ^{SON OF}

NAME	Occupation	WHEN BORN. Day. Month. Year	Town.	WHERE BORN. County.	Son of
Frederick Tanner <small>Below give Names, &c., of Children.</small>	Baptist Minister	4 July 1796			
Thomas					

Les recherches en histoire familiale

11

Introduction

Henry B. Eyring, de la Première présidence, a parlé des occasions sans pareilles que nous avons et des moyens dont nous disposons pour poursuivre l'œuvre du Seigneur dans les temples : « Vos possibilités et les engagements qu'elles créent sont remarquables dans l'histoire tout entière du monde. Il y a plus de temples sur la terre qu'il y en a jamais eu. Plus de gens dans le monde entier ont senti l'esprit d'Élie les pousser à mettre par écrit l'identité et les faits de la vie de leurs ancêtres. Il y a plus de moyens pour découvrir vos ancêtres qu'il y en a jamais eu dans l'histoire du monde. Le Seigneur a déversé la connaissance sur la façon de rendre cette information accessible dans le monde entier par une technologie que l'on aurait considérée comme un miracle il y a quelques années seulement » (voir « Des cœurs enlacés », *Le Liahona*, mai 2005, p. 79).

Dans ce chapitre, vous êtes encouragé à persévérer dans l'histoire familiale. Ce peut être une tâche facile au début, mais il est probable qu'elle va devenir plus ardue à mesure que vous avancez. L'identification de vos lignages au-delà de ce que vous savez actuellement et la découverte des renseignements nécessaires à l'accomplissement des ordonnances du temple pour ces personnes vous demanderont des efforts et de la patience supplémentaires. Consacrez-vous à un objectif particulier et organisez vos recherches afin d'augmenter l'efficacité de votre travail. Les renseignements contenus dans ce chapitre vous aideront à vous familiariser avec la diversité des documents disponibles et les types d'informations qu'ils contiennent.

Commentaire

L'histoire familiale devient plus difficile à mesure que l'on recherche des générations plus éloignées

[11.1]

Écritures à étudier et à méditer

- Doctrine et Alliances 18:15-16.
- Doctrine et Alliances 103:36

- Doctrine et Alliances 127:4

Persévérez malgré les difficultés. [11.1.1]

Henry B. Eyring nous a conseillé de persévérer quand l'histoire familiale devient difficile, nous promettant que nous recevrons de l'aide au-delà de nos propres forces :

« Une fois que vous aurez trouvé les quelques premières générations, les choses deviendront plus difficiles. Le prix deviendra plus élevé. À mesure que vous remonterez dans le temps, les documents deviendront moins complets. Comme d'autres membres de votre famille recherchent leurs ancêtres, vous découvrirez que l'ancêtre que vous trouvez a déjà reçu toutes les bénédictions du temple. Alors vous aurez un choix difficile et important à faire. Vous serez tenté d'arrêter et de laisser le travail difficile de la recherche à d'autres personnes plus expertes ou à un autre moment de votre vie. Mais vous sentirez également votre cœur vous pousser à continuer l'œuvre, aussi dure soit-elle.

« Lorsque vous prendrez votre décision, rappelez-vous que les noms qui seront si difficiles à trouver sont des personnes réelles à qui vous devez votre existence dans ce monde et que vous retrouverez dans le monde d'esprit. Quand vous vous êtes fait baptiser, vos ancêtres ont mis en vous leur espoir. Peut-être qu'après des siècles, ils se sont réjouis de voir l'un de leurs descendants faire alliance de les trouver



et de leur offrir la liberté. Lorsque vous les retrouverez, vous verrez dans leurs yeux de la reconnaissance ou une déception terrible. Leur cœur est entrelacé avec le vôtre. Leur espoir est entre vos mains. Vous aurez plus que vos propres forces si vous choisissez de continuer à travailler pour les trouver » (voir « Des cœurs enlacés », *Le Liahona*, mai 2005, p. 79-80).

Les recherches soigneuses mènent à une ordonnance de scellement. [11.1.2]



James E. Faust (1920-2007), de la Première Présidence, a raconté une histoire dans laquelle une ancêtre pionnière orpheline a été scellée à ses parents naturels :

« Imaginez avec moi la situation d'une petite orpheline de six ans traversant les plaines d'Amérique du Nord. Elle s'appelle Elsie Ann. Sa mère est morte

quand elle avait deux ans. Son père s'est remarié, et pendant quelque temps, elle a eu une belle-mère. Puis son père est mort à Winter Quarters quand elle avait cinq ans. Sa belle-mère s'est remariée et a déménagé, laissant cette petite orpheline à Peter et Selina Robison, qui étaient de la famille de sa belle-mère. Elsie Ann a quitté Winter Quarters avec les Robison en juillet 1849 pour aller vers l'Ouest. Quand elle regardait Selina s'occuper de sa petite fille de dix mois, l'amour de sa maman à elle devait lui manquer terriblement. Parfois elle demandait même : 'Où est ma mère ?'

« J'ai de la compassion pour cette petite fille qui affrontait un avenir incertain sans aucune famille par le sang pour la consoler et l'aider. Elsie Ann est mon arrière-grand-mère, et nous n'avons trouvé que récemment qui était réellement sa mère. Pendant des années, nous avons cru qu'Elsie Ann était la fille de Jane Robison. Une recherche approfondie a permis de découvrir ses vrais parents et, après toutes ces années, Elsie Ann est maintenant scellée à son père, John Akerley, et à sa mère, Mary Moore » (voir « L'être unique que vous êtes », *Le Liahona*, novembre 2003, p. 53).

Une méthode de recherche organisée contribuera à rendre vos efforts plus efficaces [11.2]

Écritures à étudier et à méditer

- Ecclésiaste 9:11
- 1 Corinthiens 9:24
- Mosiah 4:27

Élaborez une méthode de recherche en histoire familiale. [11.2.1]

Il vous sera utile d'élaborer un système pour organiser et orienter vos efforts en histoire familiale. Vous pouvez utiliser ou adapter les suggestions à vos besoins personnels. Les



étapes suivantes peuvent vous amener à suivre un modèle de recherche de base pour l'œuvre de l'histoire familiale. Les étapes 1 à 3 révisent les informations que vous avez découvertes dans les chapitres précédents de ce cours, les étapes 4 à 6 vous aideront à élargir vos recherches à des tâches plus difficiles.

- 1e étape :** Souvenez-vous de vos ancêtres.
- 2e étape :** Utilisez la documentation disponible chez vous.
- 3e étape :** Demandez des renseignements à vos proches.
- 4e étape :** Choisissez une famille ou un ancêtre sur laquelle ou lequel vous voulez en savoir davantage.
- 5e étape :** Vérifiez si quelqu'un d'autre a déjà trouvé les renseignements.
- 6e étape :** Examinez les documents pour obtenir des renseignements sur la famille ou l'ancêtre.

1e étape : Souvenez-vous de vos ancêtres. [11.2.2]

Commencez par vous souvenir, accumuler et classer des renseignements pour identifier les membres de votre famille. Chaque personne peut être identifiée à l'aide d'informations personnelles telles que celles-ci :

- Nom (prénoms, nom de famille, nom de jeune fille et surnom)
- Lien de parenté avec les autres membres de la famille
- Dates et lieux d'événements importants, comme la naissance, le mariage et le décès.
- Maison ancestrale
- Profession

Utilisez des feuilles d'ascendance, de groupement de famille et d'autres outils disponibles dans les logiciels pour

simplifier la tâche d'enregistrement et de classement des renseignements. Commencez par noter les renseignements vous concernant, ainsi que ceux de votre famille immédiate, puis remontez aux générations de vos parents et de vos grands-parents. Vous pouvez rapidement voir ce que vous savez et quels sont les renseignements qui vous manquent ou qui ne sont pas complets.

2e étape : Utilisez la documentation disponible chez vous. [11.2.3]

Cherchez chez vous les documents qui peuvent vous donner des renseignements familiaux importants (notamment ceux qui sont absents de votre feuille d'ascendance ou de vos feuilles de groupement de famille). Parmi les documents utiles figurent les certificats de naissance, de mariage et de décès, les Bibles familiales, les programmes des cérémonies funèbres, les notices nécrologiques, les faire-part de mariage, les registres familiaux et les journaux tenus par des ancêtres.

Ajoutez les renseignements que vous trouvez à vos feuilles d'ascendance et de groupement de famille. Notez la provenance des renseignements dans la section notes ou sources des formulaires ou de votre logiciel d'histoire familiale. Cela vous permet ainsi qu'à d'autres personnes de connaître la provenance des renseignements.

3e étape : Demandez des renseignements à vos proches. [11.2.4]

Faites la liste des membres de la famille et des informations familiales qu'ils peuvent avoir. Puis prenez contact avec vos proches : rendez-leur visite, téléphonez-leur, écrivez-leur une lettre ou un courriel. Veillez à demander de façon précise les renseignements que vous voulez. (Par exemple : « Connaissez-vous la date de naissance de Tante Jeanne ? ») S'il y a un document qui contient ces informations, demandez si vous pouvez le photocopier.

Les histoires orales de la famille sont importantes et peuvent être la seule source d'informations concernant certaines personnes. Si possible, enregistrez la personne qui raconte l'histoire. Écrivez l'histoire, puis indiquez la source, comme par exemple : « Histoire orale racontée le 30 novembre 2011 par ma grand-mère Anne (Hamblin) Zabriski. »

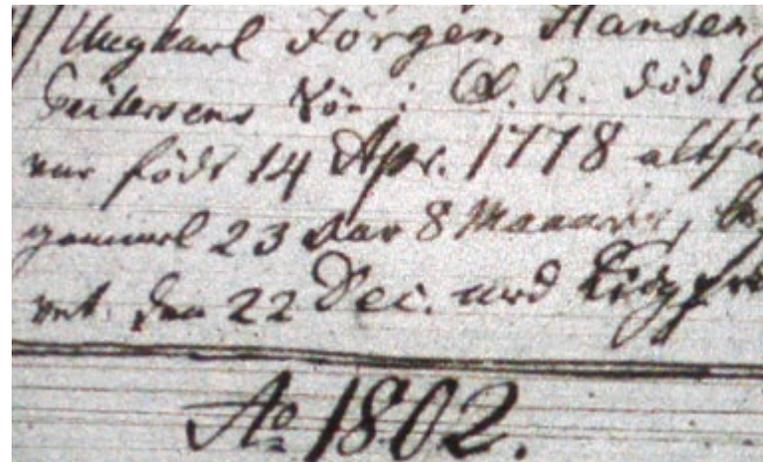
Ajoutez les renseignements à vos feuilles d'ascendance et de groupement de famille. Pensez à les enregistrer sur FamilySearch.org afin que d'autres personnes de votre lignage puissent y avoir accès. Enregistrez les noms des proches qui vous ont donné les renseignements dans la section notes ou documents ou dans votre logiciel d'histoire familiale.

Efforcez-vous d'être exact et rigoureux. Il n'est pas nécessaire que vous remplissiez tous les champs

d'une feuille de groupement de famille, mais chaque renseignement contribue à confirmer que vous avez identifié la bonne personne et vous permet d'en apprendre davantage à son sujet et à celui d'autres personnes du lignage familial.

4e étape : Choisissez une famille ou un ancêtre sur lequel vous voulez en savoir davantage. [11.2.5]

Recherchez les renseignements manquants ou incomplets dans vos feuilles d'ascendance et vos autres documents



Exemple d'acte de décès

familiaux. Puis, en vous aidant de la prière, choisissez une famille ou un ancêtre dont les renseignements sont manquants ou incomplets. Commencez par les générations les plus proches de vous et continuez en remontant dans le temps. Habituellement, il est plus facile de trouver des renseignements sur une famille ou un ancêtre qui a vécu plus récemment.

5e étape : Vérifiez si quelqu'un d'autre a déjà trouvé les renseignements. [11.2.6]

Cherchez des renseignements sur la famille ou l'ancêtre sur FamilySearch.org. Les bases de données de FamilySearch comportent des renseignements que d'autres personnes ont envoyés et peuvent vous indiquer si une histoire familiale a été publiée. Une recherche par nom de famille dans le catalogue de la Bibliothèque d'histoire familiale de l'Église vous fournira la liste de toutes les histoires familiales de sa collection qui contiennent ce nom de famille. Vous pouvez prendre des dispositions pour consulter beaucoup de ces histoires à votre centre local d'histoire familiale.

Cherchez des histoires familiales publiées sur d'autres sites Internet ou dans des bibliothèques ou des archives publiques. L'utilisation de moteurs de recherche Internet peut être utile.



Si les histoires familiales ne contiennent pas les renseignements que vous cherchez sur la famille ou l'ancêtre, cherchez des documents dans la région où la famille ou l'ancêtre a vécu.

6e étape : Examinez des documents pour obtenir des renseignements sur la famille ou l'ancêtre. [11.2.7]

Le FamilySearch Research Wiki (Wiki de recherche de FamilySearch) peut vous apprendre des techniques de recherche et vous aider à localiser des documents en fonction du lieu où la personne a vécu et de la période correspondant à sa naissance, à son mariage ou à son décès. Vous utilisez le Wiki de recherche par lieu géographique et par période. Vous trouverez les outils et les aides d'apprentissage disponibles ainsi que des recommandations de choses à faire et de documents à rechercher.

Téléchargez et imprimez des formulaires et des guides pour avoir de l'aide. On peut télécharger gratuitement de nombreux formulaires et guides sur le Wiki de recherche. Ces formulaires vous aideront à planifier, enregistrer et analyser votre recherche.

Examinez chaque document trouvé, évaluez les renseignements et déterminez s'il contient celui dont vous avez besoin : Que vous apportent ces nouveaux renseignements ? Que vous manque-t-il encore ? La source est-elle fiable ? (Les documents rédigés peu après un événement sont souvent plus exacts que ceux qui le sont par la suite.) Les renseignements concordent-ils avec d'autres documents ? (Par exemple, si l'intervalle entre la date de mariage et la date de naissance d'une personne n'est que de dix ans, il y a probablement une erreur.)

Utilisez ce que vous avez appris pour choisir ce que vous allez faire ensuite : les nouveaux renseignements sont-ils suffisants pour envoyer un nom au temple ? Cela vous amène-t-il à vérifier dans un autre document ? Cela facilite-t-il la recherche d'autres noms ?

Au moment où vous élargissez votre recherche, il est utile de connaître la différence entre documents originaux et compilations :

- Les *documents originaux* sont des comptes rendus d'événements de la vie, rédigés par des personnes concernées, au moment où les événements se sont produits ou peu après. Les documents originaux peuvent fournir des renseignements sur la naissance, le décès, le lieu de résidence, les biens, la profession, l'immigration, les actions civiles, les cérémonies religieuses et les réalisations personnelles. Certains documents originaux, comme les recensements, les registres paroissiaux, les actes de naissance, les testaments, les actes notariés, les listes de passagers de navires sont rédigés par les gouvernements, les églises, les sociétés ou d'autres institutions. D'autres documents originaux, tels que les journaux personnels et les Bibles familiales sont conservés par des particuliers ou des familles.

Les documents originaux sont plus susceptibles de contenir les renseignements les plus exacts pour vos recherches en histoire familiale parce qu'ils ont été faits par les gens qui ont été les plus proches de votre ancêtre au moment de l'événement. L'Église a microfilmé beaucoup de documents originaux qui deviennent maintenant accessibles numériquement et consultables sur FamilySearch.org. Des bénévoles peuvent aider à rendre davantage de documents disponibles grâce au programme d'indexation de FamilySearch.

- Les *compilations* sont des recueils de renseignements rassemblés à partir d'autres documents, souvent plusieurs années après l'événement. Ce sont, par exemple, des histoires familiales, des biographies, des histoires de lieux, des publications de sociétés, des périodiques, des généalogies ou des index informatisés. Les compilations peuvent être constituées à partir de documents originaux, d'autres compilations ou des deux. Par exemple, la publication des mémoires d'une famille peut être

rédigée à partir de registres d'état civil, de recensements, de documents familiaux et d'histoires locales. Les compilations peuvent ne pas être aussi exactes que les documents originaux, mais elles sont quand même importantes quand on fait des recherches d'histoire familiale parce qu'elles contiennent des renseignements qui peuvent ne pas être accessibles autrement.

Il y a de nombreuses sortes de documents utiles pour les recherches en histoire familiale [11.3]

La technologie moderne permet un accès rapide. [11.3.1]

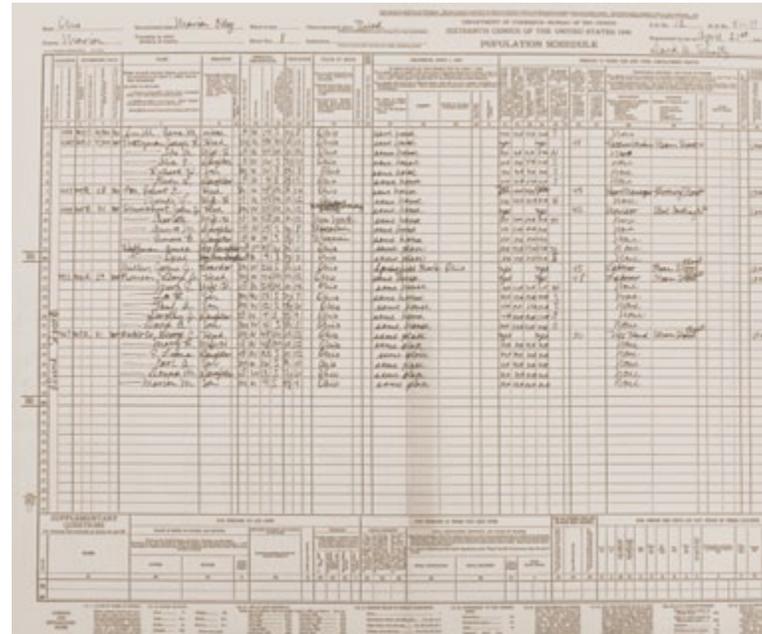
La technologie moderne a amélioré le processus de recherche en donnant un accès rapide à une foule de collections de documents. Vous pouvez aussi communiquer avec des personnes qui peuvent vous aider à faire votre histoire familiale en vous faisant part de leur expérience et en répondant à vos questions.

L'expérience suivante est un exemple de la rapidité avec laquelle vous pouvez obtenir de l'aide en profitant de la technologie dans vos recherches en histoire familiale : Un jour, l'un des directeurs du Département d'histoire familiale de l'Église a envoyé un « tweet » (court message électronique) pour trouver des renseignements sur un grand-oncle né au Kansas, à la fin des années 1800. Son tweet disait : « Pense à faire un peu de généalogie et souhaite savoir comment obtenir un certificat de décès de Warren Dodge, décédé le 16 octobre 1888, dans le comté de Barton (Kansas) ». Il a eu la surprise de recevoir sa première réponse moins de six minutes plus tard. Six heures plus tard, il avait reçu tous les renseignements nécessaires pour obtenir les documents dont il avait besoin. Il a appris que le comté de Barton n'a pas eu de certificats de décès avant 1911. Il a modifié sa recherche pour avoir des documents de succession. Il a téléphoné au bureau des registres du comté de Barton et seulement quelques jours plus tard, il avait les documents en mains.

Comme nous le disions au chapitre précédent, le site Internet FamilySearch (FamilySearch.org) dispose de vastes moyens de recherches et de didacticiels expliquant comment les utiliser.

L'université Brigham Young, à Provo (Utah), a aussi plusieurs logiciels d'histoire familiale accessibles sur son site Internet (familyhistorylab.byu.edu) qui enseignent quels sont les types de documents d'histoire familiale accessibles pour faire des recherches, ce qu'ils contiennent et comment les utiliser pour trouver un ancêtre. Le site Internet contient un lien pour accéder aux cours étape par étape du Département d'histoire familiale de BYU, sur la façon d'accomplir diverses tâches dans le processus de recherche et de localiser différents documents. Ces leçons sont gratuites et accessibles à toute personne possédant un accès Internet.

Il y a aussi des sites Internet commerciaux utiles sur l'histoire familiale. Certains d'entre eux offrent une



version de base gratuite de leur logiciel. Demandez à votre instructeur ou à un spécialiste de l'histoire familiale de branche, de paroisse ou de pieu quelles sont ses recommandations.

Il y a beaucoup de documents à consulter pour trouver des renseignements en histoire familiale. [11.3.2]

Tout document identifiant une personne et accessible au public peut être une ressource utile pour obtenir des renseignements d'histoire familiale. Les documents les plus utiles contiennent non seulement des noms, mais aussi des dates associées à une personne (telles que les dates de naissance, de mariage et de décès) et des lieux où elle a vécu, a emménagé ou a voyagé.

Voici certains des documents les plus courants accessibles aux recherches en histoire familiale :

Fichiers informatiques. Les transcriptions, les index et d'autres documents sont souvent disponibles sur l'Internet sous un format qui permet de faire des recherches. On trouve également sur l'Internet des listes d'adresses électroniques, des tableaux d'affichage électroniques, des pages web et d'autres sources que l'on peut utiliser pour faire des recherches. FamilySearch est l'un des plus grands logiciels d'outils informatiques produit par l'Église.

Registres d'état civil. Les registres d'état civil sont tenus par l'administration gouvernementale fédérale, régionale et locale. Ils se trouvent dans les bâtiments administratifs, les archives et les bibliothèques. Des catalogues et des index sont souvent disponibles sur l'Internet ou sur les lieux où les registres sont conservés. Voici des exemples courants de registres d'état civil :

- Les *actes de naissance* donnent généralement le nom, la date et le lieu de naissance d'une personne, le nom de ses parents (qui comprend parfois le nom de jeune fille de la mère) et le lieu de résidence.
- Les *actes de mariage* donnent généralement la date et le lieu du mariage, le nom et l'âge des mariés, leurs lieux de résidence, le nom des témoins et parfois le nom des parents.
- Les *actes de décès* donnent le nom de la personne décédée et peuvent indiquer la date et le lieu du décès, l'âge, le lieu de résidence, la cause du décès, le nom des parents, la profession, la date et le lieu d'enterrement et parfois la date et le lieu de naissance.

L'Église possède une vaste collection de microfilms de registres d'état civil. Vous pouvez les commander et les visionner dans les Centres d'histoire familiale de l'Église ou examiner des versions numérisées et indexées sur FamilySearch.org.

Des efforts permanents pour numériser et indexer les registres d'état civil sont faits pour que ces documents soient accessibles à tous sur l'Internet. Si vous trouvez un ancêtre dans un index, mais que la Bibliothèque d'histoire familiale ne possède pas le microfilm du registre, il vous faudra écrire au service administratif où le registre a été classé.

Remarque : Dans le catalogue de la Bibliothèque d'histoire familiale, beaucoup de registres d'état civil se trouvent sous la rubrique « État civil ».

Tables de recensement. Depuis environ deux cents ans, beaucoup de gouvernements effectuent des recensements. Les plus anciens ne donnent souvent que le nom du chef de famille, ainsi que le prénom, le sexe, le lieu de naissance et l'âge approximatif des membres de la famille. Les tables de recensements plus récentes contiennent davantage de renseignements.

Faites attention lorsque vous utilisez les tables de recensements : elles ne donnent qu'un aperçu de la famille. Voici quelques précautions à prendre quand vous en consultez :

- Des membres de la famille peuvent ne pas être inclus dans un recensement s'ils n'étaient pas chez eux lorsqu'il a été effectué.
- Les recensements ne contiennent pas les membres de la famille décédés.
- Il se peut que l'épouse qui figure dans le recensement ne soit pas la mère des enfants.

- La parenté et les personnes logeant avec la famille sont parfois recensées comme enfants.
- Il se peut que ce soient les voisins qui aient fourni les renseignements ou que les recenseurs aient fait des estimations.
- Les noms peuvent être orthographiés de diverses manières.
- L'âge et le lieu de naissance sont souvent approximatifs.



Documents d'immigration. Les compagnies maritimes tiennent depuis longtemps des registres de passagers voyageant d'un pays à un autre. Au début des années 1800, des pays ont commencé à tenir des listes d'arrivée (listes d'immigrants arrivant sur leurs côtes). Beaucoup de ces documents ont été compilés sous forme de registres ou de fichiers électroniques. Les registres d'immigration peuvent comporter le nom, l'âge, la profession, le lieu d'origine, le port d'embarquement (lieu de départ) d'une personne et d'autres renseignements.

Registres de naturalisation. Les documents de naturalisation comportent des déclarations d'intention (dans lesquelles les immigrants renoncent à la nationalité d'un autre pays), des demandes de citoyenneté et des dépositions (témoignages rendus au tribunal, faisant partie de la demande de citoyenneté). Les renseignements comprennent le nom, l'âge, les changements de nom, le lieu de naissance, le port de débarquement (arrivée), la situation de famille et l'adresse postale du requérant. Selon les époques, les demandes de naturalisation ont été traitées au niveau local ou au niveau national. Par exemple, aux États-Unis, différents tribunaux au niveau fédéral, au niveau de l'état ou au niveau du comté, délivraient, à l'origine, les actes de naturalisation. En 1906, le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis a commencé à établir un index des naturalisations, comportant des copies des documents importants pour chaque cas.

Documents de succession. Les documents de succession sont des documents juridiques où est indiquée la manière dont les biens d'une personne décédée sont répartis entre ses héritiers. Les testaments dressent souvent la liste des biens légués aux conjoints, aux enfants ou à d'autres membres de la famille. Les documents administratifs donnent le nom des exécuteurs testamentaires (souvent le survivant des conjoints ou le fils aîné). Souvent, les documents de succession ne reprennent pas tous les enfants et les enfants qui sont déjà morts ou ont reçu leur héritage ne sont habituellement pas nommés. De plus, il se peut que



le conjoint ne soit pas le père ou la mère de tous les enfants nommés ou ne le soit d'aucun d'entre eux.

Documents fonciers. On peut utiliser les documents fonciers, tels que les actes de propriété et les actes hypothécaires, pour vérifier les déplacements d'une personne ou d'une famille. Les documents fonciers indiquent parfois les liens de parenté lorsque, par exemple, les deux conjoints possèdent un terrain en commun ou lorsqu'une personne vend un terrain à un membre de sa famille. D'autres fois, ces liens de parenté ne sont pas précisés, mais peuvent être déduits. Les documents fonciers donnent également des indications sur la situation financière d'une personne, sur les voisins, sur les associés en affaires et les noms complets.

Archives militaires. Les archives militaires les plus utiles pour la recherche sont les demandes de pension faites par les militaires ou leur conjoint survivant. Les archives militaires contiennent notamment la date de naissance, la date de mariage, l'âge lors de l'enrôlement, le régiment, la description physique (la couleur des cheveux, des yeux, la taille, les signes distinctifs), les campagnes et les batailles militaires, l'invalidité due au service militaire, des témoignages de personnes vivant à la même époque, les lieux de résidence et parfois le nom et la date de naissance des héritiers.

Registres paroissiaux. Dans beaucoup de régions du monde, on a commencé à tenir des registres paroissiaux des centaines d'années avant de tenir des registres d'état civil. Les registres paroissiaux de la plupart des confessions consignent les baptêmes, les mariages et les décès. Avec les dates et les noms des personnes concernées, les registres paroissiaux peuvent aussi contenir des renseignements tels que les noms et lieux de résidence des parents, les professions et les noms des témoins et parrains et

marraines, qui étaient souvent des membres de la famille. Certains registres paroissiaux se trouvent toujours dans les églises locales, mais la plupart sont conservés dans des archives centrales. La Bibliothèque d'histoire familiale possède des microfilms de registres provenant de milliers de paroisses du monde entier.

Adoptez une méthode pour suivre vos progrès et conserver les documents d'histoire familiale [11.4]

Écritures à étudier et à méditer

- 1 Néphé 5:14
- Doctrine et Alliances 127:9

Utilisez des logiciels pour suivre et stocker des renseignements. [11.4.1]

Les logiciels fournissent les meilleures méthodes de stockage et de récupération simples de renseignements d'histoire familiale. Il existe plusieurs sortes de logiciels créés par l'Église et par des sources commerciales, chacun ayant son design et ses applications propres.

Un fichier informatique qui garde la trace de ce que vous avez cherché, de ce que vous avez consulté et de ce que vous avez trouvé, peut aussi être une ressource précieuse, particulièrement quand vous avez investi beaucoup de temps et d'efforts dans la recherche en histoire familiale.

Pour vous prémunir contre la perte possible de vos fichiers informatiques, faites toujours régulièrement au moins une sauvegarde.

Complétez vos fichiers informatiques. [11.4.2]

Un système efficace de classement peut être fait avec des dossiers suspendus, des chemises dans des contenants, etc. C'est enthousiasmant de pouvoir détenir une copie certifiée d'un certificat de naissance, de parcourir la copie d'un testament écrit de la main même de la personne ou de lire un journal personnel qu'un ancêtre a tenu.

La numérisation de documents est une façon de les conserver et de les rendre disponibles, ainsi que de pouvoir les citer comme source d'informations.

Une combinaison de fichiers informatiques et papier constitue une option efficace de stockage et de récupération de documents d'histoire familiale. Une bonne disposition générale consiste à avoir un système auquel quelqu'un d'autre dans la famille peut avoir accès et qu'il peut comprendre facilement.

Consultez des personnes qui ont l'expérience de l'histoire familiale pour voir ce qu'elles font ou ce qu'elles vous recommanderaient. Puis déterminez ce qui serait le plus utile pour vous.

Questions pour la réflexion

- Quelle relation y a-t-il entre la tenue de notes et la réussite dans les recherches en histoire familiale ?
- Quelles informations incluriez-vous dans un journal de recherches en histoire familiale ?
- Qui bénéficie de vos recherches en histoire familiale ?

Idées de tâches

- Allez sur le site Internet du Département d'histoire familiale de BYU (familyhistorylab.byu.edu) et consultez les didacticiels disponibles.
- Établissez un plan de recherches pour un lignage donné, notamment les informations que vous aimeriez trouver et où vous allez commencer à faire vos recherches.
- Concevez un modèle de journal de recherches pour garder trace de vos démarches en histoire familiale.
- Évaluez les gestionnaires informatiques de documents et décidez lequel vous allez utiliser pour vos recherches personnelles.

Documentation supplémentaire

- David A. Bednar, « Le cœur des enfants se tournera », *Le Liahona*, novembre 2011, p. 24-27.
- LDS.org : cliquez sur **Documentation** ; sous « Famille », cliquez sur **Histoire familiale**.
- Site Internet du Département d'histoire familiale de BYU : familyhistorylab.byu.edu.



Trouver et constituer une histoire personnelle et familiale

12

Introduction

Il peut être passionnant de découvrir un document historique de l'un de vos ancêtres, particulièrement s'il l'a créé personnellement. Ces documents peuvent vous aider à éprouver des sentiments profonds pour vos ancêtres et apprécier ce qu'ils ont vécu. Vos documents personnels auront le même effet pour vos descendants. Ils vous permettront d'établir un lien avec les membres de votre famille dans le futur, même s'il se peut que vous ne les rencontriez jamais dans la condition mortelle.

Spencer W. Kimball (1895-1985) considérait les journaux personnels comme des héritages précieux :

« Vous êtes unique et il se peut qu'il y ait des événements de votre vie qui soient à leur façon plus nobles et plus louables que ceux de toute autre vie. Il se peut qu'il y ait un éclair de génie ici et une histoire de fidélité là ; vous devriez enregistrer avec sincérité votre moi véritable et pas ce que d'autres personnes peuvent voir en vous.

« Votre histoire doit être écrite maintenant, pendant qu'elle est fraîche et pendant que vous en connaissez les détails véritables...

« Que pourriez-vous faire de mieux pour vos enfants et pour les enfants de vos enfants que de noter l'histoire de votre vie, vos triomphes sur l'adversité, votre récupération après une chute, vos progrès lorsque tout paraissait noir, votre joie après avoir enfin réussi ?...

« Prenez un cahier... un journal qui résistera au temps : les anges le citeront peut-être à toute éternité. Commencez aujourd'hui et écrivez-y vos allées et venues, vos pensées les plus profondes, vos réussites et vos échecs, vos relations et vos triomphes, vos impressions et vos témoignages » (voir « The Angels May Quote from It », *New Era*, octobre 1975, p. 5).

Les histoires personnelles peuvent comporter tout document qui contribue à donner des renseignements sur la vie d'une personne et aide à raconter l'histoire de sa vie. Elles comprennent les journaux intimes et les agendas, les certificats de naissance, de mariage et de décès, les certificats d'accomplissement (tels que les diplômes et les documents émis par diverses organisations), les lettres, les photos et les enregistrements audio et vidéo.

En plus des documents personnels, les documents familiaux ont une grande valeur. Ils peuvent comprendre des feuilles d'ascendance, de groupement de famille, des journaux, des documents, des photos, des vidéos ou tout autre document contribuant à raconter l'histoire d'une famille.

Ce chapitre explore la valeur des documents personnels et familiaux et suggère ce que vous pourriez inclure dans votre propre histoire personnelle.

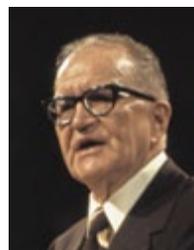
Commentaire

La lecture des histoires personnelles de nos ancêtres peut nous inspirer [12.1]

Écritures à étudier et à méditer

- 1 Néphé 5:10, 14-17
- Mosiah 1:2-7

Les documents familiaux peuvent être sacrés. [12.1.1]



Lire et entendre les histoires de la vie d'autres personnes peut être une source d'inspiration. **Theodore M. Burton** (1907-1989), des soixante-dix, a parlé des sentiments qu'il a éprouvés à la lecture du journal de son grand-père et de la raison pour laquelle chacun de nous doit écrire son journal :

« Ce que grand-père Burton a fait pour moi a été d'écrire des annales familiales sacrées, les petites plaques de Burton ou, si vous voulez, un document familial inspirant. Une grande partie de ce que nous considérons maintenant comme Écriture n'était rien de plus ou de

moins que les expériences personnelles spirituelles que des hommes ont écrites pour le bénéfice de leur postérité. Ces écritures sont des annales familiales. Par conséquent, en tant que peuple, nous devons écrire ce qui concerne notre vie et nos expériences personnelles afin de constituer un document sacré pour nos descendants. Nous devons leur fournir la même force réconfortante et édifiante que les Écritures anciennes nous apportent maintenant.

« L'avantage d'avoir des documents venant de nos aïeux immédiats est qu'ainsi, nous apprenons à les connaître personnellement et à nous sentir proches d'eux. Nous pouvons comparer notre vie personnelle à la leur. Ils nous parlent d'une époque proche de la nôtre et, naturellement, nous pouvons mieux les comprendre ainsi que leurs problèmes, que nous ne pouvons le faire avec les personnes vivant à l'époque de l'ancien Israël. Ainsi, leurs enseignements et leurs expériences deviennent plus poignants et plus significatifs pour nous, parfois encore davantage que lorsque nous lisons les Écritures anciennes. À travers eux, nous ressentons leur amour pour Dieu et son amour pour eux et pour nous. À notre tour, nous pouvons transmettre à nos descendants cette même foi et cette même détermination. De cette façon, une chaîne de foi s'édifie en nous et à partir de nous vers ceux qui marcheront sur nos traces.

« Répondons à l'appel de nos dirigeants qui nous ont demandé d'écrire notre histoire personnelle et transmettons

ainsi aux générations futures notre détermination de rester fermes devant Dieu parce que nous le connaissons et que nous l'aimons. Nos descendants, ressentant notre amour pour eux, se tiendront fermement à leur place de fils et filles de Dieu. De cette façon, nous transmettons le flambeau de la foi et de l'amour pour Dieu et nous ressentons à notre tour son amour pour nous et pour les personnes qui nous suivront » (voir « The Inspiration of a Family Record », *Ensign*, janvier 1977, p. 17).

Les documents personnels et familiaux peuvent instruire et inspirer. [12.1.2]

M. Russell Ballard, du Collège des douze apôtres, a parlé de l'inspiration que nous pouvons recevoir en lisant les histoires de nos ancêtres et il a donné un exemple provenant de son héritage pionnier personnel :

« Mon arrière-grand-mère, Margaret McNeil Ballard, a noté dans son journal une expérience de sacrifice par des pionniers qui a eu lieu quand elle avait entre neuf et onze ans. Elle a écrit :

« 'Après avoir débarqué, nous nous sommes préparés à aller dans l'Ouest, en Utah, avec les convois de charrettes à bras de Martin et Willey. Cependant, Franklin D. Richards a conseillé à mon père de ne pas aller avec eux. Par la suite, nous en avons été très reconnaissants...

« Le convoi auquel nous appartenions était déjà en route et comme ma mère tenait absolument à ce que



Nous pouvons apprendre à connaître nos ancêtres en étudiant leurs annales personnelles.

je l'accompagne, elle a attaché Jacques, mon petit frère, sur mon dos avec un châle. Il n'avait que quatre ans et souffrait... beaucoup de la rougeole, mais je l'ai pris puisque ma mère avait bien assez à faire avec les autres enfants. Je me suis hâtée de rattraper le convoi et je l'ai accompagné toute la journée. Cette nuit-là, une gentille sœur m'a aidée à enlever mon frère de mon dos. Je me suis assise et je l'ai tenu sur mes genoux, enveloppé dans le châle, seule, toute la nuit. Le matin, il allait un peu mieux. Les membres du camp ont été très bons pour nous et ils nous ont donné un peu de jambon frit et du pain pour le petit déjeuner.

« 'Nous avons voyagé ainsi pendant près d'une semaine avant que mon frère et moi retrouvions notre famille.'

« Ce bref épisode de la vie de mon arrière-grand-mère m'apprend que nos ancêtres pionniers ont tout donné, même leur vie, pour leur foi, pour l'édification du royaume de Dieu quand l'Église en était à ses balbutiements. Cela nous apprend aussi qu'ils se sont entraïdés, se sont nourris et se sont fortifiés mutuellement dans leur situation difficile et qu'ils donnaient sans réserve. Leurs moyens matériels, la nourriture, les vêtements et l'abri étaient réduits, mais leur amour mutuel et leur dévouement à leur Seigneur et à l'Évangile étaient sans limite » (voir « Les bénédictions du sacrifice », *L'Étoile*, juillet 1992, p. 84-85).

« *Le nom du père de ma femme.* » [12.1.3]

Thomas S. Monson dit avoir lu un récit écrit par son grand-père concernant le père de sa femme :

« Le père de mon père a émigré de Suède et sa femme, d'Angleterre. Ils se sont rencontrés pendant la traversée en bateau. Il a attendu qu'elle grandisse, puis il l'a demandée en mariage. Ils se sont mariés au temple de Salt Lake City. Il a écrit dans son journal : 'Aujourd'hui est le plus beau jour de ma vie. Ma chérie et moi nous sommes mariés pour le temps et l'éternité dans le saint temple.'

« Trois jours plus tard, le 23 avril 1898, il a écrit : 'J'ai pris le train à l'arrêt de la Rio Grande Western, pour me rendre en Scandinavie, où j'ai été appelé comme missionnaire.' Et le voilà parti pour la Suède, laissant la femme avec qui il était marié depuis trois jours.

« Son journal, écrit au crayon, m'a été transmis par un oncle qui, je ne sais pas trop pourquoi, m'a choisi pour recevoir cet écrit de son père. La note la plus fréquente dans son journal est : 'J'ai les pieds trempés.' Mais la plus belle note dit : 'Aujourd'hui, nous sommes allés chez les Jansson. Nous avons rencontré sœur Jansson. Elle nous avait préparé un excellent repas. C'est une bonne cuisinière.' Il a ajouté : 'Tous les enfants ont chanté, joué de l'harmonica ou fait une petite danse, puis sœur Jansson a payé sa dîme. Cinq couronnes pour le Seigneur, une pour mon compagnon, frère Ipson, et une pour moi.' Puis il a indiqué le nom des enfants.



Thomas S. Monson et Frances, sa femme

« C'est ainsi que j'ai vu, dans ce journal, le nom du père de ma femme, qui appartenait à la maisonnée, qui avait probablement chanté une chanson, qui est devenu père d'une fille unique, de la fille que j'ai épousée » (voir « Abondamment bénis », *Le Liahona*, mai 2008, p. 111).

Le Seigneur connaissait Joseph Millett. [12.1.4]

Boyd K. Packer, président du Collège des douze apôtres, a lu des extraits du journal d'un pionnier qui illustrent la force et l'inspiration d'un « témoignage véritable » qui peut être issu de la vie d'« hommes, de femmes et d'enfants ordinaires » :

« Je vais vous citer un passage du journal de Joseph Millett, un missionnaire de jadis, peu connu. Appelé en mission au Canada, il s'y rendit seul et à pied. Là, pendant l'hiver, il a dit :

« 'Je sentais ma faiblesse. J'étais un adolescent pauvre, mal vêtu, sans instruction, à des milliers de kilomètres de chez moi, parmi des étrangers.

« 'La promesse que contenait ma bénédiction et les paroles encourageantes que le président Young m'avait dites, ainsi que la foi que j'avais en l'Évangile, me soutenaient.

« 'J'allais souvent dans les bois... dans un endroit désert, le cœur débordant, les yeux mouillés, pour prier mon Maître de me donner de la force ou de l'aide.

« Je croyais en l'Évangile du Christ. Je ne l'avais jamais prêché. Je ne savais pas où le trouver dans les Écritures. »

« Cela n'était pas si grave, car j'avais dû donner ma Bible à l'homme du bateau de Digby pour qu'il me fasse traverser la rivière. »

« Des années plus tard, Joseph Millett et sa nombreuse famille vivaient une période extrêmement difficile. Il a écrit dans son journal :

« Un de mes enfants entra, rapportant que la famille de frère Newton Hall n'avait pas de pain et n'en aurait pas ce jour-là.

« J'ai partagé la farine que nous avions et je l'ai mise dans un sac pour l'envoyer à frère Hall. À ce moment-là, celui-ci entra.

« Je lui dis : 'Frère Hall, est-ce que vous n'avez plus de farine ?' »

« Frère Millett, nous n'en n'avons plus. »

« Eh bien, en voici dans ce sac. Je l'ai partagée et j'allais vous l'envoyer. Vos enfants ont dit aux miens que vous n'en aviez plus. »

« Il s'est mis à pleurer. Il a dit qu'il avait essayé d'en obtenir chez d'autres personnes, mais qu'il n'avait pas réussi. Il était allé dans la forêt et il avait prié le Seigneur qui lui avait dit d'aller trouver Joseph Millett.

« Eh bien, frère Hall, vous n'avez pas à me la rendre. Si le Seigneur vous a envoyé la chercher, vous ne me devez rien. »

« Ce soir-là, Joseph Millett écrivit une phrase remarquable dans son journal :

« Vous ne pouvez pas savoir combien j'ai été heureux de savoir que le Seigneur savait qu'il y avait quelqu'un comme Joseph Millett' (Journal olographe de Joseph Millett, Archives de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, Salt Lake City).

« Le Seigneur connaissait Joseph Millett. Et il connaît tous les hommes et toutes les femmes qui ressemblent à ce dernier et il y en a beaucoup » (voir « Hommage aux humbles membres de l'Église », *L'Étoile*, octobre 1980, p. 107).

Examinez les documents de la Bibliothèque d'histoire familiale. [12.1.5]

La Bibliothèque d'histoire familiale de l'Église à Salt Lake City (Utah, États-Unis) a rassemblé un grand nombre d'histoires familiales, d'arbres généalogiques et d'autres documents familiaux du monde entier. Ces documents sont accessibles au public et peuvent être explorés dès le départ quand vous recherchez des documents personnels et d'histoire familiale. Comme la plupart des bibliothèques, la Bibliothèque d'histoire familiale possède un catalogue de ses possessions, appelé Catalogue de la Bibliothèque d'histoire familiale (FHLC [Family History Library Catalog]).

Le FHLC, qui fait partie du logiciel de l'Église, FamilySearch, est disponible dans les centres d'histoire familiale et sur l'Internet pour usage à domicile. Il contient une liste descriptive des registres, des livres, des microfilms et des microfiches de la Bibliothèque d'histoire familiale. Lorsque vous avez identifié un microfilm ou une microfiche, vous pouvez les commander pour les consulter dans l'un des centres d'histoire familiale du monde entier.

La Bibliothèque d'histoire familiale a trois types de documents :

1. Les *documents originaux* comprennent des testaments, des actes notariés, des recensements, des journaux et des agendas, des actes de naissance, de mariage et de décès, des registres paroissiaux, etc.
2. Les *compilations* comprennent des histoires familiales qui ont été publiées, des histoires de collectivités, des collections de feuilles de groupement de famille et d'autres collections de renseignements concernant une personne, une famille ou un lieu.
3. Les *documents de référence* comprennent des cartes géographiques, des annuaires, des encyclopédies, des dictionnaires, des index d'histoire, des généalogies, des collections de microfilms, etc. Ils contiennent souvent des renseignements importants sur la manière d'utiliser les documents originaux et les compilations.

Examinez les documents de la Bibliothèque de l'histoire de l'Église. [12.1.6]

La Bibliothèque de l'histoire de l'Église à Salt Lake City (Utah, États-Unis) contient des milliers de documents provenant des premiers temps de l'Église, notamment des histoires personnelles de nombreux saints des derniers jours. Ces collections comprennent aussi des manuscrits, des livres, des documents de l'Église, des photographies, des histoires orales, des dessins architecturaux, des brochures, des journaux, des périodiques, des cartes, des microformes et de la documentation audiovisuelle. Ce matériel ne peut être prêté et ne peut être utilisé qu'à la Bibliothèque de l'histoire de l'Église.

La Bibliothèque de l'histoire de l'Église est ouverte au grand public. La bibliothèque et les catalogues d'archives ont été automatisés et n'étaient accessibles à l'origine qu'à l'intérieur de la bibliothèque, mais ils sont en cours de préparation pour être accessibles sur l'Internet. Pour obtenir des renseignements à jour au sujet de la bibliothèque et de ses services, allez sur lds.org/churchhistory/library.

Des copies des bénédictions patriarcales se trouvent aussi à la Bibliothèque de l'histoire de l'Église et vous pouvez commander des copies de la vôtre ou de celle de vos ancêtres directs décédés. Vous pouvez le faire en allant sur



La Bibliothèque de l'histoire de l'Église à Salt Lake City (Utah, États-Unis)

LDS.org, en cliquant sur **S'inscrire/Outils**, puis en cliquant sur **Bénédiction patriarcale**, ensuite suivez les instructions.

Les histoires personnelles et familiales ont de la valeur pour nous et nos descendants [12.2]

Écritures à étudier et à méditer

- 1 Néphi 1:1-3
- 1 Néphi 19:1
- Moïse 6:4-8
- Abraham 1:31.

« Un livre de souvenir fut tenu. » [12.2.1]

Adam et ses descendants ont tenu « un livre de souvenir » parce qu'ils savaient que ce serait important pour les générations futures (voir Moïse 6:4-6). Moïse a aussi tenu des annales qui sont devenues une partie de la Bible (voir Moïse 1:40-41).

On ne vous demandera sans doute pas d'écrire l'histoire des relations de Dieu avec son peuple à notre époque, mais on vous invite à tenir les annales de votre histoire personnelle et des relations de Dieu avec vous personnellement.

Theodore M. Burton a enseigné : « Tout ce que nous faisons n'est pas important. Tout ce que nous écrivons n'est pas important. Tout ce que nous pensons n'est pas important. Mais

*de temps en temps, nous sommes en phase avec Dieu. Nous sommes parfois inspirés sans même nous en apercevoir. À ces moments-là, le Seigneur murmure des choses à notre esprit et ce que nous écrivons alors peut être une source d'inspiration pour nos descendants. Quand nous écrivons par l'Esprit et qu'ils le lisent par l'Esprit, il existe une communication divine entre eux et nous qui fait en sorte que ce que nous écrivons commence à devenir important et devienne une source d'inspiration pour nos descendants » (« The Inspiration of a Family Record », *Ensign*, janvier 1977, p. 17).*

Les prophètes nous conseillent de tenir des annales exactes. [12.2.2]

Les prophètes anciens et modernes nous ont encouragés à plusieurs reprises à tenir un récit de notre vie. **Wilford Woodruff** (1807-1898) a tenu un journal personnel pendant plus de soixante ans et la plupart des choses que nous connaissons au sujet de l'histoire des premiers temps de l'Église est issu de ses journaux. À une certaine occasion, il a invité les membres de l'Église à suivre le conseil de Joseph Smith, le prophète et de Brigham Young, de tenir des annales sacrées :

« Ne devrions-nous donc pas tenir notre journal pour faire le récit des relations de Dieu avec [nous] telles qu'elles



La tenue d'un journal personnel sera une bénédiction pour vous et votre postérité.

se manifestent jour après jour devant nos yeux ? Si, nous devons le faire...

Joseph, le prophète, a toujours recommandé à la Prêtrise de tenir un récit de tous ses actes officiels...

« Le président Young a aussi enseigné le même principe depuis qu'il est président de l'Église, pour toutes nos ordonnances, nos dotations, nos scellements et nos actes officiels. Il souhaite que nous prenions grand soin d'écrire tout cela...

« Nous devons tous écrire un journal des relations de Dieu avec nous, ainsi que de nos actes officiels et tenir une histoire vraie des événements de cette grande dispensation...

« Frères et sœurs, nous faisons quotidiennement l'Histoire. Faisons en sorte qu'elle soit bonne. Accomplissons les œuvres de la justice afin que lorsque nos actions seront écrites, nous en soyons satisfaits, que ce soit dans le temps ou dans l'éternité » (*Wilford Woodruff's Journal, 1833-1898 texte dactylographié*, dir. de publ. Scott G. Kenney, 9 vols. [1983-1985], 6:22-23, 25).

Les journaux personnels et les histoires familiales ont beaucoup de valeur. [12.2.3]

Cela a une grande valeur pour vous de vous exprimer par écrit. **L. Edward Brown**, alors membre des soixante-dix, a écrit comment la tenue d'un journal personnel peut vous aider à voir la main du Seigneur dans votre vie : « Il y a quelque chose dans la tenue d'un journal intime qui nous amène à méditer, à renouveler notre engagement et à recevoir de l'inspiration au cours de cette méditation. Vous aurez fréquemment des raisons de vous réjouir de la sensibilité avec laquelle le Seigneur s'est occupé de vous guider et de veiller sur vous et sur ceux que vous aimez et dont vous vous souciez » (« Bring Your Mission Home with You! », *Ensign*, décembre 2000, p. 16).

Au cours des sessions de la conférence générale d'avril 1978, **le président Kimball** a exhorté tous les membres de l'Église à laisser un récit écrit de leur vie : « J'exhorte tous les membres de l'Église à prêter sérieusement attention à leur histoire familiale, à encourager leurs parents et leurs grands-parents à tenir leur journal, et à ne laisser aucune famille s'en aller dans l'éternité sans avoir laissé ses souvenirs à ses enfants, à ses petits-enfants et à sa postérité. C'est un devoir et une responsabilité » (voir « Le vrai chemin de la vie et du salut », *L'Étoile*, octobre 1978, p. 5-10).

Dans un autre discours, pendant cette même conférence, le président Kimball a parlé de la valeur spirituelle d'écrire un journal : « Je vous en prie, suivez les conseils qui vous ont été donnés dans le passé et tenez votre journal personnel. Les personnes qui tiennent un livre de souvenir sont plus enclines à se souvenir du Seigneur dans leur vie quotidienne. Le journal constitue un moyen de compter nos bénédictions et d'en laisser un inventaire à notre postérité » (voir « Écoutez les prophètes », *L'Étoile*, octobre 1978, p. 142).

Chaque vie comporte des événements intéressants. [12.2.4]



Aux personnes qui peuvent penser qu'il ne se passe rien dans leur vie ou qu'elle manque d'intérêt, **Spencer W. Kimball** a enseigné :

« Les gens se servent souvent du prétexte qu'il ne se passe rien dans leur vie et que ce qu'ils font n'intéresserait personne. Mais je vous promets que si vous tenez votre journal et vos annales,

ils seront une grande source d'inspiration pour votre famille, pour vos enfants, vos petits-enfants et d'autres personnes, pendant des générations.

« Chacun de nous est important pour ses proches et ses êtres chers, et lorsque notre postérité lira les événements de notre vie, elle apprendra, elle aussi, à nous connaître et à nous aimer. Et en ce jour glorieux où nos familles seront

ensemble dans l'éternité, nous nous connaissons déjà » (« President Kimball Speaks Out on Personal Journals », *Ensign*, décembre 1980, p. 60-61).

Protégé par intervention divine [12.2.5]

Theodore M. Burton a raconté une expérience où il a invité un ami à écrire son histoire personnelle pour sa famille :

« Au cours de l'année passée, nos dirigeants de l'Église ont fait de grands efforts pour inviter les membres de l'Église à écrire leur histoire personnelle. Beaucoup l'ont fait et ont apporté une grande joie non seulement à eux-mêmes, mais aussi à leur famille. Beaucoup plus ont simplement refusé de prendre part à ce mouvement. J'ai entendu des hommes dire : 'Je ne suis personne. Je n'ai rien fait d'intéressant. Qui voudrait jamais lire quoi que ce soit à mon sujet ?' Ce que ces personnes ne veulent pas comprendre, c'est que leur vie est remplie d'histoires intéressantes.

« J'ai exhorté un de mes bons amis à écrire son histoire et il m'a répondu à peu près de la même façon, disant qu'il n'intéresserait personne. Sur mon insistance, il a écrit une très courte histoire de sa vie, probablement juste pour me montrer qu'il n'avait rien fait de très intéressant. Si vous étiez son enfant, son petit-enfant ou son arrière-petit-enfant, ce que je vais vous lire, que j'ai pris mot pour mot de son récit, vous intéresserait-il ?... »

« Je n'oublierai jamais quand frère Ottosen et moi avons dû aller chez les Sandman pour donner un cours sur la Bible. Comme ils habitaient à une bonne distance de la gare, ils nous avaient donné des instructions pour prendre un raccourci. Nous avons marché pendant un certain temps et, au clair de lune, nous pouvions très bien voir le chemin. Soudain, un nuage noir a caché la lune et nous ne voyions plus rien. Nous avons essayé de continuer à marcher, mais c'était impossible d'avancer ; nous avons donc rebroussé chemin. Nous sommes retournés en ville et nous avons pris la route normale. Nous sommes arrivés avec une demi-heure de retard. Nous nous sommes excusés et nous avons fait la réunion. Nous avons ensuite passé la nuit chez eux. Le lendemain matin, nous sommes revenus sur nos pas. Quand nous sommes arrivés à l'endroit où nous nous étions arrêtés la veille au soir, nous avons vu que l'empreinte de nos pas menait au bord d'une carrière de pierres une trentaine de mètres en contrebas. Si quelque chose ne nous avait pas arrêtés, c'en était fait de nous. Un ange doit avoir été là pour nous protéger et nous permettre de finir notre œuvre ici sur la terre... »

« Pensez à ce que cela signifierait pour un petit-enfant de ce brave homme. Sans l'intervention du murmure du Saint-Esprit à ces humbles missionnaires, ce petit-enfant ne serait jamais arrivé dans la famille où il est né » (« The Inspiration of a Family Record », *Ensign*, janvier 1977, p. 15-16).

Laissez un récit de votre vie qui reflète votre foi en Dieu et votre témoignage de son influence dans votre vie pour susciter la foi chez les autres [12.3]

Écritures à étudier et à méditer

- 1 Néphi 19:5
- 2 Néphi 4:15-16
- 2 Néphi 25:23, 26
- Jacob 1:2-4
- Jacob 4:1-4
- Moroni 1:4

Écrivez les bénédictions que vous recevez du Seigneur. [12.3.1]

Quand vous rendez votre témoignage en famille ou à l'église, le Saint-Esprit peut accompagner vos paroles (voir 2 Néphi 33:1). L'Esprit peut aussi accompagner votre foi et votre témoignage écrits, que les lecteurs qui sont en harmonie avec l'Esprit peuvent ressentir. Vos récits doivent raconter non seulement l'histoire de votre vie, mais aussi l'évolution de votre foi en Dieu.



Henry B. Eyring a proposé une façon de nous souvenir et d'enregistrer nos expériences spirituelles : « Lorsque vous commencez à écrire, vous pouvez vous poser la question : 'Comment Dieu m'a-t-il béni aujourd'hui ?' Si vous le faites suffisamment longtemps et avec foi, vous verrez que vous vous souviendrez des bénédictions. Et parfois,

des dons que vous n'aviez pas remarqués pendant la journée vous reviendront à l'esprit et vous reconnaîtrez alors l'intervention de la main de Dieu dans votre vie » (voir « Souvenir et reconnaissance », *L'Étoile*, février 1990, p. 11-12).

Une autre fois, le président Eyring a expliqué comment l'habitude de mettre par écrit les bénédictions reçues du Seigneur a été une bénédiction pour sa famille et lui :

« Quand nos enfants étaient tout petits, j'ai commencé à écrire plusieurs choses concernant les événements quotidiens... »

« Chaque jour pendant des années, j'ai écrit quelques lignes. Je n'ai jamais sauté un jour, quelle que soit ma fatigue ou l'heure matinale à laquelle je devais me lever le lendemain. Avant d'écrire, je méditais sur la question suivante : 'Aujourd'hui, ai-je vu la main de Dieu tendue pour nous toucher, nous ou nos enfants ou notre famille ?' Comme je faisais cela régulièrement, quelque chose a commencé à se produire. En repensant à la journée, je voyais la preuve de ce que Dieu avait fait pour l'un de nous que je n'avais pas reconnu dans les moments affairés de la journée. Quand cela arrivait, et c'était fréquent, je comprenais qu'en essayant de me souvenir, j'avais permis à Dieu de me montrer ce qu'il avait fait.

J'ai commencé à ressentir plus que de la reconnaissance. Mon témoignage s'est développé. Je suis devenu plus certain que jamais que notre Père céleste entend nos prières et y répond. J'ai senti davantage de gratitude pour l'apaisement et la purification que m'a apporté le sacrifice expiatoire du Sauveur Jésus-Christ. Et j'ai eu plus confiance que le Saint-Esprit peut nous rappeler toutes choses, même celles que nous n'avions pas remarquées ou auxquelles nous n'avions pas prêté attention quand elles survenaient.

« Les années ont passé. Mes garçons sont devenus des hommes. Et maintenant, de temps en temps, l'un d'eux me surprend en disant : 'Papa, dans mon exemplaire du journal, j'ai lu qu'un jour...', puis il me raconte comment sa lecture de ce qui était arrivé il y a longtemps l'a aidé à remarquer quelque chose que Dieu a fait dans sa journée » (voir « Oh ! souvenez-vous, souvenez-vous », *Le Liahona*, novembre 2007, p. 66-67).

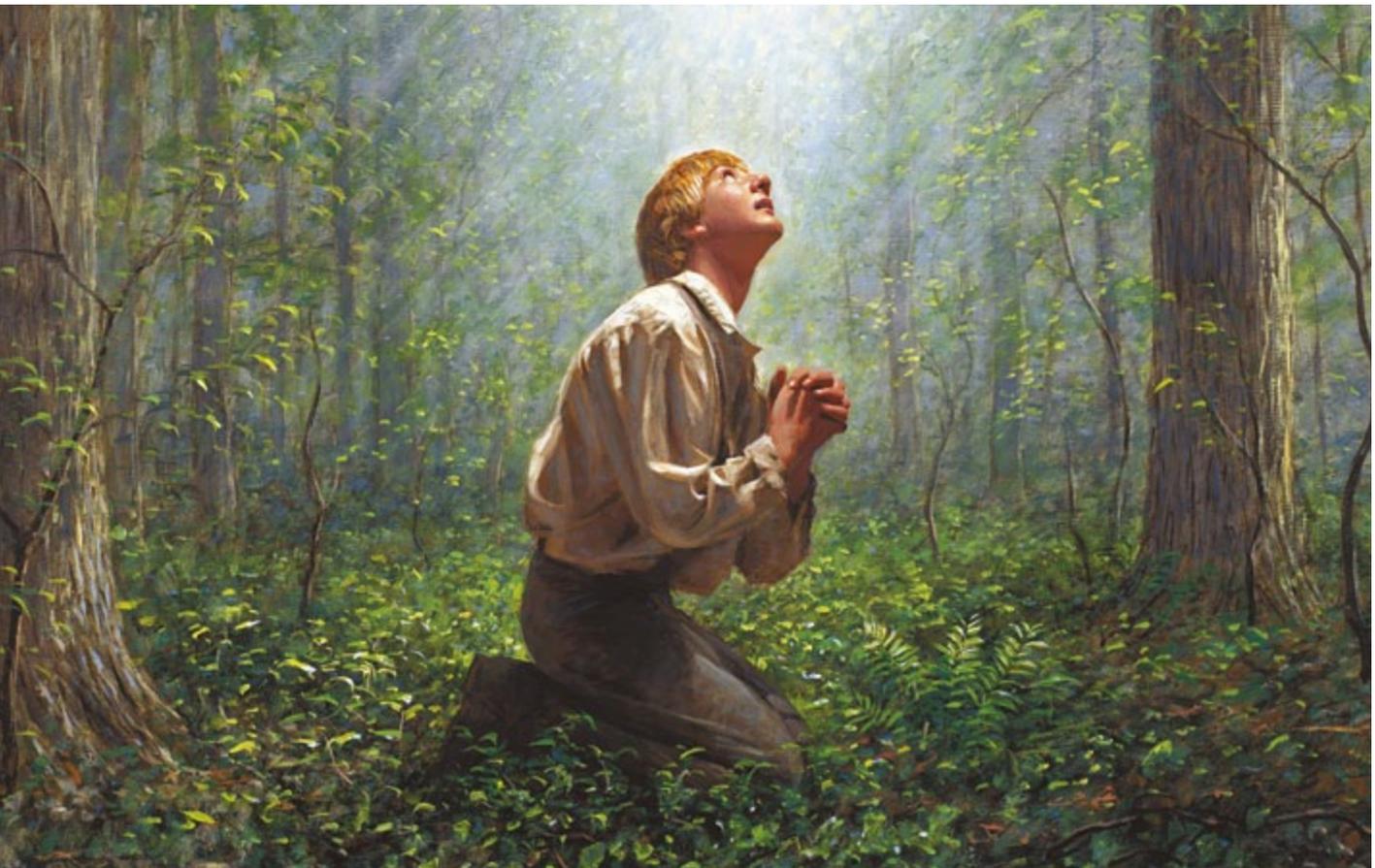
Notre vie contient des histoires d'une grande importance.
[12.3.2]



Marlin K. Jensen, des soixante-dix, qui a aussi été historien de l'Église, a examiné la façon dont l'histoire de l'Église a commencé avec l'histoire d'un jeune homme et le récit de l'intervention de Dieu dans sa vie :

« Quelqu'un a dit un jour qu'un peuple ne peut pas être plus grand que son histoire. L'histoire de l'Église commence

par le récit fascinant de Joseph Smith et de sa quête de la véritable Église. Lorsque nous croyons au récit de Joseph, nous faisons partie d'un grand groupe de croyants dont la vie a changé lorsqu'ils ont embrassé l'Évangile rétabli. Cette expérience devient une partie très importante de notre patrimoine commun de saints des derniers jours. Elle permet également d'expliquer pourquoi l'histoire des débuts de l'Église est si essentielle pour son existence, ainsi que pour sa progression continue et sa vitalité.



L'histoire de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours a commencé avec le récit de Joseph Smith se demandant à quelle église il devait se joindre.

« Il y a d'autres histoires importantes qui méritent d'être connues et enseignées, à l'église et chez nous. Les leçons de Kirtland, les épreuves du Missouri, les succès et finalement l'expulsion des saints de Nauvoo ainsi que l'exode des pionniers vers l'ouest sont des sources d'inspiration pour les saints des derniers jours de tous les pays et de toutes les langues. Mais il y a également des histoires tout aussi touchantes concernant l'avènement et le progrès de l'Église ainsi que l'influence de l'Évangile dans la vie de membres ordinaires, dans tous les pays touchés par l'Évangile rétabli. Il faut également écrire et préserver ces histoires » (voir « Un registre sera tenu parmi nous », *Le Liahona*, décembre 2007, p. 28-29).

Servez-vous de la technologie moderne pour compiler, montrer et transmettre vos documents personnels et familiaux [12.4]

Les documents familiaux peuvent unir les familles. [12.4.1]

Avant l'utilisation des ordinateurs personnels, les méthodes pour créer, rassembler et conserver les documents d'histoire familiale étaient beaucoup plus laborieuses comparées à celles que nous avons aujourd'hui. La technologie actuelle peut devenir obsolète dans quelques années, mais vous pouvez toujours tirer avantage des nombreux moyens disponibles pour enregistrer, copier et conserver les documents d'histoire familiale. Vos descendants peuvent considérer nos inventions modernes comme « démodées », mais les documents que vous laissez peuvent être d'une grande valeur pour eux. Ils peuvent alors utiliser *leur* technologie moderne pour conserver *vos* documents.

Vos documents personnels peuvent revêtir plusieurs formes et inclure ce qui suit :

- Des *collections* : Photos, enregistrements vidéo et audio, livres de souvenir, dessins, réalisations artistiques, travaux manuels, preuves concrètes de passe-temps, documents, distinctions, certificats, fichiers et documents informatiques.
- Des *histoires orales* : Récits, interviews et histoires enregistrés sur dispositif audio ou vidéo ou transcrits.
- Des *documents courts* : Agendas, listes chronologiques, notes, résumés, lettres, brefs comptes rendus des pensées et des activités, notes biographiques (une à cinq pages) sous forme papier ou informatique.
- Des *documents écrits plus longs* : Journaux, journaux personnels, carnets de voyage, écrits personnels sur des pensées, des sentiments et des événements,

correspondances (y compris les lettres de missionnaires), courriels, blogues (qui peuvent être imprimés, compilés et enregistrés), brèves histoires personnelles, histoires personnelles complètes, biographies et autobiographies sous forme imprimée ou électronique.

De nos jours, beaucoup de renseignements d'histoire familiale peuvent être conservés et transportés aisément dans un petit espace tel que CD, DVD, clés USB, téléphones portables et disques durs d'ordinateurs portables. L'histoire familiale devient plus facile à faire, plus simple à comprendre et plus pratique à mettre à la disposition d'autres personnes en raison des avancées de la technologie moderne.



Enregistrez votre histoire personnelle [12.5]

La première étape pour écrire votre histoire personnelle consiste seulement à commencer. [12.5.1]

Voici quelques idées de ce que vous pouvez écrire dans votre histoire personnelle. Adaptez-les à votre situation personnelle.

Naissance et premières années : Vos parents, leur description physique et la vôtre, personnalités, dates et endroits importants, situation au moment de votre naissance, histoires intéressantes, frères et sœurs, amis, membres de la famille.

Enfance : Écoles, le premier jour d'école, enseignants qui vous ont marqué, classes, activités, réussites, événements amusants, animaux domestiques, choses que vous aimiez faire, jeux, endroits préférés, passe-temps, détente, jouets, amis, talents, cours particuliers, sports, église, développement spirituel, chansons préférées, discours, prières personnelles, Écritures, responsabilités au foyer, occasions, ce que vous aimiez ou n'aimiez pas, vie de famille, maisons, voyages, vacances, finances, quartier, rencontres et expériences spirituelles, projets, divertissements, difficultés, épreuves, accidents, visites chez le médecin, opérations, grands-parents, cousins, autres membres de la famille, personnes qui vous ont influencé, leçons que vous avez apprises, anniversaires, jours de fête, objectifs, aspirations.

Adolescence : Écoles où vous êtes allé, activités scolaires, classes, professeurs, matières, activités extrascolaires, amis, distinctions, réussites, transport scolaire, voitures familiales ou personnelles, talents, musique, sports, films, église, Jeunes Gens ou Jeunes Filles, ordinations, progression personnelle, activités, discours, groupes et classes de jeunes, séminaire, objectifs, appels dans l'Église, instructeurs qui vous ont influencé, expériences spirituelles, leçons apprises, lecture des

Écritures, maison, passe-temps, centres d'intérêt, ce que vous aimiez faire après l'école ou le week-end, emplois, expériences de travail, comment vous utilisiez l'argent gagné, vacances et voyages, caractéristiques de la société, modes, bals, groupes de chanteurs, célébrités, enseignements des Autorités générales, événements locaux, nationaux et mondiaux.

Mission : Préparation et désir de servir, entretiens, appel, description de la mission, collègues, dirigeants, zones de service, personnes enseignées, expériences spirituelles, difficultés, réussites, joies, moyens de transport, lieux d'habitation et conditions de vie, nourriture, retour à la maison, témoignage.

Cour et mariage : Votre première rencontre, circonstances, premières impressions, premier rendez-vous, développement de l'amour, expériences particulières lors de vos rendez-vous, comment et quand vous avez su que c'était la personne que vous vouliez épouser, demande en mariage, rencontre avec les parents, période des fiançailles, projets, activités, objectifs et rêves, difficultés, expériences spirituelles, mariage, invités au mariage, sentiments particuliers, détails de la célébration et des festivités du mariage.

Service militaire : Quand et pourquoi vous l'avez fait, région d'entraînement et de service, activité dans l'Église, événements et connaissances acquises, leçons apprises, personnes qui vous ont influencé, attitude envers le service, sentiments patriotiques.

Études supérieures ou formation professionnelle : Études, universités ou écoles professionnelles, domaines particuliers d'études ou de formation, diplômes, premier emploi, comment vous l'avez obtenu, où, salaire de base et primes, sentiments, progression personnelle, responsabilités, promotions, autres emplois, mutations, nouveaux domaines, l'Église pendant cette période.

Vie conjugale et enfants : Installation, votre premier foyer, situation financière, désir d'avoir des enfants, activités en commun particulières, objectifs et rêves, naissance des enfants, difficultés, réussites, appels et activités au sein de l'Église, expériences spirituelles, anniversaires et autres jours importants, voyages ensemble, famille, travail, éducation des enfants, soirées familiales, vacances.

Âge mûr : Événements intéressants, lieux visités, accomplissements, épreuves, expériences spirituelles, service et expériences au sein de l'Église, service au sein de la collectivité, évolution de la famille, évolution dans les compétences, talents, passe-temps, nouveaux centres d'intérêt, témoignage et connaissance de l'Évangile, anecdotes, occasions importantes, anniversaires, carrière, réalisations, changements, adaptations, philosophie, expériences particulières avec le conjoint et les enfants, problèmes inattendus et comment vous les avez surmontés, réflexions personnelles.

La retraite : Fin de la vie active, description du départ à la retraite, résumé des années et du domaine de travail, comment vous utilisez votre temps libre, service et expériences au sein de l'Église, objectifs et désirs, petits-enfants, vacances et voyages, conseils aux autres, vos remarques sur la vie et le progrès, poursuite de l'évolution et de la compréhension spirituelle, santé, forme physique.

Vos annales sacrées : Témoignage, pensées, sentiments, expériences, résumé de la vie, philosophie, bénédictions du Seigneur, désirs, objectifs, espoirs, héritage, foi, croyance, connaissances, traditions, ordonnances de la prêtrise reçues ou données.

Questions pour la réflexion

- Comment votre vie a-t-elle été influencée par l'étude de l'histoire de l'un ou de plusieurs de vos ancêtres ?
- Quels événements de votre vie préféreriez-vous que votre postérité connaisse ?
- Quels documents familiaux avez-vous et comment allez-vous les conserver ?

Idées de tâches

- Mettez par écrit une expérience de votre vie qu'il serait, à votre avis, intéressant ou inspirant que vos descendants lisent.
- Créez une chronologie où figurent les événements importants de votre vie en faisant une liste des dates ou des périodes de temps avec une ou deux phrases pour décrire chacune d'elles.
- Commencez maintenant à préparer votre histoire personnelle. Prévoyez une soirée familiale spéciale pour travailler à votre histoire familiale. Si vous ne le faites pas déjà, commencez à tenir un journal personnel dans lequel vous notez les événements importants du reste de votre vie.

Documentation supplémentaire

- Theodore M. Burton, « The Inspiration of a Family Record », *Ensign*, janvier 1977, p. 13-17.
- Spencer W. Kimball, « President Kimball Speaks Out on Personal Journals », *Ensign*, décembre 1980, p. 60-61.
- Sydney S. Reynolds, « Un Dieu de miracles », *Le Liahona*, juillet 2001, p. 12-14.



SÉMINAIRES ET
INSTITUTS DE RELIGION

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

FRENCH



09559 140